

**UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I**  
\*\*\*\*\*  
**ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE  
DE YAOUNDÉ I**  
\*\*\*\*\*  
**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE**  
\*\*\*\*\*



**UNIVERSITY OF YAOUNDE I**  
\*\*\*\*\*  
**HIGHER TEACHER TRAINING  
COLLEGE OF YAOUNDE I**  
\*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT OF HISTORY**  
\*\*\*\*\*

**LA MONOGRAPHIE DE L'ORPHELINAT  
NOTRE-DAME-DE-LA-SAINTE-CROIX-DE  
SANGMELIMA 1988-2018 : ÉTUDE HISTORIQUE**

**Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de  
l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade (Di.P.E.S II)**

**Par :**  
**Jorelle Florence BETSI AMOUGOU**  
Licenciée en histoire des relations internationales

**Composition du jury :**

**Président : Pr Achille BELLA;** Maitre de conférences.

**Rapporteur : Pr. Joseph TANGA ONANA ;** Maitre de conférences.

**Examineur : Dr. serge ADIEME ;** chargé de cours

**ANNÉE ACADÉMIQUE 2018-2019**

À

mes parents ZANG AMOUGOU Pierre et ANDONG MBIDA Gisèle ;  
ma fille ANDONG ABOSSOLO Gisèle et tous les orphelins.  
ma défunte sœur MBO'O Gwladys.

## REMERCIEMENTS

La production d'un mémoire n'est jamais une œuvre totalement personnelle. Au moment où nous présentons ce travail, nous voudrions témoigner nos sentiments de reconnaissance et de remerciements aux personnes qui nous ont aidés à sa réalisation. A tous ceux qui nous ont accompagné tout au long de ce travail, qu'il nous soit permis de leur dire ici combien nous sommes reconnaissants de leur aimable collaboration.

Nos remerciements vont d'abord à l'endroit du Professeur Joseph Tanga Onana qui, malgré ses multiples occupations, a bien voulu diriger ce travail. Les remarques, suggestions, conseils et la large disponibilité, ont été pour nous un atout formidable pour le parachèvement de ce mémoire. Je lui suis très reconnaissant.

Nous exprimons toutes nos gratitudees à l'endroit de nos enseignants de la FALSH et à tous les enseignants de l'ENS, principalement ceux du département d'Histoire, de Géographie d'Anglais et des Sciences de l'Education.

Nos remerciements vont également à tous nos informateurs qui nous ont fournis les informations nécessaires pour notre travail de recherche, principalement la sœur Christine MESSOMO, fondatrice de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina, au chef service de la délégation des Affaires Sociales de Sangmélina, pour leurs conseils suggestions et surtout la disponibilité pour nous avoir permis d'accéder à des informations importantes pour ce travail de recherche.

A mère, Madame ANDONG MBIDA Gisèle, pour son soutien, ses encouragements et ses conseils, des autres membres de ma famille, pour le soutien inestimable; nous pensons à cet effet à Mme MVONDO Marie Laure épouse OMBWA, Mme EDJIMBI Félicité épouse BETI ASSOMO, Mme NGASSA épouse ABOUBAKAR Mme BILOA épouse BABA, Mme AYO Jeanne épouse ATANGANA Mme AVEZO'O ONDOUA épouse NDEMBA, Mme MBOU'OU Jeannine, NDO'O Cressence, MBIDA Sandrine, BETEBE Thérèse, BELIBI TOALA BELLA Thiery, ATYAME Iness fleur, Olivier ESSONO, l'abbé Simon ATEBA.

A ma fille ANDONG ABOSSOLO Gisèle Seréna et ABOSSOLO Engelbert, pour le soutien multifonctionnel qu'ils m'ont apporté tout au long de la rédaction de ce mémoire. Nous adressons nos remerciements à tous nos camarades avec qui nous avons eu une coopération intense durant notre cursus scolaire et académique.



# SOMMAIRE

<b>DÉDICACES</b> .....	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>ii</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>iii</b>
<b>LISTE DES ABREVIATION, ACRONYMES ET SIGLES</b> .....	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>vi</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>vii</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>viii</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I CLARIFICATION DES CONCEPTS ET HISTORIQUE DE L'ORPHELINAT NOTRE DAME DE LA SAINTE CROIX (1988-2018)</b> .....	<b>12</b>
I – CLARIFICATION DES CONCEPTS .....	12
II - LES TYPES D'ORPHELINS .....	17
III - LES FACTEURS DE CRÉATION DE L'ORPHELINAT DE SANGMELIMA .....	20
<b>CHAPITRE II : STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ORPHELINAT NOTRE-DAME-DE-LA-SAINTE-CROIX DE SANGMELIMA DE 1988-2018</b> .....	<b>34</b>
I - STRUCTURE DE L'ORPHELINAT DE SANGMELIMA DE 1988 à 2018.....	34
II - LE FONCTINNEMENT DE L'ORPHELINAT .....	42
<b>CHAPITRE III : LES CAUSES, LES CONSEQUENCES ET LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS</b> .....	<b>51</b>
II – LE PLACEMENT DANS LES ORPHELINATS : UNE ISSUE DE SURVIE POUR LES ORPHELINS AUX CONTOURS D'ÉVENTUELS RISQUES. ....	60
III – LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS À L'ONDSCS .....	67
<b>CHAPITRE IV : BILAN DE L'ORPHELINAT : LIMITES ET PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS</b> .....	<b>74</b>
I - BILAN DE L'ORPHELINAT EN FAVEUR DES ORPHELINS .....	74
II – LIMITES LIÉES AU FONCTIONNEMENT ET L'ENCADREMENT DES ORPHELINS .....	80
III – PROPOSITIONS DE SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS DE L'ORPHELINAT NOTRE DAME DE LA SAINTE CROIX DE SANGMELIMA .....	85
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	<b>97</b>
<b>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>101</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>107</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>125</b>

## LISTE DES ABREVIATION, ACRONYMES ET SIGLES

**AGAPE** : associazine genitorio adottivi per estero (association des géniteurs adoptifs pour l'extérieur)

**ADS** : Archives du Diocèse de Sangmélima

**ASS** : Archives des Affaires Sociales de Sangmélima

**BEPC** : Brevet d'études du premier cycle

**CDE** : convention relatives aux droits de l'enfant

**CEP** : Certificat d'études primaires

**CERAC** : Cercle des Amis du Cameroun

**CIMENCAM** : Cimenterie du Cameroun

**CNPS** : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

**DIPCO** : Diplôme des Professeurs Conseillers d'Orientation

**DIPES II** : Diplôme des professeurs d'Enseignement Secondaire Deuxième Grade

**ENS** : Ecole Normale Supérieure

**ENASS** : l'Ecole Nationale des Assistants Sociaux

**FALSH** : Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

**FM** : Fonds Mondial

**JRTV** : journée radiotélévision

**MINAS** : Ministère des Affaires Sociales

**MINRESI** : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

**MST** : Maladies sexuellement transmissibles

**OEV** : Orphelins et Enfants Vulnérables

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONDSCS** : Orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**ONU** : l'Organisation des Nations Unies

**ONUSIDA** : Fonds des Nations Unies pour la lutte contre le Sida

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**PEV** : programme élargie de vaccination

**PEC** : Prise en charge

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PUF** : presse universitaire de France

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**USAID** : United States Agency for International Development (Agence Américaine pour le développement International)

**UNICEF**: United Nations International Children's Emergency Fund

**SABC** : Société Anonyme des Brasseries du Cameroun

**SIDA** : Syndrome Immuno déficience Acquise

**VIH** : Virus Immuno Humain

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### 1. Photos

<b>Photo 1</b> : La sœur Christine MESSOMO au sortir de la messe à Sangmélima le 8/9/1988.....	21
<b>Photo 2</b> : la sœur Christine MESSOMO en compagnie de quelques enfants devant la première maison de l’orphelinat.....	28
<b>Photo 3</b> : Pose de la première pierre pour la construction de la maison d’accueil des orphelins.....	36
<b>Photo 4</b> : Premier bâtiment en matériaux définitifs de l’orphelinat .....	38
<b>Photo 5</b> : le deuxième bâtiment de l’orphelinat.....	40
<b>Photo 6</b> : la sœur Christine en compagnie de quelques orphelins dans le champs d’ananas de Monavebe.....	47
<b>Photo 7</b> : Le champ d’ananas de l’orphelinat .....	48
<b>Photo 8</b> : Illustration des donateurs venus offrir des dons à l’orphelinat.....	49
<b>Photo 9</b> : Les orphelins en compagnie de quelques membres de l’AGAPE.....	50

### 2. Diagrammes et tableaux

<b>Diagramme 1</b> : représentation des causes du placement des enfants à l'orphelinat de Sangmelima.....	59
<b>Diagramme 2</b> : Situation sociale et scolaire des orphelins de l’Orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima en 2018.....	78

### 3. Tableau

<b>Tableau 1</b> : Enquête menée en Ouganda selon la prise en charge des orphelins.	
---	--

## RÉSUMÉ

De nombreux fléaux entraînent de plus en plus l'augmentation des orphelins en Afrique. Le thème faisant l'objet de notre étude, intitulé « La Monographie de l'Orphelinat-Notre-Dame-de-la-Sainte-Croix de Sangmélina, étude historique » (ONDSCS), a mis en exergue les difficultés d'insertion des orphelins dans la société. C'est ainsi que la clarification des concepts majeurs, constituent une première articulation aidant à mieux appréhender l'objet d'étude et les motivations de création de cette structure. L'évaluation du mode de fonctionnement dans le deuxième chapitre, nous a permis de cerner les contours de la gestion de la population cible (orphelins), et de leurs épanouissement. Le troisième chapitre met en évidence les causes de l'augmentation des orphelins dans cette localité, ceci est dû non seulement à la minorité des mères décédés du VIH/SIDA, des cas de divorce, mais en majorité des cas de décès des parents, et des mères génitrices folles ; il est à noter que la pauvreté et les cas d'invalidités ne sont pas en reste du placement des enfants à l'orphelinat. Mais tout compte fait, ses orphelins reçoivent une prise en charge de manière effective. Pour remédier à la situation des orphelins de l'ONDSCS, l'on relève sans doute un bilan satisfaisant tout en émettant des propositions pour les améliorations à leur épanouissement et leur insertion social.

**MOTS-CLES :** orphelins, orphelinat, enfant vulnérable





## **ABSTRACT**

The numerous scourge train more and more the argumentation of orphans in Africa and render them vulnerables due to the insufficiency services put in place of orphans. The Monograph of the Orphanage of Our Lady of the Holy Cross of Sangmelima, we plunge in the meander of functioning put in place four numerous scourge trains more and more the argumentation of orphans in Africa, and they render them vulnerable ,due to the insufficiency service put in place for the orphans. The Monography of the Orphanage of Our Lady of the Holy Cross of effective psychology and seail of the last and difficulties insert in the society. These children who live at the orphanage are well taking care by the founder, Sister Christine MESSOMO, initiator of project in 1988 in regards of the suffering of small Aime Patience. The research of the work has permit it to be noticeable in the fracture of the death of parents, the pauverty , the psychologi crisis of AIDS, the invalidity of parents abandone by divorces, constitute the points of climatic displacement of children at the orphanage of Sangmelima. It has being notice that these orphanage do not have easy access for higher studies, due to the fact that they are not well taken care except the quite undertake of the founder and the AGAPE. The success of a child does not limits at holiday cottage, at the convent and at school, the put in place of nationale manner of all the orphans. The orphan go out of the family that suppose to benefit the attention through the visit and discussion.

**KEY WORD:** Orphant, orphanage; vulnerable child

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'histoire : connaissance du passé basé sur des écrits ; qui appartient à une période sur laquelle on possède des documents écrits, temps historique, temps préhistorique longtemps basé sur des événements passés, et focaliser sur des études antérieures. Cette définition de l'histoire s'est toujours embrigader dans un contexte du passé ; laissant ainsi à la traîne l'élément constituant de l'histoire. L'homme n'était véritablement pas la pierre constituante de l'histoire. Les temps et les périodes traversés étaient beaucoup plus préoccupants (l'âge de la pierre taillée, l'âge de la pierre poli, l'âge des métaux). Les faits politiques (les grandes guerres), les hommes politiques (Hitler, Roosevelt) et des grands événements. Cependant, une étude historique détaillée nécessite la prise en charge de tous les éléments constituant de la vie, de la société.

La nouvelle approche de l'histoire prônée par l'école des Annales, vient à point nommé pour l'attention particulière qu'elle porte sur l'être humain et son environnement. La question de l'enfant étant au centre des préoccupations et constituant la base fondamentale de l'histoire, nous portons une attention particulière sur ceux qui sont vulnérables. Le thème d'étude « Monographie de l'Orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmelima de 1988 à 2018 étude historique ». Ce mémoire, nous permet d'examiner le milieu de vie des orphelins, de prendre en compte les difficultés que ceux-ci traversent en société surtout dans l'insertion socio-professionnel. La structure de ce travail de recherche nous permet de circonscrire l'objet d'étude afin d'éviter une navigation à vue, de présenter les motivations du thème de recherche au vu des autres sujets préoccupants car le choix d'un thème ne saurait faire l'objet du hasard, il nécessite un intérêt particulier pour une bonne production d'œuvre scientifique. L'organisation d'un travail implique à cet effet l'évocation de ceux

qui se sont intéressé au sujet bien avant d'où la nécessité de faire une revue de littérature qui est incontournable pour un travail de recherche.

### **A-Présentation du sujet**

Notre thème s'inscrit dans le cadre d'une monographie qui s'intéresse à l'encadrement des enfants dans les orphelinats<sup>1</sup>. En effet, l'orphelinat peut se définir comme étant un établissement où l'on élève des orphelins. A cet effet, l'orphelinat est un milieu à travers lequel les enfants défavorisés ou orphelins retrouvent un cadre familial, et vivent dans des conditions satisfaisantes. Toutefois, notre propos n'est pas d'étudier tous les orphelinats du Cameroun, puisque nous avons orienté notre choix pour un orphelinat du Sud-Cameroun à savoir: l'orphelinat de Sangmélima d'où le thème « Monographie de l'orphelinat Notre-Dame-de-la-Sainte-Croix de Sangmélima de 1988 à 2018 étude historique ».

### **B- Les raisons du choix du sujet et de l'intérêt**

Le choix de notre thème de recherche repose sur plusieurs motivations. Celles-ci s'inscrivent à la fois sur les considérations d'ordre personnel, scientifique et académique.

Personnellement, dans notre enfance, nous avons beaucoup fréquenté l'orphelinat Notre-Dame-de-la-Sainte-Croix. Non seulement nous habitons à proximité de l'orphelinat mais aussi assistions nous à des célébrations eucharistiques<sup>2</sup> au petit sanctuaire de la place. Nous nous abreuvions également chaque fois grâce à la pompe à eau qui était tout près de ces lieux. Nous aimions nous passer entre les mains pour les calmer les petits enfants et leurs chantons des berceuses pour les endormir. Relevons que l'une de nos cousines ayant vécu dans ledit orphelinat ne tarissait pas d'éloges, à propos du lieu d'accueil, nous racontait les cérémonies de l'arbre de Noël qui étaient inoubliables et malgré son

---

<sup>1</sup> Dictionnaire universel 4<sup>e</sup> édition hachette édicef

<sup>2</sup> Relatif à l'eucharistie pour les chrétiens, sacrement par lequel se continue le sacrifice du Christ

départ du milieu ne voulait rater sous aucun prétexte, des Européens qui leur distribuèrent des présents, de la grande famille qu'elle avait eue, d'une mère qu'elle avait eue après avoir perdu la sienne (affectueusement appelé maman sœur).

Sur le plan scientifique, notre orientation vis-à-vis d'une thématique part du fait que la grande majorité des travaux menés dans le Sud et particulièrement sur la localité du Dja et Lobo tourne autour de l'époque coloniale et les concessions religieuses ; tandis que la situation des enfants défavorisés et les orphelins est reléguée au second plan parfois très peu évoquée donc négligée. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes données pour objectif dans ce travail d'étudier le cadre de vie des enfants abandonnés et des orphelins dans le but de faire face aux difficultés que ceux-ci rencontrent dans la société en vue de leur épanouissement et de leur insertion sociale.

Aussi. Ce travail est-il une contribution au développement du nouveau champ historique prôné par l'Ecole des Annales, qui veut que l'histoire étende ses domaines d'étude et qu'elle cesse d'être une histoire du temps passé, des faits politiques, des grands événements ou des grands hommes. Mais qu'elle s'oriente davantage vers l'homme et tout ce qui l'entoure ; bref, qu'elle soit une histoire holistique et globale<sup>3</sup>.

Enfin, notre étude s'inscrit dans l'exigence académique qui prescrit que la fin de notre formation soit couronnée par un diplôme de professeur d'enseignement secondaire deuxième grade (DIPES II). Ce qui passe inéluctablement par la rédaction et la soutenance d'un mémoire de fin de cycle devant un jury. Après avoir présenté les raisons de choix du thème, il nous revient, dès à présent de montrer l'intérêt d'étude de ce travail.

---

<sup>3</sup> L-Feuvre, Combats pour l'histoire, Paris, Armand Colin, 1953, p22.

Le problème des enfants vulnérables et des orphelins constitue, à n'en point douter, l'une des préoccupations du gouvernement camerounais. D'où l'initiative d'effectuer des recherches afin de cerner les difficultés et les souffrances que vivent les orphelins pour leur intégration dans la société.

Notons qu'au plan scientifique, cette étude apporte une contribution à la connaissance des causes des orphelins au Cameroun, tout en approfondissant des connaissances sur la prise en charge des orphelins dans les institutions. Notre souci est d'apporter des nouvelles idées dans le processus de prise en charge des orphelins dans les orphelinats au Cameroun.

Parlant du domaine socio politique, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) à travers le Fonds des Nations Unies, lors de sa création le 11 décembre 1946 a adopté son nom originel de United Nations International Children's Emergency Fund. C'est avec la même volonté politique que le chef de l'Etat son excellence PAUL BIYA au cours de la session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants en 2002, « le Cameroun ratifia la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux consacrés à l'enfant<sup>4</sup> ». Le gouvernement camerounais à travers le ministère des affaires sociales, encadre de manière particulière l'enfant avec un arsenal juridique. C'est dans ce sens qu'il y a lieu de signaler la loi n06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution de 1972<sup>5</sup> en son préambule, proclame que « être humain, sans distinction de race, de religion sexe, de croyance, possède des droits inaliénables sacrés » Dans un autre volet, ce travail permettra de découvrir le milieu de vie des enfants et adolescents n'ayant plus de liens avec leurs famille biologique, d'une part ; et de comprendre les exigences que l'enfant orphelin s'impose et qui peuvent révéler sa souffrance ; à la précarité de vie d'adulte auxquels l'orphelin est exposé, d'autre part.

---

<sup>4</sup> [http minas les droits de l'enfant](http://minas.lesdroitsdeleenfant.org/), consulté le 18 06 2018

<sup>5</sup> Ibid.

Sur le plan personnel, ce travail de recherche est guidé par des motivations subjectives car nous avons été éduquées non pas dans une institution d'encadrement mais plutôt sous un toit familial naturel. Cependant l'éducation que nous avons reçue a été la continuité des valeurs culturelles de notre société d'appartenance, ce qui n'est pas le cas des autres enfants dits orphelins dont nous étudions le cas par exemple. Soumis à ces penchants subjectifs, il nous est alors venu à l'idée d'étudier les méthodes scientifiques utilisées par les institutions d'encadrement des orphelins pour s'assurer de la continuité de la culture d'origine de ces derniers.

La circonscription d'un travail permet à celui d'être non seulement bien compris mais aussi évité une divagation dans la recherche. Ce qui nous conduit à cet effet sur la délimitation spatio-temporelle.

## **1- Les cadres géographique et chronologique**

Il s'agit dans cet axe de présenter le cadre d'étude, ainsi que la période dans laquelle s'inscrit notre travail.

### **a- Le cadre géographique**

L'espace géographique couvert par notre étude est la ville de Sangmélima, chef-lieu du département du Dja et Lobo, dans la région du Sud Cameroun. Sangmélima se trouve sur la rivière Lobo (un affluent du Dja) à 170 km au Sud de la capitale politique (Yaoundé), 120 km à l'Est d'Ebolowa (chef-lieu de la région du Sud Cameroun) et à 130 km du Gabon sur l'espace terrestre. Aussi, la ligne de l'Equateur terrestre se trouve à 330 km environ au Sud. Le département du Dja et Lobo, est constituée de huit arrondissements que sont : Bengbis, Djoum, Meyomessala, Meyomessi, Mintom, Oveng, Sangmélima et Zoétéélé.

D'une manière générale, il est important de mentionner que le département du Dja et Lobo est occupé par le grand groupe pahouin qui est composé des fang beti boulou.

## **b- Le cadre chronologique**

Les bornes chronologiques retenues à savoir 1988 et 2018, constituent le cadre d'étude qui nous intéresse, dans l'élaboration de nos recherches. La borne inférieure 1988 de ce thème marque la naissance, ou le premier centre d'accueil pour les enfants vulnérables et les orphelins dans la localité de Sangmélina par la sœur Christine MESSOMO.

La borne supérieure 2018, marque les trente années d'existence de l'orphelinat notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina. Symbole d'une persévérance, pour la fondatrice au service des enfants vulnérables et des orphelins. Pour tout un travail dynamique, la présence d'une préoccupation pertinente évoque un problème qui nécessite des prises en comptes. Ce qui nous conduit d'ailleurs à la problématique de notre objet d'étude.

## **2- LA PROBLÉMATIQUE**

La prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables est restée longtemps diffuse au Cameroun du fait des valeurs socioculturelles qui font de l'éducation et de l'encadrement d'un enfant une préoccupation communautaire et sociale. L'orphelinat ne faisant référence qu'à un type d'institution dans lequel sont placées des orphelins<sup>6</sup> comme une catégorie particulière d'enfants n'a pas été facile à admettre dans la société camerounaise. Parler des orphelins qui bénéficient d'une assistance sociale revient à relever un certain nombre de préoccupations en relation avec leur intégration.

L'Etat, appuyé par les initiatives privées, s'est mobilisé pour offrir un cadre de vie aux multiples enfants vulnérables et orphelins ; c'est à ce juste titre que les centres d'accueil et les orphelinats seront de plus en plus vulgarisés pour résoudre les problèmes des orphelins. La question qui constitue la toile de fond

---

<sup>6</sup>O. APPAIX et S.DEKENS, *Pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables* cartographie de la situation et des différentes prises en charge des orphelins et enfants vulnérables dans le contexte de l'épidémie de sida. Volume 1, orphelin sida international OSI mai 2005.

de cette thématique se décline ainsi : quelles sont les problèmes et les difficultés que les orphelins rencontrent dans l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina ? À cette préoccupation centrale se greffe plusieurs interrogations subsidiaires à savoir : Quel est le mode de vie dans cette structure d'accueil et quelle en est la contribution des pouvoirs publics à l'insertion sociale de ces enfants orphelins ?

L'analyse des travaux précédents nous permet de mieux structuré le travail de recherche, d'avoir des prés acquis, et d'éviter un plagiat ; raison de plus de parvenir à une revue de la littérature.

### **3- REVUE DE LA LITTÉRATURE**

L'étude monographique relève des faits sociaux permettant de mieux appréhender les phénomènes sociaux. Nous ne sommes pas les premiers à porter notre attention sur les enfants vulnérables et les orphelins. Toutefois, malgré les études déjà menées, il présente toujours des volets dont l'analyse pourrait apporter des éléments nouveaux à la perception globale.

Ainsi, O. APPAIX et S.DEKENS<sup>7</sup> dans leur ouvrage intitulé *Pour un plan d'action en faveurs des orphelins et enfants vulnérables* volume 1 définit ce que l'on entend par orphelin et enfant vulnérable, présente l'impact spécifique du SIDA comme cause majeure des enfants orphelins. Son travail nous a permis de concevoir le terme orphelin dans un sens plus large permettant ainsi à apporter des éclaircis sur le deuxième chapitre de la thématique qui traite des causes de l'explosion des orphelins à Sangmélina.

H. GRATIOT ALPHANDERY et R.ZAZZO<sup>8</sup> qui traite de la psychologie de l'enfant met en exergue les différents stades primaires de l'enfant, en

---

<sup>7</sup> O. APPAIX et S.DEKENS, *Pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables* cartographie de la situation et des différentes prises en charge des orphelins et enfants vulnérables dans le contexte de l'épidémie de sida. Volume 1, orphelin sida international OSI mai 2005.

<sup>8</sup> H.GRATIOT, R. ZAZZO, *De la psychologie de l'enfant* presse universitaire de France, Paris, 1972.



évoquant son adaptation au niveau du jeu .Toutefois, il ne relève pas que malgré un détachement brusque, ce dernier est en risque de désorientation.

V SMIRNOFF<sup>9</sup> dans son ouvrage intitulé *la psychanalyse de l'enfant* révèle que l'analyse adulte doit savoir entendre l'enfant car l'enfant n'est pas confiné dans un monde enfantin, il est important de suivre la psychothérapie de l'enfant dans les meilleures conditions possibles.

MANNES TIMNOU<sup>10</sup> dans son mémoire de DIPCO en Science de l'Education portant sur « Déshérités sociaux et intégration en milieu scolaire : cas des pensionnaires du centre d'accueil des enfants en détresse », son travail nous a permis d'étayer nos lanternes et de traiter au chapitre quatre qui parle des solutions pour améliorer les conditions de vie des orphelins.

Dans un autre registre, M P SII<sup>11</sup> dans son mémoire de de DIPCO en science de l'éducation « éducation des enfants et performances scolaires dans les internats : cas du collège joseph stinzi d'Obala ». Traitant ainsi le milieu interne lieu par excellence d'une réussite scolaire, il omet dans le cadre de cet étude que l'accompagnement parentale a une place importante et que l'interne n'est pas véritablement différent de l'orphelin qui est dans un orphelinat.

P. ARLETTE BELLA<sup>12</sup> dans son rapport de stage pour l'obtention du BTS, « Conditions de vie des enfants en détresse dans un centre d'accueil : cas de la fondation famille chrétienne. Elle présente le vécu quotidien des enfants en détresse, les difficultés que ceux-ci rencontrent et leur cadre de vie défavorable.

---

<sup>9</sup> V .SMIRNOFF *Psychanalyse de l'enfant*, 4 Edition presse universitaire de France, 108 boulevard Saint Germain, Paris, 1966.

<sup>10</sup> M F TIMNOU, « Déshérités sociaux de l'éducation en milieu scolaire : cas des pensionnaires du centre d'accueil des enfants en détresse (CAED) de Yaoundé et du village d'enfants SOS (VESOS) de Mbalmayo », mémoire de DIPCO en SCED, ENS Yaoundé, 2009 2010.

<sup>11</sup> M. Pascaline SII, « éducation des enfants et performances scolaires dans les internats : cas du collège joseph stinze d'obala ». Mémoire de DIPCO ENS YAOUNDE 2009 2010.

<sup>12</sup> P ARLETTE BELLA, « conditions de vie des enfants en détresse dans un centre d'accueil : cas de la fondation famille chrétienne », rapport de stage de l'obtention du BTS à Siantou 2013

#### 4- LA MÉTHODOLOGIQUE

Afin de répondre aux objectifs définis par la problématique du thème, nous avons eu recours à une méthodologie bien définie. Notamment les investigations, la collecte des informations, l'enquête sur le terrain, ensuite la confrontation et l'analyse des données. Pour y parvenir, nous avons opté pour une démarche à la fois thématique et chronologique. Cette démarche historique permet de remonter le cours du temps, reconstituer les événements, les analyser et tenter d'en donner une explication. A cet effet, la trame des faits et leurs enchainements peuvent être établis avec certitude, tout en convoquant plusieurs sources à savoir : Les sources écrites, les thèses, les mémoires, les articles, les revues et journaux.

Les sources écrites regroupant les sources archivistiques, consultées aux Archives des Affaires sociales de Sangmélima (ASS), aux archives du diocèse de Sangmelima (ADS). Dans l'optique de mener à bien nos investigations ; nous nous sommes rendus aux (ASS<sup>13</sup>) dans le souci d'avoir des informations relatives à la mise sur pied des infrastructures d'accueils des enfants vulnérables et des orphelins.

Les thèses, les mémoires, les articles ; des journaux, les revues et les ouvrages nous ont également permis de mener à bien nos recherches. Ces derniers sont consultés dans divers centres de documentations à l'instar de la bibliothèque de l'ENS de Yaoundé , la bibliothèque de la faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines FALSH de l'université de Yaoundé 1, celle du cercle histoire-géographie de l'université de Yaoundé 1, celle de l'institut supérieur Siantou et celle du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation MINRESI, ont fourni de nombreuses informations sur les enfants vulnérables et les orphelins, de même que les catégories d'enfants étudiés.

---

<sup>13</sup>Affaires Sociale de Sangmélima.

Pour ce qui est des sources orales, elles sont dans l'ensemble des témoignages oraux recueillis auprès des informateurs. Ainsi, lors de notre descente sur le terrain, après renseignement, nous sommes allés auprès des personnes ressources. Les critères de choix de nos informations étaient fonction d'un certain nombre de paramètres dont l'âge et le statut social. Notre présence sur le lieu d'étude, muni du questionnaire nous avons pu collecter d'importantes informations nécessaires à l'élaboration d'une synthèse ce qui sans doute a été d'un apport capital dans l'ensemble du travail. Bien plus, les observations faites sur le terrain nous ont permis d'être en contact avec les enfants orphelins, de prouver la véracité des faits et de vivre de façon concrète pour le témoigner de la fiabilité de nos recherches.

Enfin, les sources iconographiques et numériques qui regroupent l'ensemble des photos, des cartes, des diagrammes, et des sites internet ont été indispensables à notre étude. Ces sources nous ont permis d'étayer notre analyse et de faciliter la compréhension de nos écrits.

## **5- LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**

La confection de ce document de recherche ne s'est effectuée sans heurts. En réalité, nous avons fait face à plusieurs obstacles parmi lesquels la difficulté de rassembler des informations fiables et nécessaires relatives au travail à effectuer. Concernant les sources secondaires par exemple, nous avons été confrontées à plusieurs reprises dans des bibliothèques, au phénomène des documents absents dans les rayons. Parfois, la difficulté était celle de la rareté des ouvrages spécifiques adaptés à notre thème de recherche. Quant aux archives, l'accès nous a été non accordé du fait des travaux de réhabilitation des locaux. Cependant, le service des archives du MINAS de Sangmelima a été d'un grand apport pour la rédaction de ce travail de recherche.

Toutefois, avec la méthode spécifique et scientifique historique, nous avons combiné les productions récentes, aux innombrables informations orales que

nous avons collectées. Seulement, nous avons été confrontés aux multiples sources orales. Mais l'engouement d'effectuer un travail original nous a permis de confronter les différentes sources afin de retenir uniquement la vérité historique.

## **6- PLAN DU MÉMOIRE**

C'est à la lumière des informations collectées à partir des différentes sources primaire et secondaire que nous sommes parvenues à organiser notre travail en quatre chapitres distincts.

Le premier chapitre porte sur la clarification des concepts clés de notre travail à partir de la définition et l'historique de l'orphelinat Notre-Dame-de-la-Sainte-Croix de Sangmelima (O N D S C S)

Le deuxième chapitre, porte sur l'organisation et le fonctionnement de l'orphelinat

Le troisième chapitre relève les causes, les conséquences et la prise en charge des orphelins

Le chapitre quatre présentera le bilan de l'ONDSCS tout en proposant des solutions d'amélioration des conditions de vie des orphelins à l'orphelinat.

Pour cela, les résultats auxquels cette étude a permis d'aboutir restent ouverts à toutes les critiques. Toutes autres informations où suggestions susceptibles de combler les lacunes de ce document sont bénéfiques pour l'amélioration de la qualité de notre mémoire de DIPESII.

## **CHAPITRE I**

# **CLARIFICATION DES CONCEPTS ET HISTORIQUE DE L'ORPHELINAT NOTRE DAME DE LA SAINTE CROIX (1988-2018)**

Au cours de ce chapitre, nous allons de prime à bord examiner les différentes définitions des concepts. Ce qui nous permettra de mieux cerner le thème que nous étudions. Ensuite nous présenterons le récit détaillé de l'orphelinat de Sangmélina de 1988 à 2018.

### **I – CLARIFICATION DES CONCEPTS**

Cet essai de définition porte sur les concepts d'orphelinat, orphelin, et enfants vulnérables qui se rapporte à la compréhension du thème portant sur la Monographie de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina.

#### **A - ORPHELINAT**

A priori, l'orphelinat se perçoit comme un établissement qui élève les enfants<sup>14</sup>. D'après des origines lointaines, l'orphelinat est un hospice pour enfants, un édifice accueillant des enfants mineurs sans parents ou sortis de la tutelle parentale. Le terme « orphelinat », désigne un ancien centre d'accueil pour les orphelins ou demi-orphelins. Bien des Etats ont voulu remédier à l'appellation d'orphelinat en le remplaçant par « foyer de l'enfance »<sup>15</sup> à l'exemple de la France. L'orphelinat fait référence à un type d'institution dans lequel sont placés des orphelins<sup>16</sup>. Les parents et la communauté peuvent avoir

<sup>14</sup> Dictionnaire le petit Larousse, Paris, édition mise à jour 2009.

<sup>15</sup> <http://fr Wikipédia. Orphelinat>, consulté le 06/06/2018.

<sup>16</sup>O. APPAIX, *Pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables* cartographie de la situation et des différentes prises en charge des orphelins et enfants vulnérables dans le contexte de l'épidémie de sida. Volume 1, orphelin sida international OSI mai 2005.

l'impression que l'orphelinat est bénéfique pour un enfant qui a perdu les membres de sa famille ; car il remplit une partie des besoins fondamentaux dont l'enfant a besoin sans se rendre compte des effets néfastes que cela peut avoir sur son développement social, émotionnel et cognitif à long terme.

## **B - ORPHELIN**

D'après le dictionnaire le petit Larousse publié en 2009, le terme orphelin signifie « un enfant qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux »<sup>17</sup>. Parfois, la perte d'un parent classe un enfant comme « orphelin simple » estimant que le parent encore en vie peut assumer les responsabilités et l'enfant ne se sentira pas tout seul. Par contre, la perte des deux parents conduit à un « orphelin complet », qui est victime d'une insuffisance d'affection, de suivi, bref de l'encadrement que devraient lui procurer ses géniteurs décédés. Pourtant cette définition n'est pas universelle. Elle effectue par exemple un dépassement de celle longtemps adoptée par l'Organisation des Nations Unies (O N U)

Un orphelin selon l'O N U, était un enfant de moins de 15ans qui avait perdu sa mère ou ses deux parents. Cette perception de l'orphelinat est d'ailleurs conservée comme telle jusqu'à nos jours. On suppose alors qu'il est beaucoup trop difficile d'estimer le nombre d'enfants dont le père était décédé, parce qu'il est parfois impossible de savoir si le père absent est véritablement mort<sup>18</sup>.

Tenant compte de la réalité vécue par les enfants, la définition adoptée par les organismes internationaux a évolué il n'y a pas longtemps. Dans la dernière livraison(2004) de la publication conjointe de l'ONU/SIDA, l'UNICEF et l'USAID les enfants au bord du gouffre<sup>19</sup>, où apparaissent les dernières estimations sur le nombre d'orphelins, les orphelins de pères ont été inclus et

---

<sup>17</sup> Dictionnaire le petit Larousse,

<sup>18</sup>O. APPAIX et S.DEKENS, *Pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables* cartographie de la situation et des différentes prises en charge des orphelins et enfants vulnérables dans le contexte de l'épidémie de sida. Volume 1, orphelin sida international OSI mai 2005 p19.

<sup>19</sup> ONUSIDA, UNICEF, USAID. *Les enfants au bord du gouffre* 2004 rapport commun sur les nouvelles estimations du nombre d'orphelins et cadre d'action. Juillet 2004.

l'âge maximal des enfants orphelins a été repoussé à 17ans (c'est-à-dire jusqu'au 18eme anniversaire). Le concept d'orphelins sociaux est quelque fois utilisé pour décrire les enfants dont les parents, bien qu'en vie, ne parviennent plus à assumer leurs responsabilités parentales. Il s'agit par exemple des parents toxicomanes, qui sont séparés de leurs enfants.

Quoi qu'il en soit, un orphelin est d'abord un enfant. Etymologiquement le terme enfant vient de « *infans* » qui signifie en grec « celui qui ne parle pas ». Il ne s'agit pas d'un muet mais bien de « celui qui ne peut prendre la parole en raison de sa jeunesse », c'est cette acception que les grecs ont attribuée au concept d'enfant. Est donc enfant celui qui n'a pas encore droit à la parole en public ; celui-ci ne peut être écouté, on doit penser à sa place, parler à sa place.

À côté de ce sens étymologique de l'enfant, l'une des définitions les plus utilisées est celle juridique proposée par la convention des nations unies pour les droits de l'enfant. L'enfant est un être humain âgé de moins de dix-huit ans sauf dans les cas où d'après les lois applicables à l'enfant, la majorité est atteinte à un plus jeune âge<sup>20</sup>. À l'heure actuelle, la définition de l'enfant retenue par les agences de l'Organisation des Nations Unies (ONU) traitant des questions liées à l'enfance telles l'UNICEF et l'organisation mondiale de la santé (OMS), considèrent que l'on est enfant jusqu'au 15<sup>ème</sup> anniversaire. La définition d'enfant varie donc considérablement selon les cultures ou les pays ; elle a ainsi trait à des aspects divers des activités humaines.

L'orphelin sur le plan psychologique, peut intérioriser son stress et ses sentiments en croyant que c'est la meilleure manière d'agir. L'adolescent face à la disparition de ses parents subit un choc, un évènement traumatisant qui marque à jamais son être en lui et entraîne des perturbations internes et externes ; c'est ainsi que l'enfant se sent seul, vide, abandonné, et en veut au monde. Pour certains enfants, l'apprentissage connaît des baisses considérables

---

<sup>20</sup> Convention des NATION-UNIES relative aux droits de l'enfant (1989).

en éducation. Suite à la forte pression causée par l'absence des parents, l'enfant solitaire tombe dans la déchéance : ses aspirations, ses rêves s'éteignent peu à peu ; l'orphelin perd ses forces et sombre dans une situation alarmante : déséquilibre total, tristesse permanente, désespoir, isolement.

Sur le plan social, la prise en charge des orphelins est très importante et surtout celle des plus jeunes car l'impact traumatique peut être à vie et il est d'autant plus ressenti lorsque l'environnement dénie cette souffrance. Pour l'orphelin, l'école est souvent décrite comme un lieu de vie où il peut être comme les autres. Mais dans sa tentative de vivre comme tous les autres, certains se voient rappeler constamment leur statut, leurs insuffisances leurs manquements et leurs différences. Pour le professionnel de l'institution scolaire<sup>21</sup>, il est essentiel de comprendre que toute évocation de séparation est susceptible de conduire à des reviviscences post-traumatiques. Par exemple, les cadeaux des pères et mères stigmatisent les orphelins à l'école maternelle ; au primaire, ce sont les textes et autres poésies qui y font références ; au secondaire, les fiches de renseignements exposent inévitablement les orphelins au rappel de la perte de leur parent. Pour que l'enfant puisse mobiliser ses ressources internes et que le processus de résilience lui permette de se libérer des effets dramatiques de la perte d'un proche, il est nécessaire qu'il trouve soit des tuteurs pour son développement, autrement dit des adultes qui pourront le soutenir, soit alors un cadre approprié et la société toute entière, qui viendraient renforcer ses ressources antérieures et le reconnaître en tant qu'orphelin qui n'est pas trop différent d'un enfant vulnérable.

## **C - ENFANT VULNÉRABLE**

Un enfant est dit vulnérable lorsqu'il ne bénéficie pas, pour diverses raisons, de l'assistance alimentaire, sanitaire, scolaire, psychique nécessaires à son développement et même à son épanouissement. Divers facteurs sont de

---

<sup>21</sup>Paul marie, « Décès d'un parent et réussite scolaire atypique », Mémoire de DIPCO à l'ENS YDE 2017.



nature à rendre un enfant vulnérable; parmi ceux-ci on peut citer : le manque de soins affectifs, l'absence d'un encadrement familial et social approprié<sup>22</sup> l'environnement économique et politique et enfin la perte d'un parent ou la pauvreté de la famille de tutelle. Il s'ensuit donc que les enfants vulnérables constituent un groupe difficile à cerner. En effet, dans le contexte de pauvreté que connaît l'Afrique, il est difficile de rencontrer un enfant qui ne soit exposé à aucune de ces difficultés. C'est pourquoi, la Banque Mondiale, à l'occasion d'une étude menée en 2004 sur ce groupe d'enfants, a admis la définition opérationnelle suivante :

Il s'agit d'un enfant ayant une plus grande probabilité d'obtention de résultats négatifs que ses pairs. Comme résultats négatifs on peut citer entre autres la déscolarisation, la morbidité, la malnutrition, la délinquance et l'exploitation par les adultes<sup>23</sup> .

Nous disons que le thème portant sur la Monographie de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte croix de Sangmélima ne laisse pas en retrait les concepts d'orphelin, enfant, enfant vulnérable, d'où la nécessité de clarifier ces différents concepts. Il est important pour nous de rappeler ici que l'orphelinat n'encadrant pas uniquement des orphelins, des enfants vulnérables et enfants abandonnés, nous portons notre étude sur les enfants vivants dans l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima quel que soit leur statut. Dans la rédaction de notre travail, les termes orphelins, enfant, enfant vulnérable, se rapporteront aux enfants qui vivent à l'orphelinat de Sangmélima. Relevons à ce niveau que tous les enfants placés en orphelinat n'ont pas nécessairement perdu leurs parents. D'autres ont leurs parents en vie mais pour une raison ou une autre, sont accueillis à l'orphelinat. Des situations multiples amènent des enfants à se retrouver dans des situations d'orphelin ; nous parlerons donc d'orphelins de fait, ou encore d'orphelins de force.

---

<sup>22</sup> Rapport final de la prise en charge des orphelins et autre enfants vulnérables au Cameroun. Mai 2010.

<sup>23</sup> The World Bank Africa Region, *Qui sont les enfants vulnérables ?*

## II - LES TYPES D'ORPHELINS

La définition des différents concepts déjà faite, il nous revient dès à présent de présenter les différents types d'orphelins. On les retrouve dans deux cas particuliers: les quasi orphelins ou orphelins de fait et les orphelins de force<sup>24</sup>.

### A – Les quasi-orphelins ou orphelins de faits

Nous signalons ici que la définition de l'orphelin trouve des limites du moment où nous rencontrons d'autres types d'orphelins sans toutefois apporter une définition concise. Les « orphelins de fait » sont très souvent présents dans certaines familles patrilinéaires<sup>25</sup> ; le décès du père écarte la mère de la garde des enfants. On pourrait ajouter la migration qui force, pour des raisons économiques, les pères à se déplacer pour gagner leur vie et celle de leur famille. Comme exemple, des hommes partent du Cameroun pour travailler ailleurs (Gabon, Doubaï, Canada, etc.). Évidemment, dans ces cas, les pères sont en principe vivants, et leur soutien économique reste vital pour la famille ; mais leur absence prolongée laisse les soins, l'éducation et le soutien psychologique à la merci des mères et au reste de la famille. Nombreux de ces pères chercheurs de bien ignorent les agissements de leurs progénitures ; ces pères immigrés reviennent au pays soit invalide mourant, ou alors ne reviennent même jamais.

OLIVIER Appaix dans *pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables* de Mai 2005, présente les résultats d'une étude menée en Ouganda sur les orphelins de fait. Elle indique notamment que plus de la moitié des orphelins de mère ne vivaient pas avec leur père et que 38% des orphelins de père ne vivaient pas avec leur mère. Dans une autre étude, mené en Ouganda dans le district de Muweero en 2000, il a été constaté que 50% des orphelins de

---

<sup>24</sup> O. APPAIX et S.DEKENS, *Pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables* cartographie de la situation et des différentes prises en charge des orphelins et enfants vulnérables dans le contexte de l'épidémie de sida. Volume 1, orphelin sida international OSI Mai 2005.

<sup>25</sup> Terme qualifiant un mode de transmission des biens et qualité sociales, fondé sur l'ascendance paternelle.

père n'étaient pas avec leur mère mais qu'également 50% des orphelins de père n'étaient non plus avec leur mère. Psychologiquement, les enfants déjà très fragilisés par la perte de l'un des deux parents qu'ils ont vu dépérir sous leurs yeux, la plupart du temps et qui sont souvent l'objet de discrimination associées au VIH SIDA, souffrent doublement alors que leur autre parent est toujours en vie.

Le tableau 1 ci-dessous illustre l'enquête menée en Ouganda selon la prise en charge des orphelins.

Orphelins de mère vivant avec père	5,5% (86)
Orphelins de mère ne vivant pas avec père	6,5 % (101)
Orphelins de père vivant avec mère	27,6 % (429)
Orphelins de père ne vivant pas avec mère	16,8 % (261)
Orphelins de père et mère	18,7 % (290)
Deux parents vivants	24,5 % (381)
Etat des parents inconnu	0,3 % (5)
<b>Total</b>	<b>100 % (1553)</b>

**Sources** : adapté de wakhweya A et al. *Situation analysis of orphans in Uganda.2002*<sup>26</sup>.

Le tableau comprend au total 1553 enfants, présentant des foyers et ces foyers ont été retenus parce qu'ils comprenaient des orphelins ou des enfants éloignés de leurs parents pour cause de VIH/SIDA. Les enfants vivant dans ces foyers ont été répartis selon le statut de leurs parents (vivant/ décédé).

Les quasi-orphelins, étant épilogués nous examinons dès à présent une autre catégorie d'orphelins fréquemment rencontrés bien que délaissés et parfois mis à l'écart.

## **B - LES ORPHELINS DE FORCE**

Nous entendons par orphelins de « force », ceux qui n'ont pas nécessairement perdu leurs parents, mais qui se trouvent dans des situations où

<sup>26</sup> Terme qualifiant un mode de transmission des biens et qualité sociales, fondé sur l'ascendance paternelle.

le délabrement des structures sociales et familiales est tel que de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes. Dans les régions où la guerre civile fait rage, ils sont alors une proie facile pour les chefs de bandes armées ou de milices qui les enrôlent de force ou non dans leurs rangs. Ils peuvent même être enlevés de force de leur sein familial ou du foyer dans lequel ils vivent par ces mêmes bandes armées ou de milices qui trouvent là un moyen de gonfler leurs rangs<sup>27</sup>.

On estime qu'ils sont 120 000 enfants soldats en Afrique sub-saharienne<sup>28</sup>. Dans de nombreux pays, ces milices recrutent des enfants-soldats en grand nombre. Ils sont contraints par le recours aux mauvais traitements, aux sévices, aux drogues, ou à la faim. D'autres enfants ayant été victimes d'exactions et de destructions, ou les orphelins livrés à eux-mêmes, sont les plus faciles à recruter et sont parfois volontaires pour s'engager dans une milice. Transformer en véritable machine à tuer, ils meurent eux-mêmes en masse au combat ou à cause des conditions de vie épouvantables.

À l'âge de dix ans, Marula a été enlevé par les rebelles de la Renamo lors d'une attaque contre son village, situé dans la province de Gaza au sud du Mozambique. Marula, son père, sa jeune sœur et les autres villageois également pendant l'attaque, ont rejoint le camp de la Renamo après trois jours de marche en transportant sur leur dos le matériel militaire et le butin du village. Au camp, la famille fut séparée. Marula rejoignit le groupe des garçons tandis que le père fut envoyé dans le quartier des hommes et la petite sœur dans le secteur des femmes. Ils n'avaient aucun droit de se voir<sup>29</sup> lorsqu'il parvient à s'échapper du camp, il va errer dans les rues et commence alors sa vie d'orphelin n'ayant plus avec lui aucune famille restée en captivité.

Tous ces cas de figure, dont la définition est peut-être assez aisée à établir mais dont la réalité reste difficile à cerner, amènent à étendre le concept d'orphelin et/ ou enfant en situation de grande vulnérabilité. La définition des concepts et la compréhension de manière élargie de l'orphelin ayant été explicitée, voyons dès à présent les conditions de création de l'Orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina.

---

<sup>27</sup> Olivier Appaix *Pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables*

<sup>28</sup> Démobilisons les enfants-soldats, Rapport du comité français de l'UNICEF, juin 2004.

<sup>29</sup> Olivier Appaix *Pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables* Mais 2005.

### **III - LES FACTEURS DE CRÉATION DE L'ORPHELINAT DE SANGMELIMA**

Il s'agit d'examiner les critères qui ont de manière implicite ou explicite conduit à la création de l'orphelinat. Nous présenterons au premier point, les circonstances de création de l'orphelinat par la fondatrice, tout en décrivant son parcours. En second, lieu nous évoquerons le cadre de création social d'un orphelinat.

#### **A – LES CIRCONSTANCES DE CRÉATION DE L'ONDSCS**

Les circonstances de création de l'orphelinat présentent de prime à bord le parcours de la fondatrice l'institut, puis les différentes phases qui ont conduit à sa construction et enfin la création effective de l'orphelinat.

##### **1 - Parcours de la fondatrice : la sœur Christine MESSOMO**

La sœur Christine MESSOMO, née le 2 Mai 1944 à Ndom vers Nkilzok passant par Zoétélé, a grandi dans une famille de neuf enfants. Etant devenue aînée après le décès de son grand frère, elle va dès l'âge de 6ans, prendre soin de ses frères et sœurs cadets et autres enfants du village du moment où les parents vauquaient à leurs occupations<sup>30</sup>. Dès l'âge de 9 ans, elle est inscrite à l'école et à 15ans, elle est admise à l'aspiranat de Japoma à Douala, avec d'autres filles. Elle y poursuit ses études. Une fois sortie de l'aspiranat, elle est retournée dans le Sud-Cameroun où elle obtient son brevet d'étude du premier cycle (BEPC) en 1977 au collège Bonneau. Immédiatement, elle commence à encadrer les aspirantes à la vie religieuse à Sangmélina jusqu'en 1982. De 1982 à 1983, elle enseigne au collège Etoile localisé à Ngoulemakong (petit village des environs d'Ebolowa). Un an plus tard, elle fut envoyée en Italie le 14/08/1983 pour des études de théologie et de philosophie pendant une durée de 03ans. Période pendant laquelle elle va apprendre à parler italien et s'en sortira très bien. De

---

<sup>30</sup> Témoignage de la sœur Christine Messomo recueilli le 6/09/2018.

retour au Cameroun en 1986, elle sera envoyée de nouveau par ses supérieurs hiérarchiques à Sangmélima pour encadrer les aspirantes, et donner des cours de catéchèse dans les différents établissements confessionnels de la place. Nous faisons allusion au collège Kisito. « Le désir d'aider, d'encadrer et d'éduquer les enfants pauvres m'habitait toujours l'esprit depuis l'âge de 6ans mais je ne savais comment le concrétiser vue que la congrégation que j'avais choisie ne s'occupait ni des enfants pauvres, ni des orphelins encore moins des enfants vulnérables ou abandonnés<sup>31</sup> » confie-t-elle. Nous illustrons la sœur Christine MESSOMO, par la suite.

**Photo 1** : La sœur Christine MESSOMO au sortir de la messe à Sangmélima le 8/9/1988



**Source** : Archives de l'O N D S C S.

---

<sup>31</sup> Témoignage de la sœur Christine MESSOMO recueilli le 6/09/2018.

## 2 - Un rêve devenu réalité

« Tout est parti des cours de catéchèse que je donnais en classe de 3<sup>ème</sup> au Collège Kisito, c'était au début du mois de janvier 1988, j'invitais les élèves pour la fête des lépreux qui se célébrait le dernier dimanche du mois de janvier à la charité, la générosité, et au partage. Avant la fin du cours, un élève me dit :

-« Ma sœur, pourquoi ne prenez-vous pas cet enfant qui souffre derrière sa mère malade mentale, cet enfant est aussi pauvre<sup>32</sup> »

-Je répondis à l'élève que cela ne relevait pas de mon ressort mais du service sociale et de la condition féminine, mais la fille insistait en disant :

-« C'est aussi le travail des sœurs de secourir ceux qui sont en souffrances » J'étais nouvelle dans la ville et je n'avais pas encore vu la petite fille en question ; mais toute la salle de classe insistait tellement sur la vie douloureuse que la fillette menait. Celle-ci était bien connue de tous dans la ville ; il ne m'avait donc pas fallu une éternité pour faire la rencontre de la petite fille en question ; au sortir des cours, j'étais appelée à faire des courses au centre-ville. Une fois sur la place du marché, une petite fille se cramponna à ma robe blanche ; elle était si débraillée, sale, pieds nus avec des blessures. Tout laissait vraiment voir que la petite avait ipso facto besoin d'encadrement, car son état était si pathétique qu'il fallait beaucoup de courage pour ne pas laisser couler des larmes<sup>33</sup> à sa vue.

De toutes ses forces, elle criait en langue bulu « mema bée ma » qui signifie « maman porte moi » et pointait du doigt vers la voiture pour qu'on s'en aille. La mère de l'enfant, reconnue par ses problèmes psychiques et par sa violence, les femmes du marché me prévenaient que celle-là s'en prendrait à moi pour récupérer sa fille. Curieusement, elle s'approcha de moi sans colère et avec

---

<sup>32</sup> Une élève un plein dialogue avec la sœur au sujet de la petite fille errante dans la ville de Sangmélina. Récit recueilli auprès de la sœur.

<sup>33</sup> Entretien avec la sœur Christine MESSOMO fondatrice de l'O N D S C S réalisé le 25/01/2018.

douceur, tendit les mains pour prendre l'enfant je fus soulagé que celle-ci ne m'eusse pas brutalisé mais au contraire, elle jeta l'enfant dans la poubelle qui se trouvait non loin de là et fouetta copieusement l'enfant l'abandonnant alors. J'étais témoin de l'atrocité et de la vie difficile que la petite fille vivait, je fus frappée de grande frayeur, de pitié et je fondais en larme face à ce spectacle. Je réalisais donc ce que les élèves en classe m'avaient dit à savoir secourir cette enfant. Une fois de retour à la congrégation, je n'en revenais pas et je décidais d'une manière ou d'une autre de trouver une solution à la situation de cette petite fille<sup>34</sup>.

Au lever du jour, je me rendais chez le sous-préfet pour lui faire part de la situation que traversait la gamine, afin de trouver une solution mais il me renvoya au service social disant que c'est par là que la procédure devait commencer. Une fois au service social, la tâche ne sera pas facile le chef du service social me fit comprendre que le retrait de l'enfant à la mère était quelque chose de très difficile mais s'il était possible pour moi de le faire, alors il m'accorderait la garde de l'enfant car la mère était très attachée à son enfant de telle sorte qu'elle ne permettait pas qu'on lui ravisse sa progéniture. De retour à la congrégation et sans réponse satisfaisante, je n'avais pas la tête en repos car le scénario me hantait l'esprit. Je fis part de ma douleur à des consœurs mais je reçus immédiatement des sueurs froides aux réactions de ces dernières : « cela ne relève pas de nos compétences, ça ne fait pas partie de nos objectifs, ce sera coûteux de prendre en charge cette famille, nous n'avons pas assez d'espace » disait la mère supérieure. J'étais donc appelée à trouver une solution toute seule. De temps à autre, je me rapprochais de la fillette en lui offrant des beignets, des chaussures, des habits, pour lui faire plaisir. Mais tout cela semblait ne pas

---

<sup>34</sup> Ibid



résoudre le problème car celle-ci était toujours dans un état de délabrement total<sup>35</sup>.

Je décidais donc, malgré le refus de mes supérieurs hiérarchiques, de ménager la petite misérable en la lavant sachant que la tâche de l'enlever à sa mère allait être difficile. Je prenais des précautions pour y parvenir. C'est ainsi que j'invitais les nièces de la sœur Marie Louise ABOMO, demoiselles Bikie et Eyenga de leur nom qui devaient me tenir compagnie pour m'aider à récupérer l'enfant. Après avoir parcouru quelques kilomètres en voiture, nous apercevions enfin la petite et sa mère en train de s'abreuver dans une rigole. C'est à ce moment que nous avons réussi tout au moins à créer une diversion en amenant la mère à s'éloigner du lieu d'abreuvement. Ainsi la fillette seule, les deux filles s'emparèrent immédiatement d'elle. Pour empêcher à celle-ci de revenir sur nos pas et de retrouver sa maman ; il a fallu faire des détours en voiture pour qu'elle ne se retrouve pas rapidement. Toutefois, elle me disait « za bi kê nyong mema » c'est-à-dire allons prendre ma mère. Aussi petite que fut-elle, et malgré les atrocités vécues auprès de sa mère, elle ne voulait pas s'en séparer.

Une fois avec moi<sup>36</sup>, mon souci majeur était de soigner ses plaies, et de la remettre à sa mère. Lorsque nous sommes arrivées à la congrégation, ma préoccupation première était de soigner ses blessures, et lui apporté une stabilité pour un début, même si elle devait retourner chez sa mère. Les moments de son arrivée à la maison ont été très difficiles, très instables, car le plus intrigant fut lorsque je lui demandais de se coucher sur le lit. Elle n'acceptait pas ma proposition et passait la nuit à même le sol malgré les efforts que je faisais de la mettre sur le lit ; une fois endormie, celle-ci se réveillait et retournait se coucher au sol ; elle y était habituée et trouvait plus de confort et de plaisir à dormir par terre. Se nourrir était une autre étape à braver car sa meilleure manière de manger était dans des boîtes. Pour qu'elle se nourrisse, il fallait d'abord que le

---

<sup>35</sup> Ibid

<sup>36</sup> Entretien de la sœur Christine MESSOMO à Sangmélina le 25/01/2018.

repas passe par une boîte car c'était une habitude pour elle de se nourrir ainsi<sup>37</sup>. Il y'avait des jours où elle fuguait et partait à la recherche de sa maman, refusant de manger. Et pour moi, il fallut beaucoup de patience pour remettre l'enfant dans la vie normale. Tout ceci avec la désapprobation de mes consœurs.

Ayant jugé la stabilité de l'enfant, je décidais d'aller aux affaires sociales mais le chef service me confia la garde de l'enfant et me fit comprendre que si j'avais réussi à enlever l'enfant des mains de sa mère, je pouvais très bien garder cet enfant ; qu'il était inutile de remettre l'enfant à sa mère, malade mentale, sauf si celle-ci advenait à porter atteinte aux autres enfants afin de retrouver la sienne ; mais dans le cas contraire, la garde de l'enfant me revenait<sup>38</sup>. Je refusais cette charge et expliquais que mes supérieurs n'étaient pas d'accord et cela ne faisait pas partie des objectifs de la congrégation. En plus de cela, j'avais déjà écopé des sanctions pour avoir recueilli cette fille à la congrégation ; mais le chef service insista et me dit : « Dieu t'aidera, aie confiance » Ne sachant pas comment l'appeler, je lui demandais comment elle se nommait ; je restais sans réponse toutes les fois où la question était posée. Je décidais donc de l'appeler « PATIENCE AIME » ; le choix de ce nom fut attribué au regard des souffrances qu'elle avait endurées. Je voulais qu'elle se souvienne de sa vie, ses souffrances, physiques et morales, et la patience que j'avais eue afin de récupérer, sans oublier les tracasseries que j'avais endurées. A cet effet, ce fut émouvant lorsque je lui demandais comment elle s'appelait ? Elle répondit en sautant de joie « patience aimée» Il fallait que je trouve une solution pour faire partir la petite de la congrégation même si cela allait me faire mal ; je m'apprêtais à la confier à une famille d'accueil ce qui me faisais davantage mal car je m'étais attachée à elle. On entendait plus parler de sa mère car personne ne savait là où elle s'était réfugiée ; on dirait qu'elle s'était bien volatilisée.

---

<sup>37</sup> Ibid

<sup>38</sup> Ibid

Avec l'aide des services sociaux, nous avons tenté de retrouver sa mère sans succès. J'avais donc un enfant sans maison, sans revenu sans issu.

### **3 - Création de l'orphelinat notre dame de la sainte croix de Sangmélina**

Pour parvenir à un meilleur résultat, le chef service des affaires sociales m'avait recommandé la confiance en Dieu. La situation étant complexe et dépourvue des moyens, mon souci majeur était que je puisse avoir une maison pour garder la petite et au cas contraire, il fallait bien évidemment la conduire dans un centre quelconque. Voyant que je n'avais ni maison, ni ressources, encore moins des moyens pour en construire une, je décidais d'abandonner l'idée de garder moi-même la fillette et cherchais maintenant une famille d'accueil pour elle. Au mois de mars 1987, j'inscrivis l'enfant à la maternelle Saint-Joseph car c'était sa volonté et son droit d'aller à l'école comme tous les autres enfants. Pendant ce temps, je me préparais à confier Patience Aimée à une famille d'accueil, puisque je n'avais pas d'autres alternatives. La volonté de Dieu s'accomplissant en moi, quelques temps plus tard, je parvins à trouver une maison. Pour m'occuper de l'enfant, je n'attendais plus que de l'évêque l'autorisation et l'indult d'ex claustration<sup>39</sup>. Un soir, nous avons reçu la visite du père GERARD Farquet, spiritain pour la préparation d'une procession mariale avec les jeunes de la paroisse. À la fin des préparatifs, il nous fit ses adieux<sup>40</sup> car sa congrégation le rappelait de nouveau à Yaoundé. Il me proposa la maison qu'il occupait. J'étais débordée de joie de la nouvelle que je venais de recevoir. Il fut très étonné de ma réaction, et de ma joie débordante si bien qu'il me demanda à quoi ces locaux me serviraient. Je lui narrais donc l'histoire de la petite Patience ; il me promit qu'il en parlerait au supérieur hiérarchique des spiritains le père Henri Daniel, pour me léguer la maison en question.

---

<sup>39</sup> Etat qui permet à une religieuse d'exercer un postulat hors de sa communauté d'origine.

<sup>40</sup> Entretien avec la sœur Christine MESSOMO, à Sangmelima le 26/01/2018.

Je me présentais donc chez Monseigneur AMA, évêque de Sangmélina à cette époque, pour l'informer que j'avais reçu les bâtiments du foyer Libermann. Très étonné et stupéfait, il me dit : « Dieu a exaucé tes prières, je vais vous donner l'ex-claustration, et je vais envoyer une lettre à ta congrégation ». Ce qui avait été fait. Un matin, la sœur Jacqueline NGO MBILLA, secrétaire de l'évêque, me remit un exemplaire de la lettre envoyée à la supérieure générale car une assemblée générale devait se tenir au mois d'août en 1988 à Douala. C'est pendant cette assemblée que l'instance supérieure me donna l'autorisation solennelle de sortir de la congrégation pour réaliser ma vocation : celle de m'occuper des pauvres, des enfants vulnérables, des enfants abandonnés, et des orphelins. Ce fut une joie incommensurable pour moi de m'occuper des enfants déshérités. Car c'est par le N° 92/02930 du 21 Décembre 1992, que cette structure a vu le jour. Nous présentons en illustration une photo des archives de l'orphelinat ou on peut apercevoir en arrière-plan les battants d'une maison en matériaux provisoire ; il s'agit du premier habitat de la maison léguée par le père FARQUET.

Relevons que le gouvernement Camerounais n'a pas été en reste de la situation des orphelins. Des textes des lois et des conventions ont été élaborés pour le respect, l'épanouissement, et la survie des orphelins et enfants déshérités.

**Photo 2:** la sœur Christine MESSOMO en compagnie de quelques enfants devant la première maison de l'orphelinat.



Source : Archives de l'ONDCS

## **B – CADRE DE CRÉATION SOCIAL D'UN ORPHELINAT**

La protection des droits de l'Homme en général et ceux de l'enfant en particulier est encadrée au Cameroun par un arsenal juridique constitué par les protocoles, Chartes et Conventions internationales ratifiées, les lois et règlements nationaux. Nous allons étudier la sphère internationale et nationale.

### **1- Au plan international**

Comme l'affirmait le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul BIYA au cours de la Session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants en 2002,

«le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux consacrés à l'enfant <sup>41</sup>». On peut ainsi citer de manière non exhaustive :

-la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le 11 janvier 1993 ;

-la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, le 05 septembre 1996;

-la Convention n°138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, le 14 avril 1998;

-la Convention n°182 de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, le 27 mai 2002 ;

-le protocole facultatif à la CDE du 18 décembre 1989 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, instrument d'adhésion datant du 04 décembre 2004 ;

-le protocole additionnel à la convention des Nations unies du 15 novembre 2000 contre la criminalité transnationale organisée, protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants. Protocole ratifié par le Cameroun par décret du 18 novembre 2004<sup>42</sup>.

## **2 - Au plan national**

Dans ce sens, il y a lieu de signaler que la loi n°06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution de 1972 en son préambule, proclame que «l'être humain, sans distinction de race, religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables sacrés ». Il y est affirmé par ailleurs l'attachement du Cameroun aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et dans toutes conventions internationales y relatives et dûment ratifiées.

<sup>41</sup> [http site Minas promotion des droits de l'enfants](http://site.Minas.promotion.des.droits.de.l'enfants) consulté le 15/05/2018.

<sup>42</sup> Ibid.

En marge de son adhésion aux divers instruments juridiques internationaux qui précèdent, le Gouvernement camerounais a toujours placé l'enfant au centre de ses préoccupations. Aussi a-t-il adopté depuis les indépendances, des mesures législatives et réglementaires déterminantes pour l'application des droits de l'enfant, et enclenché des procédures qui se trouvent à des stades très avancés. Ces mesures sont les suivantes :

-le Code Civil qui règle le problème de la responsabilité parentale en ses articles 1384 et suivants.

-le Code Pénal dans lequel la protection des droits des enfants est mise en évidence, notamment dans les dispositions des articles 29, 39 al.6, 48, 80, 179 (garde d'un mineur), 340 (infanticide), 341 (atteinte à la filiation), 342 (esclavage et mise en gage) 198 al 1 (b) et (c) (publications interdites) et les articles 337 et suivants qui traitent des atteintes à l'enfant et à la famille<sup>43</sup> ;

-l'adoption de la loi n°2005/007/ du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale qui comporte de nombreuses dispositions favorables à l'enfant auteur ou victime d'infraction<sup>44</sup> ;

- l'adoption de la loi n°2011/024 du 14/12/2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes abrogeant la loi n°2005/015 du 29/12/2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants;

- le décret n°2011/408 du 09/12/2011 portant organisation du Gouvernement qui institue plusieurs départements ministériels en charge de la réalisation des droits de l'enfant. Ce sont par exemple le Ministère des Affaires Sociales (protection sociale de l'enfant), le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (promotion des droits de l'enfant), le Ministère de l'Education de Base (enseignement maternel et primaire général), le Ministère des Enseignements Secondaires (enseignements technique et général), le

---

<sup>43</sup> [http site Minas promotion des droits de l'enfants](http://site.Minas.promotion.des.droits.de.l.enfants) consulté le 15/05/2018.

<sup>44</sup> Arrêté du Ministère des Affaires Sociales.

Ministère de la Santé Publique (prévention et soins de santé à la mère et à l'enfant), le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (promotion de loisirs et activités post et périscolaires)<sup>45</sup> etc. Allant dans la même logique nous soulignons :

- l'adoption en perspective de la loi portant code des personnes et de la famille ;

- la loi n°98/004 du 14 avril 1998 sur l'orientation scolaire qui fixe l'âge de la scolarisation obligatoire à 14 ans ;

- le code du travail et les actes réglementaires relatifs aux travaux interdits aux enfants;

- le décret n° 90-524 du 23 mars 1990, crée une commission nationale pour la protection de l'enfance en danger moral, délinquante ou abandonnée ;

- le décret n°2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire, qui en son article 47 institue l'exemption des contributions annuelles exigibles aux élèves des écoles primaires publiques pour donner effet à la gratuité de l'école primaire décidée par le Président de la République le 10 février 2000.

L'élaboration de deux avant-projets de lois portant respectivement Code de Protection de l'Enfant et Code des Personnes et de la Famille.

Au-delà du cadre juridique sus évoqué, diverses actions à effets directs ont été entreprises tant par l'Etat Camerounais que par les partenaires. Il s'agit notamment des programmes de Coopération avec les organismes internationaux des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant : l'UNICEF, l'UNESCO, l'OIT/BIT, le Fonds Mondial. Il

---

<sup>45</sup> Htp site Minas promotion des droits de l'enfant consulté le 15/05/2018.



faut dire qu'elle élargie son programme avec la vulgarisation des droits de l'enfant où on relève :

-l'organisation des campagnes de sensibilisation lors des journées de l'enfant africain (16 juin), des fêtes nationales de la Jeunesse (11 février) et d'autres événements nationaux ou locaux divers ;

-l'organisation depuis 1998 des sessions de Parlement des Enfants avec formation des députés juniors aux droits de l'enfant et distribution de supports divers<sup>46</sup> ;

-la production de 15000 bandes dessinées sur la CDE distribuées aux enfants dans les écoles et autres milieux de vie au cours des campagnes de sensibilisation;

-la production des affiches et dépliants pour la sensibilisation populaire sur la violation des droits des enfants ;

-l'organisation de plusieurs éditions annuelles des journées Radios Télévision (JRTV) pour les enfants, basées sur la vulgarisation et la promotion des droits de l'enfant<sup>47</sup> ;

-l'intégration progressive des modules sur l'enseignement des droits de l'homme et de l'enfant dans les programmes scolaires et universitaires ;

-la traduction et la diffusion de la CDE en langage simplifié locale quant elle, se heurte au problème de la pluralité des langues nationales et à l'analphabétisme.

La création de l'Orphelinat de la Sainte Croix de Sangmélima est l'aboutissement d'un long processus et laborieux travail de la sœur Christine MESSOMO, à travers non seulement son amour pour les enfants démunis et son appel de Dieu au service des orphelins, mais aussi le gouvernement suivi de ses

---

<sup>46</sup> Arrêté du Ministère des Affaires Sociales.

<sup>47</sup> [http site Minas promotion des droits de l'enfants](http://site.Minas.promotion.des.droits.de.l'enfants) consulté le 15/05/2018.

partenaires à travers les textes, lois et conventions qui régissent le bien-être de l'enfant. Après une phase théorique de l'accord de l'enfant par le service social et l'évêque, de la rétrocession d'une maison à la sœur, il fallait bien penser à la construction des nouveaux bâtiments qui n'allait plus abriter un seul enfant mais plusieurs autres enfants et envisager une gestion de ces derniers en grande masse.

**CHAPITRE II :**

**STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ORPHELINAT  
NOTRE-DAME-DE-LA-SAINTE-CROIX DE SANGMELIMA  
DE 1988-2018**

Ce deuxième chapitre nous édifie sur l'évolution structurale de l'orphelinat de 1988 à 2018, tout en marquant un temps d'arrêt sur l'organisation et le fonctionnement de ladite institution.

**I - STRUCTURE DE L'ORPHELINAT DE SANGMELIMA DE 1988 à 2018**

L'orphelinat a évolué du foyer Libermann de 1988 à 1998 des bâtiments provisoires aux bâtiments définitifs de 1998 à 2018.

**A – Les premiers bâtiments de 1988 à 1998**

Le foyer Libermann légué par le père Gérard FARQUET devait servir de maison pour un départ, nous permettant ainsi de sortir de la congrégation sans aucune inquiétude. Il ne s'agissait en fait que d'une modeste maison en planches ordinaires sans extravagance, en une pièce avec une petite chapelle pour des célébrations et une grotte mariale pour le recueillement. L'orphelinat fut construit pendant plusieurs années et en fonction des besoins qui se posait.

**1. Les bâtiments de 1988 à 1990**

L'orphelinat était constitué d'un bâtiment qui servait de premiers locaux en matériaux provisoires, qui servait d'habitat aux jeunes occupants (orphelins). Il y'avait cinq divisions à savoir un salon qui servait non seulement de réfectoire aux heures de repas, mais aussi de salle de divertissement et d'entretien avec les enfants, une chambre qui servait de dortoir aux enfants. En 1988, on n'enregistrait pas encore un grand effectif d'enfants à savoir une fille et deux

garçons. Leur présence, le partage et l'amour les éduquer, les encadrer et les regarder grandir me faisaient revivre mon enfance, et me comblait de joie<sup>48</sup>. Il y avait également un bureau où les documents, pouvaient être classés pour des besoins d'enregistrements des nouveaux venus à l'orphelinat. Une chambre à coucher était réservée à la sœur Christine MESSOMO; la petite pièce à l'extérieur de la maison servait de douche commune. Il n'y avait véritablement pas le personnel de travail à cette période car le nombre d'enfants restreint. La grande partie des tâches ménagères et des travaux (vaisselles, lessives nutrition) était accomplie par la fondatrice. Aucune difficulté ne se faisait ressentir car c'était bien le rôle d'une mère auprès de ses enfants. Toujours près des enfants afin qu'ils ne manquent de rien.

La maison en matériaux provisoires a tenu près de dix (10) ans de 1988 à 1998, nous y étions toujours. Il y'avait un boukarou en matériaux définitifs avec deux chambres dont l'une servait de case de passage pour les prêtres, les religieux et les religieuses et même les étrangers venu d'ailleurs pour chercher refuge ; l'autre chambre servait de magasin et de stockage des biens. Il y'avait en plus de cela la magnifique chapelle en matériaux définitifs utile jusqu'à l'heure actuelle, que le père Gérard FARQUET voulait à tout prix préserver des riverains de peur qu'ils ne la transforment en une buvette. À cela s'ajoute un bâtiment en matériaux provisoires ayant d'abord servi de dortoir pour les enfants et utilisé par la suite comme une salle de classe de 1988 à 1990. L'effectif des enfants augmentaient de jour en jour ; il fallait remédier à la situation des enfants d'autant plus que tous les orphelins, filles comme garçons, étaient mêlés dans une chambre. En 1990, le nombre d'orphelins augmenta considérablement d'un enfant en 1988 à 18 enfants en 1990 ce qui nous imposait un espace plus grand d'où la construction d'un bâtiment nouveau afin de mieux loger les enfants. La sœur Christine MESSOMO dévouée au petit élevage de la volaille,

---

<sup>48</sup> Entretien avec la sœur Christine MESSOMO fondatrice de l'orphelinat à Sangmelima le 8/8/2018.

se permit de produire des poulets pour ensuite les vendre. Cette vente des poulets lui permis d'épargner et de satisfaire ses besoins y compris la participation d'une association espagnole, (Manos Unidas) et du soutien de la cimenterie du Cameroun (CIMENCAM), pour venir en aide aux orphelins, la sœur Christine, parvint à mettre sur pied le premier bâtiment en matériaux définitifs de l'orphelinat, actuelle maison d'accueil. En image, nous avons un orphelin qui verse le béton en guise de la pose de la première pierre de la construction du tout premier bâtiment de l'orphelinat en 1990.

**Photo 3** : Pose de la première pierre pour la construction de la maison d'accueil des orphelins.



**Sources** : Archives de l'orphelinat Notre-Dame-de-la-Sainte-Croix de Sangmelima

## **2– Les bâtiments de 1990 à 1998**

Le nombre d'enfants ayant augmenté et le besoin d'infrastructures se faisant ressentir, la sœur va construire un bâtiment avec près de 9 divisions (chambres, cuisine, salle d'étude, de séjours, etc.) et le matériel de construction devenu de plus en plus délabré, les fonds, récoltés vont aider pour la construction de ces bâtiments. Le nouveau bâtiment construit en 1990 est constitué de :

-quatre dortoirs : soit un premier pour tous les orphelins de deux sexes confondus allant de 0 à 7ans. Une fois franchi l'âge de 7ans, les filles avaient dorénavant un dortoir féminin, ce qui était d'ailleurs pareil pour les garçons à savoir, un dortoir masculin. Les enfants seront donc ainsi séparés en fonction du sexe. Un autre dortoir était prévu pour la sœur Christine. C'est ainsi que les différentes chambres à coucher était réparties permettant à chaque orphelin d'avoir un espace pour son sommeil.

Dans le même bâtiment, il y avait d'autres pièces à multiples fonctions soit une de réserve pour les invités, car tous ceux qui passaient par cet orphelinat devaient se reposer pour se désaltérer ; une autre pièce servait de bibliothèque et des enregistrements pour les nouveaux venus. Une autre pièce prévue pour les réserves alimentaires (sacs de riz, farine, spaghettis, boîtes de conserve, et autres). La salle d'eau faisait également partie intégrante du nouveau bien conçu pour plusieurs occupants. Ceux-ci avaient dorénavant une salle d'étude spacieuse et aérée qui servait en même temps de réfectoire ; une cuisine interne pour les ustensiles de cuisine, et une cuisine externe pour un grand stock de bois de chauffage. La construction de ce nouveau bâtiment redonnait un espoir et une satisfaction profonde du nouvel orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina car l'on était passé d'une maison en

matériaux provisoires à une maison en matériaux définitifs.<sup>49</sup> La joie d'avoir une maison nouvelle et neuve était immense<sup>50</sup>.

L'illustration ci-dessous porte sur le premier bâtiment de l'orphelinat construit en 1990. L'on peut apercevoir PATIENCE AIME, la première orpheline en compagnie de quelques orphelins.

**Photo 4:** Premier bâtiment en matériaux définitif de l'orphelinat



**Source :** photo prise à Sangmélima le 8/8/2018 à 15H par BETSI AMOUGOU.

Ce bâtiment est devenu en quelques sortes une case de passage de tous les enfants venus de l'intervalle zéro à cinq ans ; car c'est leur premier lieu d'habitation. Ce bâtiment abritera tous les enfants.

---

<sup>49</sup> Entretien avec Patience AIME, première orpheline de l'ONDSCS, et responsable des ressources financière de l'orphelinat, Sangmélima le 8/8/ 2018.

<sup>50</sup> Ibid

Nous aurons à étudier la seconde vague de construction qui offrira une stabilité et un confort aux enfants de l'orphelinat. Notons ici que les enfants allaient déjà à un effectif de près de 50 enfants au total ce qui devenait un véritable handicap pour leur épanouissement.

## **B – Bâtiment de 1998 à 2018**

Nous assistons à une construction dite complète avec les départements annexes de l'orphelinat pour filles et garçons.

### **1 - Les constructions des bâtiments de 1998 à 2008**

L'effectif des enfants ayant augmenté avec le besoin de séparer les petits des grands, un nouveau bâtiment sera construit. Il sera en plusieurs divisions ; nous aurons deux dortoirs et à ce moment, les filles seront complètement séparées des garçons non plus du dortoir mais de maisons. Ces différents dortoirs ont en moyennes 10 lits à deux niveaux. Le nouveau bâtiment construit non loin du premier, sera constitué des dortoirs uniquement pour garçons et étrangers. Une salle de bain pour tous sera dans la maison. Ces dortoirs seront répartis en fonction des âges ; c'est précisément à l'âge de 5ans que les petits garçons occupent le second bâtiment. Le bâtiment est également équipé d'un salon pour des réunions diverses des conférences ou encore des visites des parents ou proches des orphelins et d'une cuisine interne. Ce même bâtiment sera doté d'une salle d'informatique avec en moyenne 10 machines ; pour les orphelins afin que ceux-ci ne soient pas en reste des nouvelles technologies de l'information et puissent apprendre à utiliser l'outil informatique. La salle d'étude sera différente de la bibliothèque en ce sens qu'elle aura des chaises et des tables bancs, un tableau et un rayon de livre, divers servant pour leurs études. La bibliothèque est constituée des livres (romans et bandes dessinées) des journaux. Des livres aux programmes et hors programme y sont classés dans les rayons de la bibliothèque. On a une salle des premiers soins pour les enfants avec le petit matériel de premier secours à savoir les médicaments



(paracétamols, quinine, métronidazole, bandes, compresses, Bétadine, seringue et tous autres matériels de secours). Le nombre de plus en plus croissant, on assistera à la construction des départements annexes de l'orphelinat pour filles et garçons. .

À travers de différentes photos prises sur le terrain, nous illustrons le deuxième bâtiment de l'orphelinat comprenant 9 pièces.au total.

**Photo 5** : le deuxième bâtiment de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima.



**Source** : photo prise sur le terrain par BETSI AMOUGOU le 8/8/2018.

## **2 - Les constructions de 2008- 2018**

L'orphelinat aura un besoin accru. Non seulement les orphelins ne font qu'arriver mais les plus grands ne sont pas récupérés par leurs familles et parfois rejetés d'où la nécessité de penser à protéger ces orphelins et leur offrir un abri

confortable. C'est ainsi que les enfants seront divisés en trois principaux groupes où les plus jeunes resteront dans la maison mère ce qui signifie que les plus jeunes, les nouveaux venus, seront logés à la maison mère afin qu'ils puissent s'adapter à la nouvelle famille ; ceux-ci restent jusqu'à l'âge de 15 ans lorsqu'ils ne sont pas récupérés par la famille.

La ferme associazine genitorio adottivi per estero/ Association des géniteurs adoptifs pour l'extérieur (A G A P E) voit le jour en 2000, uniquement Pour accueillir tous les garçons de plus de 15ans. Ils sont logés à Monavebe un quartier de la ville où a été construite une maison avec des dortoirs et une salle d'étude, équipés à leur juste mesure et besoin, une cuisine externe et un forage pour s'abreuver. Et c'est là que réside tous les orphelins de plus de 15 ans.

La deuxième maison pour filles située à Etunlinga construite en 2002, « Foyer Divin Amour », abrite les jeunes filles orphelines bénéficiant de la proximité du lycée pour les études secondaires.

Consciente de l'éducation des enfants et du coût de transport, elle sollicite un cycle primaire complet afin d'éviter la divagation des tous petits. Par la grâce de Dieu, cela fut autorisé sans complication. L'orphelinat fut donc ainsi doté d'un cycle de la maternelle et du primaire pour les orphelins et les enfants venus d'ailleurs. L'école baptisé « Saint Joseph » permet aux enfants de fréquenter à moindre coût, et dans de bonnes conditions. Tous ces orphelins fréquentent et sont soutenus, encouragés et félicités. L'obtention du certificat d'études primaires(CEP) est obligatoire pour ceux qui, soit n'ont pas la tête à l'école, soit ceux qui ont un âge avancé pour les études.

« Cela me permet donc d'envoyer les enfants les plus vaillants à l'école quelque soit leur âge et de les suivre tous sans difficulté car avant cela il était très difficile pour moi de les conduire tous à l'école<sup>51</sup> ».

---

<sup>51</sup> Témoignage de la sœur Christine MESSOMO, Sangmélina le 8/8/2018.

L'orphelinat s'est construit en quatre grandes périodes par l'infatigable MARIO. En janvier 1991, c'est le premier bâtiment en matériaux définitifs; en 1998, c'est la construction du second bâtiment au sein de l'orphelinat ; en 2000, la ferme de Monavebe voit le jour. La dernière construction, « le foyer Divin Amour d'Etunlinga », sera réalisée en 2012. Ces constructions ainsi opérées, le fonctionnement de ce centre d'accueil, constitue la suite de notre étude sur l'orphelinat de Sangmelima.

## **II - LE FONCTIONNEMENT DE L'ORPHELINAT**

Pour ce qui est de cette articulation, nous mettrons un accent particulier sur la gestion du personnel de l'orphelinat car un institut a de meilleur résultat au regard d'un personnel dévoué à la tâche et à la bonne gestion du matériel

### **A - Le personnel de l'orphelinat**

Dans un premier temps, le personnel de l'orphelinat ici fait référence aux orphelins qui nécessitent une prise en charge et un encadrement. En seconde posture, nous avons le personnel d'appui qui aide à la réussite de ces orphelins à partir de leur travail abattu, la stabilisation le développement de ces enfants déshérités.

#### **1 – La population cible**

L'Orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina accueille des enfants de tout sexe, de tout âge sans discrimination, d'obédience religieuse et régionale. Ces enfants sont le plus souvent issus des familles pauvres et démunies où des familles presque inexistantes. L'orphelinat compte un effectif total de 185 orphelins, enfants démunis et vulnérables. Soulignons qu'en dehors de la grande partie des enfants autochtones, on note la présence de ceux étrangers victimes de guerre provenant du Burundi et du Tchad. En général, ils arrivent dans un état de santé précaire et de malnutrition plus ou moins avancée

avec comme corollaire les gastro-entérites<sup>52</sup> et autres anémies du premier âge. Ces enfants sont très souvent affectés par cette infection pendant les deux premières années de vie à l'orphelinat, surtout pour ceux des enfants qui arrivent après plusieurs mois d'allaitement et sont obligés de s'adapter tant bien que mal au lait artificiel. Ceux qui souffrent le moins sont ceux qui arrivent dès la naissance ; mais tous ces enfants, une fois à l'orphelinat, reçoivent les premiers soins à savoir les vaccins. Ce qui limite les risques d'épidémie. Les causes les plus courantes de consultation et d'hospitalisation sont les bronchites aiguës et les excès palustres nécessitant des transferts urgents à l'hôpital central de Yaoundé. Les enfants reçoivent tous une prise en charge : d'abord la survie à l'arrivée, ensuite l'éducation scolaire spirituelle et humanitaire, et enfin l'insertion dans la société.

Les enfants développent un esprit de solidarité entre eux. Les plus grands protègent et encadrent les plus jeunes ; ils les suivent parfois dans leurs études en les aidant à faire leurs devoirs. Ils ont un esprit de famille, de confiance, de partage assez poussé dans la vie commune en général, solidaires dans la joie et même la peine. Certains enfants ont du mal à se retrouver dans leur famille biologique. Toutefois, de retour dans leur famille naturelle, ces anciens habitants de l'orphelinat éprouvent beaucoup de nostalgie pour le milieu dans lequel ils ont passé la majeure partie de leur temps. Ils gardent le lien entre ceux restés à l'orphelinat, en leur rendant régulièrement visite, en leur apportant des cadeaux. Tous ces enfants suivent un parcours scolaire normal et travaillent avec habileté<sup>53</sup>.

## **2 – Le personnel d'appui de l'orphelinat**

Les orphelins sont encadrés éduqués et suivis par un personnel compétent. La sœur qui est en même temps la mère supérieure et la fondatrice de

---

<sup>52</sup> L'inflammation des muqueuses de l'estomac et de l'intestin.

<sup>53</sup> Entretien avec la sœur Christine MESSOMO à Sangmélina le 10/07/2018.

l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina, tient les rennes de la bonne gouvernance et de la bonne gestion de cette structure. On note la présence de plusieurs mamans qui sont en charge de ces enfants ; nous avons entre autre maman MVONDO Denise qui s'occupe de la nutrition des enfants et de tout le personnel depuis la création de l'orphelinat<sup>54</sup>. Pour madame MVONDO, cuisiner doit être une passion pour la femme et c'est l'occasion d'initier les plus âgés à la tâche en l'assistant de temps en temps et c'est une joie de les voir si grands sachant que c'est elle qui les a nourris à travers ses petits plats<sup>55</sup>. BISSA Suzanne qui s'occupe du linge des nouveaux nés, est en permutation avec MENDO Jacqueline car ces nourrissons nécessitent une hygiène corporelle minutieuse à cause de leurs fragilité. A cela s'ajoute MEKA Lucie, une femme qui s'occupe des petites filles de moins de six ans ; elle s'attèle sur leur hygiène corporelle, la salubrité du dortoir, et du linge. Maman Lucie est très souvent accompagnée dans cette tâche par les filles les plus grandes de l'orphelinat.

Le personnel de l'orphelinat est assisté dans la même logique du service d'appui par EBA Germaine et MOUELLE Fidèle qui s'occupent de l'hygiène des bébés et de leur nutrition. Pour ce qui est des déplacements et des travaux nécessitant une force masculine (recherche du bois de chauffage, les champs, la maintenance de la maison), Monsieur NGONDI Jean Marcel en est le maître d'œuvre. Le personnel est également recruté pour les maisons annexes de l'orphelinat ; les enfants en âge de scolarisation ont besoin d'une aide spécifique pour les repas au retour des classes ; ce personnel des maisons annexes est très souvent mis en repos en période de vacances. Pour ce qui est de la maison des garçons de Monavebe, AVEZO'O Régine, assure la nutrition tandis que les tâches ménagères sont assurées par les garçons eux-mêmes. Pour la maison d'Etunlinga, BAMEITYE Elisabeth assure la gestion de la maison des filles. Il faut souligner que tous ce personnels d'appui place au premier plan la survie des

---

<sup>54</sup> Entretien avec MVONDO Denise cuisinière de l'orphelinat à Sangmelima le 10/07/2017.

<sup>55</sup> Entretien avec MVONDO Denise, cuisinière de l'orphelinat depuis sa création, Sangmélina, le 6/08/2018

orphelins et leur épanouissement. « Les enfants sont bien attachés aux personnels d'appui, car nous travaillons tous dans un esprit d'union, de collaboration et de fraternité car le tout est de penser qu'ils ont plus besoin de nous et qu'ils dépendent de nous<sup>56</sup> en les prenant comme nos propres enfants et non comme des étrangers ».

L'Orphelinat étant une institution privée, les enfants ont besoin de survie. Pour y parvenir, des stratégies sont mises en places pour satisfaire leurs attentes et leurs besoins. Nous présentons ainsi le fonctionnement de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina.

## **B - GESTION MATERIELLE DE L'ONDSCS**

Depuis sa création, l'orphelinat assure la survie des enfants par le biais des efforts personnels de la sœur Christine MESSOMO, fondatrice de l'orphelinat, et celui des dons et œuvres de bonne volonté.

### **1 – L'effort personnel de la fondatrice**

La création de l'orphelinat n'étant pas pensée au préalable, la gestion du flux de personne ne sera pas une évidence pour la nutrition des enfants car les coûts des produits sont exorbitants sur le marché. « Sans aide, sans soutien et sans moyens financiers, la nutrition des enfants s'est avérée difficile. Etant donné que la vie de l'Homme dépend en premier chef de son alimentation; l'équation d'acheter les vivres pour la masse d'orphelin devenue importante a été chose pénible. C'est ainsi que naîtra l'initiative de location des terres pour cultiver les champs de maïs, de tubercules. C'est avec le soutien et l'aide de quelques familles que nous avons eu des terres appartenant à l'orphelinat, pour effectuer des champs à grande étendue »<sup>57</sup>. La générosité de la terre, sa fertilité, le climat propice de la ville, nous ont amenés à ce jour à réaliser des hectares de

---

<sup>56</sup> Entretien avec BAMEITYE Elisabeth, responsable de la maison des filles, à Sangmélina, le 6/08/2018.

<sup>57</sup> Entretien avec Chrisine Messomo à Sangmelima le 09 /08/2018

plantations, permettant de nourrir les orphelins sans contrainte et ce avec satisfaction. L'agriculture est devenue un véritable moyen de satisfaire les attentes de ces orphelins. Les champs sont défrichés avec la participation de tous les enfants en âge de travailler, ainsi qu'à l'aide des moyens financiers pour abattage. Ceci donne l'opportunité de faire un seul champ de près de trois (03) hectares une fois l'an et non plus deux (02) fois comme c'est souvent le cas dans le calendrier des cultures de cette localité.

Géographiquement parlant la région du Sud, située en pleine zone Equatoriale, est dominée par l'activité agricole souvent très fructueuse. Les principales productions destinées à l'autoconsommation sont : le plantain, l'arachide, le manioc, le macabo, la patate l'igname, le maïs, le concombre. Seul environ un cinquième de la production est vendu<sup>58</sup>. Les problèmes soulevés pour le développement de cette activité trouvent plusieurs origines telles les présences des cochenilles dans le sol, le manque d'outils et de matériel de travail adéquat et enfin de l'inexistence du micro crédit pouvant soutenir cette activité. Depuis quelques années, la commune connaît l'émergence de la culture du palmier partout comme alternatives aux aléas conjoncturels des coûts mondiaux du cacao. L'élevage se limite essentiellement au petit cheptel se composant de volaille, de porcs et de chèvres. L'initiative de la Sœur Christine de cultiver les champs pour nourrir ses orphelins est donc à louer. Car cette pratique lui permettra de palier à l'achat des vivres destiné à cette progéniture.

L'orphelinat a réalisé des grandes plantations à savoir : une plantation pour les cultures vivrières qui bénéficie aux enfants de l'orphelinat aidant alors à réduire les dépenses en achat de manioc, arachides, macabo et autres ; un demi-hectare où il y'a des bananes plantains, du pistache ; il a été également créé une plantation de maïs et de soja, une cacaoyère, une ananeraie. L'élevage n'est pas en reste car l'orphelinat est détenteur d'une porcherie, d'un poulailler, des

---

<sup>58</sup> Entretien avec BAMEITYE Elisabeth responsable de la maison des filles à Sangmélina le 6/8/2018.

étangs de poissons. L'orphelinat possède des hectares de terrains jusqu'ici non utilisés. Il a su se prendre en main avec ses multiples activités agro-pastorales mettant en application les grandes lignes du développement Camerounais introduit par le chef de l'Etat pour l'émergence du Cameroun. La terre étant la première richesse de l'homme, il ne suffit plus que de l'exploiter. Les différentes illustrations ci-après font offices des champs d'ananas. La première présente la Sœur Christine dans l'anameraies en compagnie de quelques orphelins, et la seconde illustration présente la surface globale du champ d'ananas.

**Photo 6** : Sœur Christine en compagnie de quelques orphelins dans l'anameraie de Monavebe.



**Source** : photo prise par Jorelle Betsi Amougou à Sangmelima le 13/08 2018.



**Photo 7 :** Le champ d'anameraie de l'orphelinat de Monavebe



**Source :** photo prise par Jorelle BETSI AMOUGOU à Sangmelima le 13/8/2018.

Comme le dit un adage africain, « c'est quand on est deux qu'on attache facilement un fagot de bois » autrement dit, c'est l'union qui fait la force. En dehors des efforts fournis par l'ensemble du personnel de l'orphelinat, on relève également une aide venant de l'extérieur, dont nous ne saurons taire le soutien pour la bonne marche de l'orphelinat.

## 2 - Les aides externes de l'orphelinat

L'orphelinat bénéficie des dons divers et de toutes natures pouvant être utiles aux orphelins. Ces dons proviennent des âmes de bonne volonté qui offrent des présents en nature : Les sacs de riz, du sucre de la farine et bien plus. Certaines autorités se proposent d'apporter de l'aide au niveau de l'entretien de la maison, pour l'alimentation des jeunes, et parfois pour des moyens de transport. Dominique LEDRU et Anne Sylvie ASSO'O<sup>59</sup>, sont très souvent à la disposition des orphelins pour ces services. Des associations religieuses du diocèse œuvrent également pour ces orphelins, à travers des collectes de fonds, la distribution des vêtements, des cahiers, stylos et autres matériels nécessaires pour leur meilleur épanouissement. Des âmes de bonne volonté d'horizons divers, viennent de manières indépendantes offrir des dons de diverses natures.

**Photo 8 :** Illustration des donateurs venus offrir des dons à l'orphelinat.



**Source :** archives de l'orphelinat

En plus de ceux-là, nous avons l'association A G A P E de l'Italie qui prend en charge les frais de scolarité des orphelins en les inscrivant dans les

<sup>59</sup> Elites de la localité de Sangmélina.

différents établissements de la ville. Elle prend ainsi la charge de donner gracieusement toutes les fournitures scolaires aux orphelins. Presque toutes les années, les membres de cette association viennent passer du temps en compagnie des orphelins. Ils offrent des cadeaux aux enfants qui réussissent aux différents examens et encouragent les autres à faire autant pour bénéficier des privilèges. « La présence de cette association nous galvanise véritablement car nous comprenons que nous ne sommes pas seulement connus au Cameroun mais aussi en Italie et nous entretenons de bonnes relations »<sup>60</sup>, confie un orphelin récipiendaire. Des formations y sont parfois dispensées ; ce qui contribue à la formation de ces derniers.

La photo ci-dessous illustre les orphelins en compagnie des membres de l'association A G A P E d'Italie après une remise des dons de sacs de classe en début d'une année scolaire

**Photo 9** : Les orphelins en compagnie de quelques membres de l'AGAPE



**Source** : archives de l'orphelinat

<sup>60</sup> Entretien avec ESSOLA orphelin

### **CHAPITRE III :**

## **LES CAUSES, LES CONSEQUENCES ET LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS**

Ayant ainsi présenté la structure de l'orphelinat, et son fonctionnement, il en découle de cette analyse que l'orphelinat est passé par bien des étapes pour une construction finale, permettant aux enfants de vivre dans des conditions satisfaisantes et considérables. Si les orphelinats sont envahis par des orphelins, il est évident qu'il y'aie des facteurs particuliers qui sont à l'origine du placement des enfants dans les centres d'accueil et les orphelinats.

À l'échelle africaine, le nombre d'Orphelins, toutes causes confondues, continu d'augmenter et la majorité d'entre eux se trouvent en Afrique Subsaharienne. Aujourd'hui, on estime ce nombre à environ 20 Millions contre 11,5 Millions en 2003<sup>61</sup> (USAID, ONUSIDA et UNICEF 2008). Cette croissance ne représente toutefois qu'une part visible du nombre d'enfants qui ont vu leur vie basculer quand le VIH/SIDA a frappé leur famille, leur communauté, leur école, les services de santé et de prévoyance sociale de leur pays, ainsi que l'appareil économique local et national. Dans la suite de notre développement, nous allons d'abord présenter dans la première articulation les causes de placement dans les orphelinats, ensuite, nous évoquerons les conséquences et difficultés auxquelles ceux-ci font face et enfin, la prise en charge des orphelins à l'orphelinat.

---

<sup>61</sup> <http> Rapport final pratique PEC –OEV consulté le 13/0/2018.

## **I - LES CAUSES DE PLACEMENT À L'ORPHELINAT**

L'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix accueille des enfants issus de familles pauvres ou presque inexistantes. Dans cette partie, nous allons présenter les multiples causes qui conduisent les familles à placer les enfants dans les orphelinats. Malgré le fait que la famille demeure le lieu par excellence dans lequel un enfant qui a perdu ses parents devrait vivre. Car s'il est possible de s'organiser pour les cérémonies d'enterrement, l'on devrait avoir la même attention pour les enfants orphelins qui restent sans parents et les membres de la famille du défunt ou de la défunte devraient s'occuper des enfants. La famille africaine dans son noyau nucléaire devrait prendre soin de ces derniers à la mort de leurs parents. Pour parvenir aux causes de placement des orphelins, nous partirons de l'ampleur du VIH/SIDA, tout en mettant en évidence toutes les autres causes de placement des enfants dans un orphelinat.

### **1 – L'ampleur de la crise des orphelins**

En 2003, le Cameroun comptait huit (08) millions d'enfants, dont 12% d'orphelins toutes causes confondues. Parmi ces 930 000 orphelins, 25% de ces enfants ont perdu un ou deux parents du fait du Sida (240000). L'épidémie de VIH/Sida frappe fortement les femmes camerounaises, puisque parmi les 470 000 orphelins de mère, 160 000 le sont devenus à cause du sida (contre 600 000 orphelins de père dont 140000 du sida). De plus, 150 000 orphelins ont perdu les deux parents, dont 83 000 du sida. 120000 enfants sont devenus orphelins en 2003, et les statistiques projectives estiment que 14% des enfants camerounais seront orphelins en 2010, soient plus d'un million d'enfants<sup>62</sup> (UNAIDS, USAID, UNICEF, 2004). D'après le rapport 2008 de l'UNGASS sur les progrès des indicateurs au Cameroun, le nombre d'orphelins de 0-17 ans du fait du VIH/SIDA serait environ 300 000 âmes.

---

<sup>62</sup> WWW. UNICEF.Org/ French les générations orphelines d'Afrique. Consulté le 19/09/1018

Face à cette évolution rapide des statistiques, de la situation critique dans laquelle se trouvent les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), et dans un contexte où les taux d'infection au VIH/SIDA progressent dans maintes régions y compris au Cameroun (5,5 %) d'après (UNGASS, 2008), le Gouvernement du Cameroun, par le biais de son Ministère en charge des Affaires Sociales (MINAS) a engagé un processus devant aboutir à l'élaboration d'un cadre stratégique national de prise en charge des OEV. Le développement d'un tel document nécessite une excellente connaissance et la disponibilité de données qualitatives et quantitatives actualisées suffisantes sur la situation des besoins, des acteurs et des pratiques de prise en charge des OEV dans le pays. Une revue documentaire effectuée indique que malgré la disponibilité de certains rapports d'études et de documents techniques sur le sujet. La présente analyse de la situation ambitionne ainsi de combler ce gap en collectant et synthétisant les informations manquantes.

Aussi, le MINAS a-t-il sollicité l'appui de l'UNICEF pour collecter ces données et informations complémentaires à travers une analyse de la situation. Ce travail vient compléter les résultats de la revue documentaire sur la situation des Enfants ayant Besoin de Mesures Spéciales de Protection réalisée en 2009<sup>63</sup>.

Bien que le VIH/ SIDA soit présent dans quasiment toutes les régions du monde, aucune autre région n'a été plus durement touchée que l'Afrique subsaharienne qui compte près des trois quarts du nombre total de personnes vivants avec le VIH/ SIDA dans le monde. Parmi les enfants ayants perdu leurs parents à cause du VIH/ SIDA, 8 sur 10 vivent en Afrique Subsaharienne. De 1990 à 2001, la proportion d'orphelins dont les parents sont morts de VIH/SIDA est passée de 3,5% à 32%<sup>64</sup>. Aujourd'hui, on compte dans la région Subsaharienne plus de 34 millions d'orphelins donc 11 millions ont perdu leurs

---

<sup>63</sup> [http Rapport des OEV au MINAS](#). Consulté le 13/08/2018

<sup>64</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH SIDA, report on the global HIV/ AIDS épidémic. ONUSIDA, Genève, 2002.

parents à cause du VIH/SIDA<sup>65</sup>. Parmi toutes les causes de décès de parents, cet est exceptionnellement, dans la mesure du possible, occasionnant le décès des deux parents. Cela signifie que les enfants risquent fort de voir mourir leurs géniteurs dans un laps de temps. Le nombre total d'orphelins double avec le VIH/SIDA. Cette pandémie du fait de la profondeur de son impact provoque donc non seulement une gigantesque vague d'orphelins mais aussi étant ses funestes conséquences sur les enfants qui ne sont pas orphelins et sur les familles de ces enfants. La pandémie modifie en outre les caractéristiques des orphelins en Afrique non seulement provoque l'augmentation de la proportion d'orphelins, mais aussi double l'ensemble des orphelins du fait que les parents sont souvent tous deux infectés. La stigmatisation qui affecte fréquemment les personnes infectées par le VIH et que l'on retrouve dans le monde entier affecte également les enfants de parents séropositifs ou décédés des suites de l'infection par le VIH/SIDA. Ceci aggrave d'autant la situation des orphelins ou des enfants vivant avec des parents malades. Un enfant devient orphelin parce que l'un de ses parents est décédé du virus. Il peut, ou non, avoir contracté la maladie. En 2008, quelques 430 000 enfants ont été infectés par le VIH. Dans la majorité des cas la transmission du virus s'est faite de la mère à l'enfant<sup>66</sup>. Cependant, cette transmission peut être évitée quand les soins adéquats sont disponibles. Or, les pays à faibles revenus n'ont souvent pas accès aux traitements médicaux. Ainsi, tant que le fléau du sida persistera, le nombre d'orphelins du SIDA continuera de croître.

L'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima n'est pas en reste de cette situation des enfants victimes des parents morts de VIH/SIDA, laissant leurs progénitures infectées. L'orphelinat héberge en son sein des

---

<sup>65</sup> Les enfants au bord du gouffre 2002 : un rapport commun sur les estimations du nombre d'orphelins et des stratégies de programme TVT associées/ the synergies Project for USAID, ONUSIDA et UNICEF, Washington D C, July 2002.

<sup>66</sup> Analyse de la situation et des pratiques de la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables au Cameroun. Rapport final 2010. Consulté le 15/03/2018.

enfants porteurs de virus de SIDA. Ils sont quatre enfants au total soit trois garçons et une fille<sup>67</sup>, qui ont perdu leurs parents de suite de la pandémie qui sévit en Afrique. Il faut souligner que ceux qui perdent leurs parents n'opèrent aucun choix de rester « orphelin du SIDA » mais un constat troublant s'effectue au niveau de l'appellation de ces derniers qui démontrent une forme de stigmatisation et leur rappel à chaque fois leur vulnérabilité. La mort d'un parent n'est déjà pas facile, l'établissement « d'orphelin » et « d'orphelin de SIDA » ne devrait pas battre son plein car un orphelin reste un orphelin.

## **2 - Autres causes importantes de placement d'enfants dans l'orphelinat**

Le VIH/SIDA n'est pas le seul phénomène qui rend d'ailleurs les enfants orphelins en Afrique, il n'y a pas d'enfants orphelins car tout membre de famille proche ou éloigné pourrait répondre à cette situation d'enfants en détresse. Aujourd'hui avec l'évolution, la rigueur dans la gestion, et la venue de la mondialisation, la modernisation, les familles veulent de plus en plus copier le modèle occidental à savoir la famille nucléaire restreinte (père mère et enfants biologiques) la situation de l'enfant orphelin devient donc un problème récurrent et préoccupant, lors des obsèques. Car la famille du défunt prévoit bien cercueil, collation, tenue vestimentaire, corbillard, gerbe de fleurs, photos etc mais oublie que la situation des enfants restés sans géniteurs devrait être prise en compte en priorité. Ce qui nous amène d'ailleurs à présenter les aspects autres que le SIDA qui sont à l'origine des causes du placement des enfants dans les orphelinats. De manière exhaustive, nous avons:

- l'invalidité ;
- les maltraitances et la négligence chronique des parents ou des tuteurs
- les maladies mentales

---

<sup>67</sup> Témoignage de la sœur Christine MESSOMO.



Parlant de l'invalidité, en Europe centrale et orientale et dans la Communauté des États indépendants, un tiers des enfants placés en institutions y sont pour cause d'invalidité. Dans de nombreux contextes à travers le monde, les enfants handicapés sont placés en orphelinat parce que les familles n'ont pas accès à des services d'aide appropriés pour le cas de l'orphelinat, elles pensent (les familles) que les services sociaux sont proches des enfants nécessiteux qui se retrouvent dans les orphelinats et les centres d'accueil et peuvent mieux prendre soins de leurs enfants en les plaçant dans un orphelinat. Les enfants handicapés peuvent également être abandonnés, dès la naissance ou plus tard, du fait de croyances culturelles et d'une discrimination persistante car dans certaines familles, la malformation ou le handicap d'un enfant émane de la malédiction par conséquent il faut le tenir à l'écart. Dans d'autres cas, on a des parents handicapés qui ont des enfants et se trouvent dans l'incapacité de prendre soin de leurs enfants, ils trouvent le placement dans un orphelinat comme la solution idoine pour la survie de leur progéniture. L'ONDSCS sur son effectif total d'orphelins a 14 enfants donc les parents sont invalides ceux-ci sont donc classés parmi les orphelins

Les maltraitances et la négligence chronique de la part des parents ou d'autres personnes ayant la charge des enfants sont aussi des raisons pour le placement de ceux-ci dans des institutions, en particulier dans le contexte de l'alcool et de la drogue. Dans certains cas des enfants indésirés sont victimes de maltraitance. Pour ce , nous avons cinq cas de figure où il a fallu l'intervention du procureur pour retirer la garde des enfants aux parents et les placer dans l'orphelinat. Nous notons dans la même optique l'inceste qui provoque la déchirure du noyau familial. Nous avons entre autres des enfants retrouvés dans les coins et recoins de la ville, des enfants abandonnés sans aucune explication et qui, lors de l'interrogation, disent que leur maman est bien vivante mais ils savent jamais pourquoi ils se retrouvent là, ni pourquoi la maman a demandé

qu'ils viennent entrer à l'orphelinat ; des cas comme ceux-là, l'orphelinat dénombre une douzaine.

Beaucoup de malades mentaux (folles) se retrouvent enceinte dans leur condition de folie. Ce phénomène est resté jusqu'ici inexplicable. Dans la ville de Sangmélima, un nombre considérable d'enfants nés des mères folles est de plus en plus significatif. L'enfant, dès sa naissance, doit être séparé de sa génitrice pour sa survie. C'est d'ailleurs ce qui normal et même indiqué pour la survie de l'enfant. Une fois que la famille constate la naissance du bébé de cette dernière, l'enfant est récupéré et placé à l'orphelinat. L'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima depuis sa création a enregistré un nombre total de 45 enfants nés des mères folles.

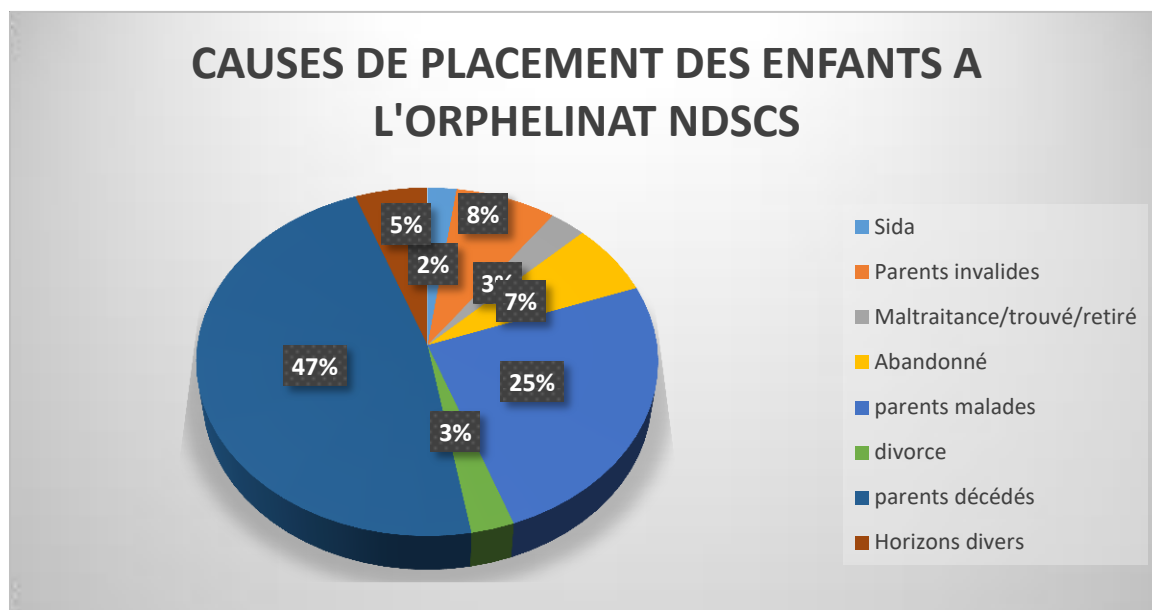
En cas d'urgence, les parents peuvent aussi placer leurs enfants dans un orphelinat après le constat du manque récurrent de nourriture, abri ou moyens de soigner les enfants. Lorsque des procédures appropriées ont été mises en place, les enfants peuvent être rendus à leur famille après que des services de réadaptation ou d'urgence aient été prodigués. Cependant, ce n'est pas toujours le cas : parfois, les enfants restent séparés de leurs familles de façon permanente ou pour une longue période. Nous relevons également l'exemple de divorce entre les parents ; dans les cas où violences familiales se font itératives entre les parents, les enfants sont placés inéluctablement à l'orphelinat. Nous comptons cinq enfants dans cette situation placés à l'orphelinat pour des raisons de divorce entre les parents.

La véritable raison de création de l'orphelinat comme stipule la définition de ce concept, est de s'occuper exceptionnellement des enfants ayant perdu, à travers le décès, leurs parents. Mais, ce dernier cas n'est pas le seul que nous avons mentionné. L'orphelinat accueille donc non seulement ce type d'orphelins véritables, mais aussi une autre variété d'enfants dont les mauvaises

conditions de vie imposent le statut d'orphelin. Pour des enfants soit demi-orphelins ou orphelins complet les estimations s'élève à 85 orphelins qui vivent à l'orphelinat. La majorité des enfants arrivent dès la naissance ou après le décès de la maman et c'est très souvent après le décès de la mère que l'enfant est conduit à l'orphelinat.

Relevons comme nous l'avons dit plus haut, que les orphelins de divers cas à l'instar de l'extrême pauvreté et non l'absence de personnes qui prennent en charge l'enfant sont souvent évoquée comme étant la raison de placement dans un orphelinat. Les parents encore en vie ou d'autres personnes qui ont du mal à assurer les besoins fondamentaux (nutrition, soins hospitaliers, accès à l'éducation et autres) et leurs enfants peuvent se sentir obligés de faire recours aux orphelinats pour la survie de leurs rejetons. Cet autre type d'orphelins est compté parmi les enfants vulnérables de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima. Nous avons également les enfants déposés par les administrateurs, les services religieux et même les pays étrangers qui sont 10 orphelins. C'est ainsi que l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima regorge un effectif total de 180 orphelins depuis sa création. Le nombre d'enfants qui font leur entrée à l'orphelinat dès leur naissance pour raison d'avoir perdu leurs parents et ceux de l'âge de 7ans sont plus nombreux comparativement à d' pour des cas exceptionnels. Le diagramme circulaire ci-contre montre les causes de placement des enfants à l'orphelinat de 1988 à 2018.

**Diagramme 1 :** représentation des causes du placement des enfants à l'orphelinat de Sangmélima.



**Source:** diagramme circulaire conçu par BETSI AMOUGOU Jorelle à partir des données recueillies sur le terrain le 08/08/2018.

Le diagramme ci-dessus représenté nous édifie sur les proportions des causes de placement des enfants à l'ONDSCS. Car bien que le VIH/SIDA soit l'un des plus grands fléaux à rendre les enfants de nos jours orphelins au Cameroun il Ya lieu de constater que tel n'est pas le cas pour les enfants de l'ONDSCS. De notre analyse, il ressort plutôt que les causes majeures de placement des enfants dans la structure d'accueil de la Sœur Christine MESSOMO sont liées soit à la maladie mentale de la mère, soit à la pauvreté des parents ou tuteurs de ces enfants vulnérables, soit enfin au décès des parents. Nous relevons également dans la structure qui fait l'objet de nos investigations la présence d'orphelins dont les parents sont divorcés, et même quelques enfants abandonnés. La proportion d'orphelins aux parents invalides est bien minable sans toutefois omettre les orphelins de provenance diverses.

Après avoir analysé les causes de placement des enfants dans un orphelinat, constatons qu'il est toujours bien de former un enfant afin qu'il devienne un

homme à la tête bien faite et bien pleine. Seulement disons-le, le fait pour les enfants d'être tous regroupés les expose à de graves problèmes ou manquements tels que la dose réduite de rectitude comportementale, de la dose réduite d'affection, l'insuffisance ou la réduite de la capacité intellectuelle du suivi, des orphelins sans toutefois manquer d'évoquer l'apport que cet institut offre aux enfants.

## **II – LE PLACEMENT DANS LES ORPHELINATS : UNE ISSUE DE SURVIE POUR LES ORPHELINS AUX CONTOURS D'ÉVENTUELS RISQUES.**

À priori l'orphelinat est l'endroit le plus indiqué pour la garde d'un enfant lors de la perte d'un parent au regard de la satisfaction des besoins fondamentaux de son survie. Mais le revers de la médaille n'est pas toujours exposé à la connaissance de tous. Nous porterons un accent particulier sur l'importance du placement des enfants à l'orphelinat. Pour ce faire, nous nous attèlerons à présenter les avantages de vivre dans un orphelinat sans toutefois ignorer les conséquences.

### **A - Importance du placement des enfants à l'orphelinat**

Pour bien se développer, un enfant devrait idéalement évoluer dans un milieu favorable auprès de parents capables d'assurer la qualité de vie de leurs progénitures. La capacité d'amour que les parents développent pour un enfant, est inéluctablement un atout pour son développement cognitif, physique et son plein épanouissement. Un nourrisson a un besoin premier d'attachement sécurisant et stable avec une figure maternelle. Lorsque celui-ci le nourrisson est brusquement séparé de sa mère, il va souffrir de ce vide. Malgré la douleur et les perturbations liées à cette brusque séparation, il est tout de même indispensable que l'on trouve un nouveau milieu de vie qui favorisera son ouverture au monde extra familial. Plusieurs questions peuvent donc jaillir quant au placement des

enfants dans les orphelinats : comment s'opèrent l'accueil et l'installation de l'enfant dans la nouvelle structure d'accueil? La vie en groupe peut-elle créer entre les enfants et leur nourrisse le lien familial apparent ? Ainsi, l'importance d'une vie en orphelinat, passe par :

- accueil et d'installation,
- d'une création de liens familial

### **1 - L'accueil et l'installation des orphelins**

Une famille est en mesure de fournir à l'enfant de l'amour, un sentiment d'appartenance et un lien permanent avec une communauté de personnes. Dans les familles, les enfants apprennent les traditions familiales et culturelles et y participent, ils acquièrent un sens de l'histoire partagée et développent des aptitudes sociales importantes qui leur permettent plus tard dans la vie de s'engager et d'interagir en tant que membres de la famille et de la communauté. Tout part des notions élémentaires avec l'orphelin dans son nouveau statut.

L'accueil et l'installation constituent un moment important dans la vie de l'enfant. Dès qu'il franchit la grille de l'orphelinat, il est reçu par la sœur Christine MESSOMO, qui prend soin de relever toutes les informations nécessaires : son nom, son âge, son sexe, sa religion, la filiation du parent ou du tuteur qui l'accompagne, les informations sur les vaccins qu'il a reçus. La grande majorité arrive étant des nourrissons. Pour ceux qui arrivent un peu plus grands, une frustration les saisit au départ mais ils sont accueillis avec enthousiasme et courtoisie ; et vite, la frustration disparaît laissant la place à une insertion progressive. Freud pense que « l'angoisse chez l'enfant n'est pas autre chose qu'un sentiment d'absence de la personne aimée » car une fois que l'enfant arrive dans un milieu étranger, il est angoissé.

À l'entrée de l'orphelinat, un petit terrain de jeu est destiné aux enfants qui ont la capacité d'en profiter, on aperçoit des balançoires, des glissoirs et un trampoline. Ces objets aident l'enfant à mieux s'adapter à travers le jeu, à se familiariser avec les autres orphelins. Les dortoirs des enfants sont décorés avec un souci d'esthétique, des couleurs assorties ce qui fait oublier le stress et l'angoisse. Les lits sont identiques pour faire preuve d'égalité entre les occupants et éviter les disputes de choix du lit le plus beau ou le plus grand. Ils ont des jouets, la télévision pour leur distraction et leur épanouissement. La recherche a révélé que l'interaction positive entre un enfant et ses parents ou d'autres personnes chargées de l'élever ont des répercussions importantes sur le développement du cerveau. Les enfants cherchent l'interaction avec les adultes, en particulier dans leurs premières années, de la naissance jusqu'à 3 ans. Ils babillent, recherchent le contact visuel et écoutent les voix de leurs parents. L'absence de ce type de relation chaleureuse, sensible, et réceptive entre un enfant et un adulte peut altérer le développement de son cerveau. Une fois que les enfants sont installés, s'en suit une vie communautaire entre eux.

## **2 – Une véritable vie en famille**

Les enfants sont tous confondus, reçoivent les mêmes droits et même devoirs, les mêmes privilèges et les mêmes avantages ; ils sont sans discrimination. Contrairement aux enfants de rues, ceux-ci reçoivent un abri et sont suivis, ont un cadre affectif et éducatif stable, indispensable à leur développement psychomoteur et physique. Ils grandissent dans une véritable maison qui devient la leur, et où s'organise leur nouvelle vie ; ils y vivent selon un mode de vie familial. Ici, chaque enfant éprouve un sentiment de sécurité et d'appartenance ; c'est un lieu où les valeurs culturelles et les vertus comme le sens de responsabilité, le respect de soi et d'autrui et la solidarité sont inculqués aux enfants. La vie des enfants dans l'orphelinat leur permet d'avoir le sens de la communauté, de vie plus large que la famille où l'enfant fait des expériences

des relations humaines qui seront utiles dans sa vie. Il permet aussi à l'enfant de développer des aptitudes de partager les expériences, de soutenir celui qui se retrouve dans le besoin. Le cadre leur permet également de conserver les liens familiaux communautaires<sup>68</sup>. Car dans la communauté ils se soutiennent mutuellement et développent un esprit de fraternité entre-deux. C'est dans cette logique que la Sœur déclare :

Ces enfants ont un sens très développé de partage, et de solidarité il suffit qu'un enfant qui n'est pas de l'orphelinat ici s'attaque à un d'entre les leurs, tous vont courir pour soit le protéger, soit le venger. Ces enfants sont remplis d'amour car c'est la première règle d'enseignement que je leur inculque car c'est par amour qu'on peut tout accomplir<sup>69</sup>.

De manière générale, les enfants ont leur mère protectrice qui est à leur écoute à leur disposition et répond à leurs besoins. Ceux-ci renvoient l'ascenseur en répondant de manière positive dans la contribution, le partage et l'exécution des tâches. Les plus grands ont une part de responsabilité sur les plus jeunes. Ils font de temps à autres d'un avenir prometteurs ; certains progressent à travers des résultats scolaires probants. Depuis la création, les résultats scolaires sont satisfaisants, et des diplômés sont enregistrés. La Sœur Christine MESSOMO, travaille en étroite collaboration avec tout son personnel pour la bonne marche de l'orphelinat, et leur émergence. Tout part de la nutrition et de la propreté des enfants. De toute évidence, le travail de l'orphelinat s'inscrit dans un contexte de routine répondant au besoin du personnel et à un besoin de sécurité des enfants. Les nourrices donnent les soins de base aux bébés, soit quatre biberons par jour pour un enfant et deux bains par jour et au moins huit changements de couche par jour. Les enfants sont constamment suivis par la Sœur Christine MESSOMO, qui effectue un contrôle dans les dortoirs des bébés, des filles et des garçons pour s'assurer de leur propreté. Soulignons également qu'il est d'une importance capitale qu'un enfant qui a perdu ses parents, et ne peut être

---

<sup>68</sup> Entretien avec ESSOMBA orphelin de l'O N D S C S le 9/ 8/2018.

<sup>69</sup> Témoignage de la sœur Christine MESSOMO, entretien réalisé le 8/8/2018.



accueilli par les membres de sa famille soit à l'orphelinat. Car il bénéficie du gîte, du couvert et des enseignements ; contrairement aux enfants qui n'ont pas d'abris que nous appelons : Enfants délaissés.

Toutefois, il existe un certain nombre de facteurs, de risques et de problèmes liés à cette prise en charge. La gestion des enfants fragilisés par la perte de leurs parents se retrouve être contrôlable en orphelinat, mais il ressort tout de même des inconvénients dans le placement des enfants dans une structure d'accueil.

## **B - Conséquences néfastes de la vie dans l'orphelinat de Notre Dame de la Sainte Croix**

La perte d'un parent rend l'enfant vulnérable, fragile et l'expose car il manque une certaine assurance, celle de ses parents. L'encadrement en masse ne se révèle pas toujours comme une issue car chaque enfant a sa particularité. Nous évoquons à ce niveau les conséquences socio-économiques et psychologiques que ces orphelins traversent.

### **1 - Les conséquences d'ordre socio-économique**

Pour ce qui est des conséquences économiques, la situation d'un orphelin l'expose aux risques de la perte de son capital humain. Ceci dit, la prise des décisions se présente comme un exercice difficile pour soit. L'impression d'un manque de personnalité se fait ressentir par le jeune orphelin, qui pense qu'il n'est plus important de vivre après le décès de ses parents. L'exploitation par les adultes ou par d'autres enfants : l'orphelin pense que s'il doit vivre il doit se surpasser pour sa survie et il opère tout genre d'activités et peut se livrer à des pratiques obscènes. La pauvreté, qui se manifeste par le bien matériel, vouloir être comme les enfants de son âge, se vêtir, ou encore se nourrir, et fréquenter un établissement scolaire. La détermination du capital humain des orphelins est

sans doute le principal danger qui les menace. Les différents facteurs auxquels ils sont exposés nuisent d'abord à leurs études, à leur santé, et à leur nutrition. Car une série d'études longitudinales sur les enfants vivant en orphelinat a révélé que la nourriture, le logis et les soins médicaux fournis aux enfants pris en charge étaient de grande qualité donc très peu examiné de fond en comble.

Il existait un ratio positif du nombre d'enfants par personne s'occupant d'eux (c'est-à-dire qu'un dispensateur de soins avait à charge un faible nombre d'enfants). Cependant, les enfants se trouvaient en relation avec une multitude de personnes s'occupant d'eux<sup>70</sup>. En dépit de la grande qualité des soins dispensés, des effets négatifs identifiables concernant le développement social des enfants ont été détectés. La recherche montre que la qualité des composantes matérielles des soins (c'est-à-dire l'alimentation et l'infrastructure) n'est pas aussi importante que l'interaction constante et réceptive entre l'enfant et la personne qui s'occupe de lui, en particulier lors de ses plus jeunes années.

Alors que l'on observe une interaction minimale ou irrégulière des personnes s'occupant des enfants dans de nombreux orphelinats, il est également important de reconnaître que les négligences peuvent se produire par des personnes s'occupant d'eux. L'investissement dans de tels types de programmes, nécessite beaucoup d'attention avec des moyens de subsistance et les services qui permettent d'atténuer les impacts négatifs. Or ce sont des principales composantes du capital humain. Il ne fait aucun doute qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement au sein de la population des orphelins. Depuis la chute du pouvoir d'achat, et la dévaluation du FCFA en 1994, il est difficile de subvenir aux besoins des orphelins de l'ONDSCS, vu le nombre croissant de ces enfants par années. Ce qui diminue d'ailleurs la capacité de production de la société en biens et services

---

<sup>70</sup> [www.Ht les enfants les orphelinats et les familles](http://www.Ht les enfants les orphelinats et les familles). Consulté le 2/09/2018.

compétitifs<sup>71</sup>. En effet, un orphelin qui ne bénéficie pas des bienfaits de l'éducation est un futur adulte à faible productivité<sup>72</sup> ce qui aura un impact sur le produit intérieur brut(PIB) de la Nation.

Beaucoup de familles élargies n'arrivent plus à faire face à la situation lorsqu'elles doivent s'occuper des enfants orphelins supplémentaires. Etant donné la hausse rapide du nombre d'enfants à protéger et à prendre en charge, beaucoup de famille sont simplement à bout de force à cause du contexte de pauvreté que traverse l'Afrique, des inégalités.

## **2 – Les conséquences psychologiques**

Il y'a un grand nombre de travaux concernant les enfants du premier âge élevé dans les institutions, les orphelinats ou des établissements analogues en comparaison avec les enfants vivants dans les milieux familiaux. Ces travaux montrent que les premiers ont un retard vis-à-vis des seconds. Elever complètement un enfant en collectivité est lui faire courir un risque important. La difficulté à appréhender les conséquences psychologiques fait qu'elles sont souvent ignorées dans la plupart des études d'impact sur les orphelins. Bien qu'apparemment invisible, il existe des conséquences psychologiques après la perte d'un ou des deux parents<sup>73</sup>. Certaines études ont démontré que les enfants orphelins présentent des traumatismes et des signes de stress plus ou moins graves tels que le sentiment de peur, d'angoisse, des comportements antisociaux. Ceci s'explique par le fait qu'il y'a eu une véritable dérivation, une perte de quelque chose de bon qui a été retiré. Des dépressions et des manifestations de violences sont souvent observées chez ces enfants. La plupart des enfants sont également en carence d'affections et souffrent énormément ; l'enfant est

---

<sup>71</sup> The World Bank, *Reaching out to Africa's orphans. A framework for public action*, New-York, 2004.

<sup>72</sup> La situation des minorités au Cameroun : le cas des orphelins 1985 2009, Hance R MBOTTO, mémoire de DIPESII ENS Yaoundé, 2011 2012.

<sup>73</sup> Rusahaniko and al., *Psychosocial conditions of orphans and vulnerable children in two Zimbabwe districts* HARARE, 2006.

dépendant à autrui dans le domaine de l'affection. Il est toujours assoiffé d'affects. Son existence est complètement exposée aux manques affectifs, il a un sentiment toujours conscient de frustrations soit de façon active avec revendication et avidité, soit un mode passif, avec dépendance affective et conduite compensatoire.<sup>74</sup>.

Après l'étude des causes et conséquences sur le devenir et la vie quotidienne des orphelins, il est important dès à présent d'examiner la prise en charge des orphelins à l'Orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix Sangmélina.

### **III – LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS À L'ONDSCS**

Dans cette partie, nous mettons en relief les aspects psychologiques et sociaux qui englobent la prise en charge des orphelins à l'orphelinat de Sangmélina.

#### **A – La prise en charge psychologique**

Elle prend véritablement son envol à partir des années 1990, lorsque l'Etat décide d'apporter son soutien inconditionnel aux structures d'encadrement afin d'améliorer le bien-être quotidien des orphelins. Il s'agit entre autre des structures comme le SOS Village d'Enfants de Mbalmayo, des orphelinats « main dans la main de Douala, « centre d'accueil de l'espoir « « de Yaoundé, créées dans les années 90 et 2000 respectivement<sup>75</sup>. Cette prise en charge est individualisée ; elle repose sur l'attention que l'on accorde à l'enfant, à sa vie, à son comportement. Elle englobe plusieurs aspects de la prise en charge d'un orphelin.

---

<sup>74</sup> Ling Hang Ning., La vie psychique et sociale des enfants dans les orphelinats chinois, Sociologie, Université René Descartes- Paris V 2012. consulté le 14/05/2018.

<sup>75</sup> Hans Remie MBOTTO, «la situation des minorités au Cameroun : le cas des orphelins 1985-2006. Essai d'approche historique ». Mémoire de DIPES II à l'ENS de Yaoundé 2011 2012.

## 1 - L'arrivée

C'est le moment le plus marquant de l'enfant quand il arrive à l'orphelinat surtout s'il a dépassé une certaine tranche d'âge comme 6ans<sup>76</sup>. Cet accueil montre en filigrane ce qui se déroule à l'arrivée de l'orphelinat. C'est sous le prisme d'un nouveau venu que les autres orphelins s'approchent de lui une fois que la sœur est entrée en possession des informations importantes de l'enfant que ce soit de lui ou du parent qui l'accompagne. Une fois terminé, en informant les autres qu'il avait un nouveau frère, ces derniers se chargent de présenter les bâtiments en compagnie de la sœur. Ces autres lui redonne confiance ils lui font comprendre qu'il est le bienvenu parmi eux, lui montre qu'il a une place, une valeur au milieu des autres enfants rencontrés sur place ; car tout être humain a besoin des signes d'attentions et d'égards. L'enfant reçoit immédiatement un sentiment de sécurité par conséquent il y'a beaucoup de possibilité que le jeune orphelin soit rassuré et vive paisiblement. L'accueil constitue donc à ce sujet la première démarche de la prise en charge de l'orphelin ; c'est la prise de contact qui détermine l'orphelin à priori dans son nouveau monde. Nous disons à ce niveau que cette prise en charge ne se limite pas uniquement au staff de l'orphelinat : c'est-à-dire la responsable, le personnel de service, mais la contribution de tous y est impliquée compris les orphelins car pour celui qui a perdu ses parents le statut d'orphelin est pour toute sa vie.

Ainsi, l'enfant introverti est celui qui se replie sur lui-même, parle peu et observe tout simplement. Il est en général, en retrait par rapport aux autres enfants. Par contre, l'enfant extraverti est orienté vers l'extérieur, c'est-à-dire, vers les autres et les objets qui l'entourent. Ledit enfant est ouvert à autrui et est prêt à communiquer. La sœur ne fournit pas d'efforts pour connaître son univers, c'est-à-dire, ses envies, ses goûts et ses appréhensions ; tandis que chez l'enfant introverti, la mère déploie des astuces pour le découvrir en essayant d'être un

---

<sup>76</sup> Témoignage de la sœur Christine MESSOMO entretiens réalisé le 09/09/2018.

peu plus proche de lui. La mère accorde de l'attention à l'enfant à travers ce processus d' « écoute » durant lequel, elle s'évertue à comprendre les attitudes et les paroles de l'enfant.

## **2 - La compréhension**

La prise en charge repose d'autant plus sur la compréhension car, elle est le fait de « saisir intellectuellement ou affectivement le pourquoi et le comment de ce que l'on observe ». La compréhension permet de saisir les manifestations de l'esprit, le domaine des valeurs culturelles. Elle fait appel à l'intuition.

La Sœur dès le départ, saisit immédiatement les faits et les gestes des orphelins, les interprète, leur accorde une signification et une valeur en fonction de ses propres schémas sociaux. Ainsi, pour comprendre tous les enfants qui sont d'origines diverses, tant sur le plan linguistique que ethnique, la sœur doit déployer d'efforts énormes de compréhension. Parfois elle prend symboliquement la place des enfants. Pour cela, elle imagine ce qu'ils peuvent dire en langue maternelle. La sœur cherche à comprendre ses enfants dans le but de faire face à leurs demandes et y apporter satisfaction par le principe de « réponse mobile » qui implique en un tant soit peu des échanges actifs entre elle et le reste des « membres de la famille ».

En dernier ressort, la Sœur Christine MESSOMO après avoir observé, écouté et saisie son enfant, lui prodigue des conseils, lui donne des règles de morale de la maison en s'étendant sur tout ce qui est permis et interdit, le vrai et le faux sur le respect des aînés, des frères, sur l'hygiène corporelle et vestimentaire.

## **B – Le plan affectif**

L'affectivité est définie comme « l'ensemble des sentiments, des émotions et des passions d'un individu ». Elle est ce qui fonde la personnalité dans ce qu'elle a d'intime.

La Sœur aide tous les enfants encadrés ou pris en charge par une structure d'encadrement à mieux « structurer et identifier leur personnalité », à leur donner une énergie qui leur permet de mieux grandir et de « s'adapter » au milieu. Elle contribue à leur équilibre émotionnel, leurs traits, les soignes dans le corps et dans l'esprit. Le lien d'attachement brisé entre ces enfants et leur mère biologique se résout avec elle. La mère de substitution vient combler de la carence affective et maternelle de l'enfant.

Aussi, procure-t-elle à l'enfant la sécurité, la protection, l'épanouissement et l'affection nécessaires à son développement psychoaffectif. Freud a décrit la personnalité par les trois instances qui la forme dont on peut citer le sur-moi<sup>77</sup>. La sœur, étant la seule véritable mère de famille à l'orphelinat, elle aide l'enfant à travers les jeux de contrôle et de censure, à mieux édifier son développement au stade oral, anal au stade phallique<sup>78</sup>, jusqu'à l'adolescence.

À travers la théorie du développement psychologique du psychanalyste FREUD, et celle de l'attachement chez l'étymologiste Bowlby, nous comprenons l'importance de la place d'une mère dans la vie affective de l'enfant. Une vie affective bafouée s'observe par la léthargie<sup>79</sup> des enfants orphelins. A leur arrivée, les enfants sont généralement habités par un esprit de peur. La prise en charge psychologique n'est pas ponctuelle ou monotone encore moins statique ; c'est-à-dire présente seulement à l'arrivée de l'enfant elle doit

---

<sup>77</sup> C'est l'organisation dynamique des systèmes psychophysique d'un individu qui détermine son adaptation à son environnement.

<sup>78</sup> C'est le stade dans lequel le membre viril de l'être humain est en érection.

<sup>79</sup> Etat pathologique dans lequel les fonctions de la vie sont atténuées et où le sujet est plongé dans un sommeil profond.

être continue, et s'étendre durant toute sa vie pour cela, cette prise en charge doit aussi être sociale.

## **C - La prise en charge sociale**

L'encadrement des orphelins dans une structure est psychologique mais aussi social. Au niveau social, plusieurs paramètres sont pris en compte à savoir la santé, la nutrition et l'éducation.

### **1 - Aspect physique**

Le Cameroun a inscrit le droit à la santé dans sa constitution comme l'un des droits fondamentaux des citoyens. Dans ce contexte, le pays a adopté en 1978 à Alma Ata en Indonésie<sup>80</sup> les soins de santé primaires comme stratégies de développement sanitaire. Dans la même logique, il adopte la Charte Africaine de Développement sanitaire en 1981, l'initiative de Bamako en 1987 et les recommandations élaborées lors de la conférence internationale sur la population et le développement prise au Caire en 1994. Ainsi la politique nationale en matière de santé a pris un virage déterminant avec la prise en charge des enfants à travers le traitement gratuit du paludisme aux enfants de 0 à 5ans, ainsi que le programme élargie de vaccination (PEV) qui couvre souvent toutes les catégories d'enfants. Ce qui contribue à la prise en charge des enfants, et un équilibre pour assurer leur croissance. Pour des nourrissons souvent conduits à l'hôpital atteints de paludisme, la prise en charge est efficace et primordiale pour l'enfant et le traitement est souvent assuré jusqu'au rétablissement de ce dernier. Des assurances sont faites aux niveaux des différents vaccins que les enfants reçoivent ; la preuve est que tous les enfants présents à l'orphelinat sont vaccinés. Parfois si le doute des vaccins se fait ressentir en un enfant, on lui administre de nouveaux vaccins. Etant donné que les enfants sont nombreux, des précautions doivent être prises pour éviter toute

---

<sup>80</sup> Hance R MBOTTO, «La situation des minorités au Cameroun : le cas des orphelins, 1985 2016, Essai d'approche historique », mémoire de DIPES II, ENS, Yaoundé, 2011 2012.



contamination et propagation des épidémies de rougeole et autres maladies<sup>81</sup> infantiles.

Pour ce qui est du vestimentaire et du nutritionnel, la Sœur s'assure de la variation de leur alimentation, de la prise des repas journaliers tant pour les nourrissons que pour les autres enfants. Pour les enfants atteints d'une carence alimentaire, ils sont directement mis sous régime équilibré qui a pour but d'assurer la croissance pondérale des enfants en déficience alimentaire. Les repas des enfants sont équilibrés comprenant les protides, les glucides les lipides, les sels minéraux qui font désormais partie de l'univers nutritionnel quotidien des enfants. Elle se charge également de fournir aux enfants des vêtements achetés en fonction de leur sexe, de leur âge et de leur taille.

L'encadrement de l'enfant porte tous ces germes lorsque celui-ci ne se limite pas uniquement à manger, dormir et s'habiller. La faculté intellectuelle étant l'élément constitutif de l'homme, les enfants de l'orphelinat de Sangmélina ne sont pas exemptes de cette activité formative pour leur construction motrice et leur avenir.

## **2 - Aspect éducatif**

La Sœur Christine MESSOMO veille à l'éducation scolaire en les inscrivant dans les différents établissements scolaires de la place. De la maternelle au primaire, secondaire et au supérieur. Certains orphelins ont couronné le cycle primaire avec l'obtention de leur certificat d'étude primaire. Le cycle secondaire couronné par l'obtention du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) pour certains, le baccalauréat général et technique. Actuellement, très peu sont dans les universités, à cause des moyens financiers. Pour les autres orphelins, en âge de travailler, après l'obtention d'un diplôme permettant soit de pratiquer un emploi, soit de suivre une formation, ceux-ci s'y investissent. Ce travail est mené chaque année avec dévotion, dévouement, abnégation et surtout

---

<sup>81</sup> Témoignage de la sœur Christine MESSOMO, entretien réalisé le 26/09/2018.

avec amour et patience. La Sœur s'assure d'envoyer tous les enfants en âge de scolarisation à l'école. Elle achète fournitures scolaires. Tous ces efforts sont soutenus par les âmes de bonne volonté, les partenaires de développement, et un soutien immense de l'A G A P E de l'Italie.

L'éducation des enfants couvre ainsi tous les aspects propices à leur développement, d'où la pratique sur l'éducation spirituelle avec la présence d'une chapelle où les enfants méditent. Les messes et les prières y sont faites chaque jour.

L'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina a vu augmenté le nombre d'orphelins au fil des années à partir des effets tels que : le VIH/SIDA qui sans doute n'est pas en tête de liste, mais plutôt des cas de décès naturels, des enfants nés des mères folles ; il est vrai que les cas de divorces et des venus d'horizons divers ne sont pas en reste tout ceci entraînant d'une manière ou d'une autre les enfants à l'orphelinat. Cette alternative de placement des enfants à l'orphelinat, permet aux enfants qui ont perdu leurs parents de vivre en communion partageant les mêmes souffrances, bénéficient au même moment d'une affection particulière et d'un suivi. Ce regroupement d'enfants disons le regorge des inconvénients qui sont négligeables. Mais qu'à cela ne tienne, tous les orphelins de l'ONDSCS, reçoivent une prise en charge, un suivi, un encadrement sans discrimination pour leur épanouissement. Au regard de cette prise en charge nous mettons en évidence le bilan de cette structure après trente années d'existence tout en évoquant les limites de cette prise en charge tout en surévaluant une meilleure prise en charge des orphelins.

**CHAPITRE IV :**

**BILAN DE L'ORPHELINAT : LIMITES ET  
PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN  
CHARGE DES ORPHELINS**

L'analyse de ce chapitre s'articulera autour de l'apport de l'orphelinat en faveur des orphelins dans le processus de leur prise en charge et de leur insertion professionnelle. Par la suite, il est question de présenter les difficultés et limites qui entravent le bon fonctionnement et l'encadrement des orphelins à l'orphelinat. Nous mettrons également en relief tous les mécanismes et méthodes qui permettent une prise en charge efficace et efficiente des orphelins dans leur environnement.

**I - BILAN DE L'ORPHELINAT EN FAVEUR DES ORPHELINS**

Parti d'un enfant au départ, l'Orphelinat Notre Dame de la Sainte croix de Sangmélina a accueilli près de 200 enfants.

**A – L'apport de l'orphelinat aux orphelins**

Initialement prévu pour accueillir les enfants orphelins de mère âgés de 0 à 3 ans, cette structure se retrouve aujourd'hui avec des enfants de plus de 20ans. Le programme est conçu par un certain nombre de service pour s'assurer que les enfants ont accès aux besoins fondamentaux essentiels tels que :

- la maison,
- l'éducation,

- la nutrition,
- le soutien juridique,
- le soutien sanitaire et psychosocial.

### **1- La maison**

La maison, qui est le premier reposoir ou abri dont ils ont besoin pour toutes leurs vies devient un cadre familial où ils peuvent se sentir en famille, épanouis. Ils y grandissent dans de meilleures conditions. L'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima, a une maison mère, une maison d'accueil pour tous les enfants. À cause de la pléthore des orphelins, des maisons annexes ont été construites pour les plus âgés. Pour les filles, elles restent au Centre Divin d'Amour d'Etunlinga ; et les garçons à la ferme A G A P E de Monavebe.

### **2- L'éducation**

L'éducation ici se veut spirituelle. Ceci participe à aider les orphelins à avoir pour confident le seigneur qui les a mis dans les conditions de vie propice pour leur épanouissement. L'éducation scolaire, elle est une lutte contre l'analphabétisme. Elle est obligatoire pour tous les enfants. L'Etat camerounais, réaffirme cet aspect d'éduquer les enfants à partir de la gratuité de l'école, pour l'atteinte de l'un des objectifs du développement durable, l'éducation socio-professionnelle qui les préparent à un emploi futur. Cela comprend un appui éducatif la prise en charge scolaire et la formation professionnelle dans le but d'aider les enfants à étudier dans les bonnes conditions, à travers un appui en fourniture scolaire.

### **3- La nutrition**

Le corps humain a besoin d'énergie pour vivre ; il est donc soumis à une obligation d'être nourri afin d'assurer la croissance nécessaire pour son

développement. Cela s'accompagne ainsi avec une variation alimentaire des plus petits aux plus grands pour leur bonne formation.

#### **4- Le soutien juridique**

Le soutien juridique est une manière de s'assurer de l'accessibilité des enfants aux services nécessaires à savoir : le droit au suivi, au développement, et à la protection. Soulignons dans le même ordre d'idées que, les textes juridiques offrent à ces enfants les possibilités d'être adoptés par des familles. Notons que tous les enfants de l'orphelinat disposent des actes de naissance. Pour ceux qui arrivent sans acte, la sœur Christine MESSOMO se charge de leur établir des actes de naissance. Ainsi tous les enfants de l'orphelinat de la Sainte Croix disposent d'un acte de naissance ; pour ceux qui n'en disposent pas à leur arrivée, la Sœur prend des dispositions pour déclarer leur naissance.

#### **5- Le soutien sanitaire et psychologique**

Le sanitaire et psychosocial accompagnés des soins médicaux, vaccination et déparasitage des enfants. La prise en charge psychosociale est offerte aux enfants dès leur arrivé et selon les besoins. L'amélioration des conditions de vie est une garantie offrant aux orphelins un environnement familial dans lequel ils peuvent vivre et se développer sans aucune crainte. Pour ces orphelins, les conditions de vie sont réunies pour permettre à chacun d'entre eux de se sentir bien dans son coin, de vivre dans la dignité et d'être entouré d'affection.

Cette institution a pour vocation de sauvegarder les liens fraternels. C'est un moyen pour les orphelins de savoir que, le décès de leurs parents et le placement dans un orphelinat, ne sont pas une brisure de leur vie. Au contraire, c'est un moyen de se surpasser, de donner un sens à sa vie. L'évolution de chaque enfant, le suivi, les enseignements, la nutrition, constituent pour La sœur une étape à braver et à surmonter pour la construction de leur famille à venir. C'est s'assurer également que le vécu familial de l'orphelinat et le maintien sous

le même toit, donne une priorité à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Il faut dire ici que le bilan ne se limite pas au niveau de l'orphelinat, de la fondatrice envers les orphelins, mais d'une participation de tous. C'est dans ce sens que nous analysons la participation des orphelins dans le vivre ensemble de l'orphelinat.

## **B - L'apport des orphelins**

Conçus pour un nombre restreint d'enfants au départ et avec les familles qui, non seulement désistent de leurs responsabilités, du refus de leurs progénitures, les centres annexes ont été créés pour la survie de ces enfants. Ceux qui partent de ses maisons sont jugés autonomes et s'investissent dans leur foyer. Tout compte fait, l'orphelinat peut s'enorgueillir aujourd'hui de ses réalisations<sup>82</sup>, et du témoignage des orphelins eux-mêmes lors de la célébration du trentième anniversaire de l'orphelinat par ces paroles.

« Nous ne sommes pas nés dans la plus riche des familles, tu nous as donnés cet amour maternel qui sûrement nous aurait manqué. Tu l'as fait avec toute la douceur et l'amour qu'une mère puisse apporter à sa progéniture. Si nous pouvons manger, penser, aimer, prier, respecter, courir, sourire, dire bonjour, pardon, s'il te plaît, c'est à toi que nous le devons. Nous te disons merci, car tu es tout pour nous et nous sommes aujourd'hui heureux ; pour ce fait, nous supplions le très haut de t'accorder la grâce nécessaire pour continuer ton œuvre et que Dieu qui t'as mis sur notre parcours te bénisse<sup>83</sup> ».

Nous disons que le bilan est malgré tout satisfaisant car, l'orphelinat peut s'estimer heureux et pouvoir compter sur les enfants qui sont aujourd'hui autonomes et apporte leur soutien aux autres orphelins. Ayant été moulé dans l'esprit de solidarité, sachant leur histoire ces derniers ont le souci de prêter

---

<sup>82</sup> Construction des espaces plus grands pour accueillir un nombre considérable d'enfant, la récupération des orphelins probable de rejoindre la rue ou encore des conditions de vie critique ; la mise sur pied des grands espaces de culture pour leur nutrition et bien d'autres encore.

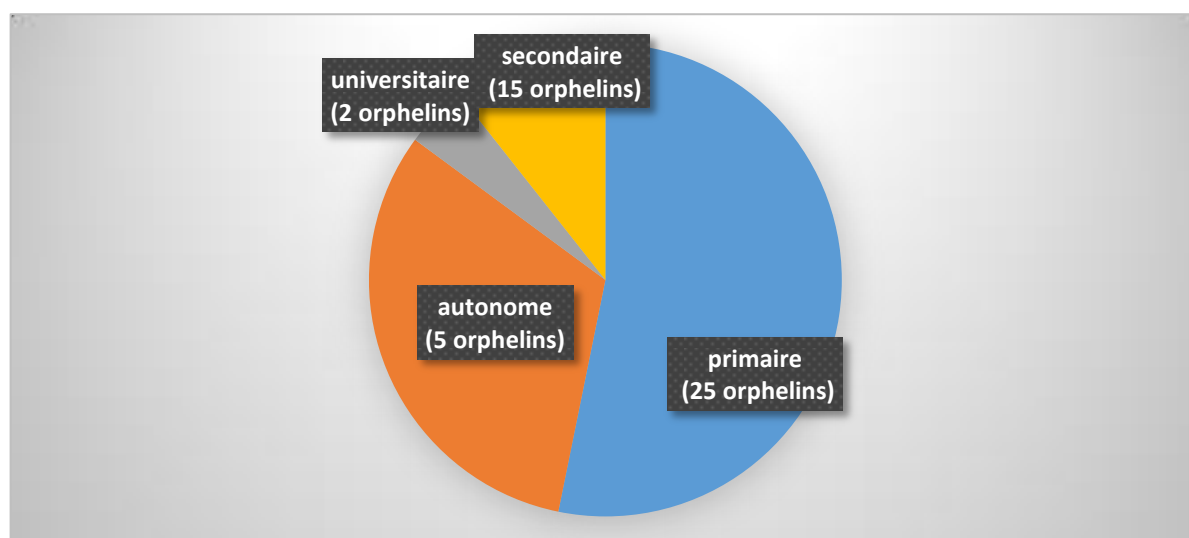
<sup>83</sup> Mot de remerciement des orphelins de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina, lors de la célébration des trente années de l'orphelinat.

main forte à la sœur Christine MESSOMO, fondatrice de l'orphelinat pour assurer la relève dans le futur.

Moi je suis enseignante. J'étais en service à Djoum mais lorsque l'opportunité m'a été donnée de choisir mon lieu de travail, sans hésiter j'ai choisi Sangmélima et particulièrement l'orphelinat. J'étais contente d'apporter mon savoir-faire à la maison qui m'avait encadré, nourrit et éduqué. C'est une opportunité pour moi de revivre mon enfance à travers ses enfants et je ne peux rendre à la sœur Christine ce que j'ai reçu, je me contente de ce que je fais et j'en suis très ravi.<sup>84</sup>

Il y'a également les orphelins qui sont dans la vie active, qui fréquentent les différents établissements de la ville et partout ailleurs. Le graphique 2 en secteur ci-après présente la situation sociale et scolaire des orphelins en 2018.

**Diagramme 2 :** Situation sociale et scolaire des orphelins de l'Orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima en 2018.



**Source :** Diagramme conçu par BETSI AMOUGOU à partir des données de l'enquête sur la situation scolaire et social des orphelins en 2018.

Au regard de ce graphique, il ressort que sur l'effectif total actif et en âge de scolarisation (47 orphelins), les orphelins sont en grande partie scolarisés dans le primaire soit 25 orphelins, ce qui représente la classe majoritaire qui est dans le besoin d'éducation à savoir les plus petits. Sachant qu'une fois au

<sup>84</sup> Témoignage d'une orpheline ayant vécu à l'orphelinat, EVE Marie Liliane, le 6/09/2018.

secondaire, la tâche lourde de l'enfant ayant été assurée par l'orphelinat ou repris dans les familles, le nombre restant et inscrit au secondaire en cette année 2018 est de 15 orphelins scolarisés par l'orphelinat. L'université n'étant pas à la portée de tous nous pouvons comprendre la chute totale des orphelins vers des études supérieures d'où le nombre de deux (02) étudiants, qui s'orientent d'avantage à la recherche d'un travail immédiat après l'obtention du baccalauréat. Ce qui justifie d'une certaine manière, le nombre d'orphelins aujourd'hui autonomes et dont la majorité est sortie de l'ENIEG. Pourtant on compte bien plus d'une dizaine de bacheliers depuis la création de l'orphelinat. Ce bilan est satisfaisant et même encourageant. C'est dans ce sens que la Sœur Christine MESSOMO déclare :

Je peux m'estimer heureuse aujourd'hui car plusieurs de ces enfants ont réussi à avoir un diplôme permettant de travailler. Des bacheliers j'en compte environ une dizaine ; il y'a celles qui ont reçues des formations en informatique, en hôtellerie, en couture, celles qui sont sorties de l'ENIEG, bref qui peuvent déjà se prendre en charge. Je sais que le meilleur reste à venir<sup>85</sup>.

Dans la même logique, nous ne saurons omettre de mentionner la disparition des enfants dues à plusieurs circonstances :

-Les maladies, car certains enfants arrivent étant malades et très souvent des maladies qui sont curables facilement à l'indigène ; ces pathologies sont le plus souvent héréditaires. Et nous éprouvons des difficultés à récupérer ceux des enfants qui sont avancés dans ces cas de maladies.

-La malnutrition ou la négligence. Certains enfants arrivent souffrants de kwashiorkor. Après le décès de la mère biologique, la rareté des moyens pécuniaires pour l'alimentation du nourrisson favorise une prolifération très rapide et sévère de la maladie suscitée. Lorsqu'un pareil cas arrive dans une structure sanitaire, il se fait tard pour sauver la vie de la victime.

---

<sup>85</sup> Entretien avec la sœur Christine MESSOMO à Sangmélina le 6/09/2018.



L'orphelinat a enregistré des pertes d'enfants dûes aux allergies de traitement que la Sœur Christine MESSOMO ignorait totalement. L'orphelinat compte plus de pertes d'enfants à leur arrivée à cause du changement du milieu surtout les nourrissons. Mais une fois les conditions réunies, et les précautions prises (vaccination, nutrition, affection et bien plus) ils sont tous vivants. Les pertes d'enfants de l'orphelinat sont estimées à deux enfants par an. voire même aucun ce qui est satisfaisant dans l'ensemble du travail. La tâche laborieuse de la sœur Christine MESSOMO est de maintenir en vie les enfants vulnérables. Elle met à cet effet à la disposition des orphelins le meilleur d'elle-même.

## **II – LIMITES LIÉES AU FONCTIONNEMENT ET L'ENCADREMENT DES ORPHELINS**

De manière générale, l'encadrement des orphelins au Cameroun nécessite un lourd investissement, dans les domaines financier, humain et infrastructurel. Il convient ici de souligner que le soutien apporté par les acteurs sociaux est insuffisant et limité à cause de l'absence de projets de création d'un orphelinat<sup>86</sup>.

### **A - Insuffisance de ressources financières**

L'insuffisance des moyens financiers liés par pécuniaire lié au fonctionnement de l'orphelinat de Sangmélina, entraîne inexorablement une certaine lourdeur dans la prise en charge des orphelins. Cette sécheresse d'argent paralyse le bon fonctionnement de la structure et par ricochet l'épanouissement des orphelins et leur l'admission dans les grandes écoles<sup>87</sup>.

Nos enfants sont intelligents et brillants mais aucun n'a jusqu'ici franchis le seuil de l'ENAM, l'ENS, l'IFORD ou toutes les autres écoles de référence ; parce que les moyens sont largement insuffisants pour se consacrer à un seul enfant ; ils sont nombreux et chacun d'entre eux a besoin du strict minimum pour survivre<sup>88</sup>. Mais une chose reste vraie c'est que je reste

---

<sup>86</sup> Entretien avec la sœur Christine MESSOMO, responsable de l'orphelinat, Sangmélina le 8/8/2018.

<sup>87</sup> Les écoles non seulement Professionnelles mais aussi les écoles d'administrations ou de magistratures.

<sup>88</sup> Témoignage de la sœur Christine MESSOMO, entretien réalisé le 6/ 10/ 2018 à 8h.

pessimiste quant à la réussite d'un de ces enfants pour ce qui est de leur professionnalisation ; même dans ma tombe le seigneur pourvoira.

L'Etat accorde des subventions aux structures d'encadrement pour leur permettre de prendre en charge efficacement les enfants orphelins sur les plans sanitaire, nutritionnel, éducatif. Cependant, l'aide est très insuffisante et parfois même inexistante selon les administrateurs des orphelinats les plus fréquentés ou les organisations et associations<sup>89</sup>.

Chaque année, les pouvoirs publics allouent une subvention financière aux structures d'encadrement bien qu'elle soit insuffisante. Ce soutien de l'Etat varie d'une structure à l'autre. Toutes les structures d'encadrement ne bénéficient pas de la même aide financière. Pour ce qui est de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina, elle est très peu subventionnée par l'Etat camerounais ; elle reçoit quelques visites du délégué départemental des Affaires Sociales. Mais l'association A G A P E supporte toutes les charges financières de l'orphelinat<sup>90</sup>. Depuis la rencontre de monsieur Mario VERARDI, en Italie avec la sœur Christine MESSOMO, en 1991, il apporte son aide financier à l'orphelinat.

D'abord, il participe à la construction du premier bâtiment en 1991, et il sera présent pour l'inauguration, accompagné d'une délégation italienne. Puis la construction du second bâtiment en 1998. L'association assure dans sa totalité, la pension des orphelins en les inscrivant dans les différents établissements de la ville. « Pour cette année scolaire 2018, nous avons enregistré une somme de trois millions de franc FCFA (3 000 000 FCFA) pour les inscriptions, les fournitures de tous les enfants, afin de les envoyer à l'école. Aucune aide ne nous ai venue du gouvernement. Notons que chaque l'association ci-dessous

---

<sup>89</sup> Entretien avec Aimée Patience âgée de 33ans responsable des ressources financières de l'orphelinat N D S C S à Sangmélina le 10/08/2018.

<sup>90</sup> Entretien avec la sœur Christine MESSOMO, responsable de l'orphelinat à Sangmélina le 10/08/2018.

mentionnée vient en aide à notre orphelinat <sup>91</sup> », d'après la Sœur Christine MESSOMO. Il est vrai que cela cause beaucoup de peine de savoir que chaque année un budget est alloué aux différentes structures d'encadrement selon les dispositions du décret n° 77/495 du 07 décembre 1977 fixant les conditions de création et de fonctionnement des œuvres sociales privées au Cameroun. Et que l'on puisse constater avec amertume que cela ne reste que sur du papier, que ce n'est pas mis en pratique conformément aux règles. Par conséquent, tout un orphelinat ne bénéficie pas des mêmes privilèges que les autres structures d'encadrement. L'on assiste à une mauvaise répartition des ressources car il y en a qui bénéficient moins, pendant que d'autres considérés comme les plus huppées en bénéficient plus. Certaines parmi lesquels, l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima n'en bénéficie même pas. Constatons donc que cette structure d'encadrement, dépend entièrement de l'extérieur : des associations religieuses, des âmes de bonnes volontés, viennent en aide et non le gouvernement camerounais, comme cela devrait être.

Nous disons que les limites financières ne sont pas les seules que nous pouvons relevées dans le fonctionnement de l'orphelinat. A ce niveau nous soulignons également les insuffisances personnelles d'encadrement.

### **B - Insuffisance de personnel d'encadrement qualifié**

Le personnel d'encadrement est formé à l'Institut National du Travailleur Social (nouvelle appellation de l'ancienne école nationale des assistants sociaux). Cette nouvelle école a vu le jour en 2005, afin de redonner un nouveau souffle à cette institution qui a connu de nombreux problèmes dans son fonctionnement. Il s'agit donc ici, des travailleurs sociaux encore appelés assistants sociaux ayant qualité et compétence pour l'encadrement des orphelins.

---

<sup>91</sup> Ibid.

Ce manque de travailleurs sociaux dans certaines structures d'encadrement est dû au fait que l'Etat ne les intègre plus malgré le fait qu'ils soient bien formés et compétents. L'effectif réduit de ces travailleurs sociaux existants ne permet pas de combler ce déficit en hommes dans les différents centres d'accueil pour orphelins. C'est ainsi que la plupart de ces centres ne dispose pas de personnels formés et compétents. Très souvent, ceux qui travaillent à l'orphelinat ont été formés dans le tas et s'adaptent progressivement aux milieux. Dépourvu d'un personnel qualifié, parce que ne disposant pas des moyens financiers colossaux pour subvenir de manière régulière au salaire du personnel, l'orphelinat se contente de maintenir un personnel vieillissant depuis sa création. Ce personnel est souvent remplacé par des orphelins eux-mêmes. Nous nous sommes rendu compte que l'orphelinat est tenu par, un personnel non qualifié. Nous avons par ailleurs enregistré une absence totale des bénévoles au service des orphelins; un personnel vieillissant mis en place depuis la création de l'orphelinat, et dont la relève est assurée par les anciens résidents de l'orphelinat qui n'ont aucune formation de prise en charge des orphelins.

Ainsi le personnel qualifié, à l'exemple des assistants sociaux est formé pour apporter leur assistance psychosociale aux personnes vulnérables. Mais leur absence criarde dans l'orphelinat souffre parfois des difficultés à récupérer un enfant. À titre d'illustration, un enfant qu'un assistant formé peut diagnostiquer les problèmes pendant deux jours, la responsable et son staff non qualifié prendront une semaine de diagnostic. Par ailleurs, des crises qui peuvent être facilement gérées par des personnes compétentes, c'est-à-dire, des agents qui ont suivis une formation pour le suivi des orphelins sont mal gérés et même négligés, à raison de leur manque de connaissances, ce qui engendre des troubles chez l'enfant ou un retard mental dans le futur. La présence des assistants sociaux dans les orphelinats et en particulier à Sangmélima est non négligeable car le nombre d'enfants né des génitrices folles est considérable par

conséquent, ils ont besoins d'un suivi particulier et spécialisé. Cette carence en personnel n'est pas seulement quantitative mais aussi qualitative dans la mesure où il existe une insuffisance de formations spécialisées dans les domaines requis par ce ministère. Le dilemme vient du fait que malgré la reprise de la formation des assistants sociaux par l'Ecole Nationale des Assistants Sociaux (ENASS), le gel des recrutements à la fonction publique n'a pas permis de réajuster les effectifs<sup>92</sup>. A titre d'exemple, sur les 365 centres sociaux existants sur l'ensemble du territoire national, seulement 117 étaient fonctionnels. On comptait seulement un travailleur social pour plus de 150000 habitants<sup>93</sup>.

Une fois les problèmes du personnel d'encadrement évoqués, vient se greffer à ce chapelet les problèmes infrastructurels.

### **C - Les problèmes infrastructurels**

Le soutien apporté aux structures d'encadrement des orphelins par l'Etat est à la fois financier, matériel et technique. Pour ce qui est du matériel infrastructurel, à défaut d'accorder des locaux au centre d'accueil des orphelins, il (l'Etat) accorde une autorisation au centre en question pour permettre le travail de transparence et apporter sa participation et sa reconnaissance aux œuvres sociales ; ce qui fut d'ailleurs le cas avec l'orphelinat de Sangmélina qui avait reçu l'autorisation de construire les bâtiments pour l'orphelinat conformément au décret n° 77/495 du 07/12/1977, fixant les conditions de création et de fonctionnement des œuvres sociales privées, notamment en des articles 9 et 10 en vue d'obtenir l'autorisation définitive d'ouverture de l'orphelinat<sup>94</sup>. Nous constatons de manière désolante le comportement de l'Etat que jusqu'ici, l'orphelinat ne puisse encore entrer en possession de l'agrément définitif de

---

<sup>92</sup> MBOTTO Hans, La situation des minorités au Cameroun : le cas des orphelins 1909 2009, Mémoire de DIPES II, à l'ENS Yaoundé 2012.

<sup>93</sup> Ibid.

<sup>94</sup> Réponse du Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine à la sœur Christine MESSOMO pour la création de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina.

création de l'orphelinat. Pourtant, l'orphelinat est déjà bien plus étendu, comportant des cellules annexes. La justification de l'attente d'un papier en plus de vingt-six ans laisse entrevoir une certaine négligence lorsque nous savons que l'enfant en détresse, l'enfant vulnérable et l'orphelin ont besoin de protection.

L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; l'enfant dévoyé doit être ramené ; l'enfant orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus<sup>95</sup>. C'est par ces propos que l'orphelin de la Sainte Croix est pris en charge. Cela fait partie des soucis majeurs de la sœur Christine MESSOMO d'entrer en possession de la lettre finale de création de l'orphelinat qui est de plus en plus une promesse presque éternelle.

Au regard de cette analyse, il ressort que le bilan de la prise en charge des orphelins de l'orphelinat est mitigé car on souligne du positif avec la prise effective des orphelins en charge dans les domaines éducatif, spirituel, affectif, juridique, sanitaire et psychologique. L'insuffisance des ressources financières, du personnel qualifié, compétent, infrastructurels constituent des handicaps à l'épanouissement total des orphelins. Ce qui nous conduit à faire des propositions pour une meilleure prise en charge des orphelins de Sangmelima.

### **III – PROPOSITIONS DE SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS DE L'ORPHELINAT NOTRE DAME DE LA SAINTE CROIX DE SANGMELIMA**

Tout au long de cette partie, nous mettrons en relief tous les mécanismes et méthodes qui permettent une prise en charge des orphelins dans leur environnement, et des suggestions d'avenir à l'endroit des orphelins.

---

<sup>95</sup> Protection des droits des enfants : déclaration de Genève adoptée le 26 septembre 1924.

## **A – Restructuration des structures d’encadrement des orphelins**

Cette restructuration devrait faire intervenir à la fois les maisons d’habitation des orphelins, et leurs personnels d’encadrement.

### **1–Les infrastructures**

L’accès à l’habitat se rapporte à toutes les mesures prises ou envisagées pour garantir ou assurer à tout orphelin un cadre physique et humain sécuritaire pour son plein épanouissement. Ainsi, la plupart des structures d’encadrement des orphelins au Cameroun se trouvent dans un état de délabrement et d’insécurité avancé. Tout cela est dû au fait que les promoteurs<sup>96</sup> de structures n’ont pas mesuré les difficultés que connaît ce secteur d’activités. Pour cela, les pouvoirs publics sont interpellés au premier rang pour porter secours à ces structures afin d’assurer le bien-être et la sécurité des orphelins. Les locaux doivent être dans la première ligne de mire de la stabilité, de la survie, et du bien-être des orphelins. Les subventions allouées à ces structures par l’Etat, doivent non seulement être revues à la hausse mais aussi intégrer les normes des maisons d’encadrement des enfants en masse. C’est-à-dire un espace grand et aéré capable de contenir un nombre limité d’enfants.

### **2 –Personnel qualifié et formé**

En plus de cela, l’Etat doit mettre à la disposition de ces structures un personnel d’encadrement qualifié à mesure de pouvoir prendre en charge moralement, socialement et psychologiquement les orphelins. Il doit aider ces structures à construire un cadre de vie propice au plein épanouissement de l’orphelin. Cela passe alors par la construction des centres multidisciplinaires, englobant un centre de santé actif, car pleins d’espaces dans les orphelinats sont

---

<sup>96</sup> Entretien avec la sœur Christine MESSOMO responsable de l’orphelinat N D S C S. Sangmélina le 8/8/2018.

inactifs avec les médicaments inexistantes et parfois périmés ; la présence des services sociaux pour un suivi continu des orphelins.

## **B – La mise sur pied d’une base de collaboration entre les différents auteurs implique dans la prise en charge des orphelins**

Il est indispensable que les différents acteurs qui sont engagés dans la prise en charge des orphelins établissent entre eux des bases de collaboration, à même de faciliter les échanges et les interventions auprès des orphelins. On relève une collaboration Etat-institutions et institutions entre elles.

### **1 - Collaboration Etat-institution**

D’abord, pour ce qui est de la collaboration de l’Etat, des institutions privées et organisations de la société civile, il est essentiel d’établir un système de collaboration entre le gouvernement et les différentes institutions privées de prise en charge des orphelins. Ceci permettra d’asseoir une meilleure harmonisation des pratiques de la prise en charge des orphelins, et d’avoir plus de possibilité d’étendre les chances ou les opportunités à tous les centres d’avoir le matériel nécessaire pour le travail. Ainsi nous pouvons relever entre autres mesures :

-l’identification des institutions de prise en charge des orphelins. Ce sont les moyens avec lesquels il est possible de travailler et vers lesquels on peut envoyer les orphelins. Au fait, il s’agira de mettre à l’écart les associations qui visent plutôt à bénéficier économiquement de la prise en charge des orphelins et qui sont plus proche du trafic d’enfants que de l’assistance aux orphelins. Les travailleurs sociaux devraient être mis à la disposition directe de la création d’un centre d’accueil pour les orphelins.

-Mettre en place des données à l’ensemble de ces institutions et également aux autres acteurs gouvernementaux concernés par la prise en charge des



orphelins. Cette base recenserait les institutions agréées et pourrait notamment contenir les statistiques de ces institutions, leurs registres et leurs rapports. Pourquoi pas créer une plate-forme informatisée de manière à ce que la procédure d'ouverture d'un centre d'accueil soit en ligne et touche directement le ministère des Affaires Sociales. Organiser les visites régulières des services étatiques dans ces institutions afin de vérifier leurs pratiques et la situation des enfants orphelins qui y sont placés. Il ne faut pas permettre qu'une fois agréée, l'institution se relâche. Pour ce faire, il est envisageable que les accords d'ouverture et de fonctionnement puissent contenir une clause de renouvellement périodique de leur validité.

-La création de la base de données accessible à l'ensemble de ces institutions et également aux autres acteurs gouvernementaux concernés par la prise en charge des orphelins. Cette base de données devrait être accessible au niveau national et permettre également les échanges de bonnes pratiques via la lecture de rapports des autres institutions d'encadrement.

La création d'une plate-forme au niveau départemental ou régional pour une meilleure coordination sur le terrain avec des rencontres régulières. Il est bien connu qu'on est toujours plus efficace lorsqu'on se met ensemble. En effet, chaque institution ayant ses difficultés propres, peut avoir une action permettant de surmonter et d'agir en synergie. Ces plates-formes pourraient être mises en place par les délégués départementaux ou régionaux du MINAS ou encore les points focaux qui disposeraient au préalable la liste des institutions agréées.

## **2- Une collaboration entre les institutions**

-Organiser la collaboration des institutions avec les travailleurs sociaux. Ceux-ci devraient être en contact régulier avec les différentes associations et fournir leur expertise en matière d'identification et de recherche des familles ainsi que l'encadrement psychologique. Il est par ailleurs important que tout

acteur privé, ainsi que les collectivités territoriales décentralisées aient la pleine conscience et comprennent leur rôle de soutien à l'action de l'Etat lequel a inscrit la protection sociale de l'enfant dans ces missions régaliennes.

-Il est fondamental que les institutions privées soient en contact afin d'éviter à la fois la duplication de l'assistance dans les même lieux et auprès des enfants orphelins ainsi que les conflits. Ceci est applicable à travers :

-Des visites des membres d'une association vers une autre seraient également bénéfiques. En plus des échanges sur leurs pratiques, qui permettront d'avoir un réel aperçu du travail de l'autre partie sur le terrain, de son fonctionnement et de ses structures ; un véritable échange de compétences et d'idées entre les institutions, ce qui constituerait une source potentielle d'inspiration.

-Dans le souci de garantir la qualité des informations à collecter, il est important que les intervenants sociaux se familiarisent avec la fiche d'identification avant d'entrer en contact avec les orphelins<sup>97</sup>. Ainsi, les informations sur les orphelins doivent être consolidées dans une base de données constituée au niveau communal, renforcée au niveau départemental et assise au niveau régional. Les différentes assises régionales mises en commun constitueraient la base de données nationale.

Ceci a pour objectif d'inscrire toutes les actions en direction des orphelins dans une approche globale sur l'ensemble du territoire Camerounais, d'éviter des malentendus qui, malheureusement, nuisent à l'efficacité de la prise en charge des orphelins. Ces actions ont pour corollaire la planification des activités en directions des orphelins. Pourquoi ne pas faire vivre un orphelin d'un orphelinat à un autre à partir des textes juridiques et institutionnels.

---

<sup>97</sup> L'organisation des sessions de formation et d'identification est nécessaire aussi pour le personnel des services sociaux que les orphelins.

## **C – L’implication du gouvernement**

Le bien-être, la protection et les droits de l’enfant sont au cœur des préoccupations du Cameroun. Les institutions privées qui s’investissent dans la prise en charge des orphelins ne peuvent pas mener à bien leur mission si le gouvernement ne leur donne pas les moyens de leur politique. Parler des moyens politiques ici, c’est faire allusion à l’environnement favorable et aux conditions susceptibles d’être utiles au bon fonctionnement de ces institutions et à une meilleure prise en charge des orphelins.

Pour cela, le gouvernement devrait mettre en marche des stratégies, des mécanismes et dispositions législatives et juridiques déjà existantes plus applicables.

### **1 - Procédures législatives et juridiques**

En matière civile, l’Etat devrait instituer des dispositions nouvelles pour que produisent des effets juridiques permettant à instaurer dans l’intérêt de l’enfant une procédure de conservation des biens et mettre en place une politique de délivrance de jugement supplétif d’acte de naissance à titre gratuit aux orphelins et enfants vulnérables. Il est souhaitable que soient accordées aux orphelins des allocations familiales pour l’entretien des enfants et créer leur filiation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

En matière pénale, l’Etat devrait renforcer les institutions habiles chargées de protéger les enfants et particulièrement les orphelins. De punir les parents qui de manière volontaire, refusent la garde des membres de leurs familles<sup>98</sup>. Mettre en place un système d’assistance en justice des orphelins ne disposant pas de moyens financiers pour prendre un avocat en cas de problème.

---

<sup>98</sup> Un enfant qui devrait de manière normale retourné en famille après un certain âge et que les parents de ce dernier le rejette complètement

Le gouvernement devrait également renforcer et élargir les programmes existants, en en créant de nouveaux et en appuyant les mesures visant à garantir un placement familial rapide des nourrissons abandonnés. Lorsque les enfants sont placés en dehors de leurs familles, il faut s'efforcer, dans la mesure du possible, de ne pas séparer les frères et sœurs dans le cas où ceux-ci existent. Le placement dans un milieu aussi proche que possible de la famille est approprié pour le développement de l'enfant quel que soit son âge.

Il s'avère important que le gouvernement établisse et applique des procédures pour s'assurer que les enfants ne sont placés en institutions que s'il n'y a pas de meilleure solution. En outre, il faut que le gouvernement s'assure de l'insertion de ces orphelins. Il doit se rapprocher des centres d'accueil pour faciliter leur insertion sociale en les inscrivant par exemple dans des rubriques spécialisées ceci permettrait également d'éviter la discrimination et la stigmatisation des orphelins dans leur statut.

## **2 – Le parrainage**

Le parrainage est un soutien physique ou moral destinée à promouvoir l'image du parrain. Dans ce contexte, il s'agit d'apporter une aide considérable à ceux qui sont en souffrance. Celui-ci se décline en deux aspects :

-le parrainage national ou local, il est du fait des personnes physiques ou morales installées au Cameroun, il se fait à travers des actions menées par la première dame du Cameroun Madame Chantal Biya, au travers du cercle des amis du Cameroun (CERAC), et des synergies Africaines dont elle est la fondatrice. A la suite de la première dame, d'autres initiatives privées sont entreprises à travers des partenaires sociaux qui apportent du soutien aux orphelins à travers des dons, qu'ils allouent aux structures d'encadrement des orphelins par le biais des pouvoirs publics ; à titre illustratif, nous avons les organisations non gouvernementales et internationales (ONG), la Société

Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), la Cimenterie du Cameroun (CIMENCAM), et bien d'autres.

-Parlant du parrainage international, plusieurs structures d'encadrement peuvent nouer des contacts de parrainage avec des institutions privées, des entreprises ou des personnes physiques à l'extérieur en vue de procéder à la collecte des fonds destinée aux soutiens des orphelins.

### **3 – L'adoption**

Nous ne saurons évoquer l'adoption des orphelins qui est également une issue satisfaisante tant des orphelins que des couples qui n'ont pas eu le privilège d'avoir des enfants et ont le souci de fonder une famille. Au Cameroun, il existe deux types d'adoption à savoir l'adoption plénière et l'adoption simple.

-S'agissant de l'adoption plénière, c'est une adoption définitive et irrévocable qui comprend des phases administratives, judiciaires et décisionnelles. En ce qui concerne les adoptants, ils doivent avoir au plus 40 ans. Ils ne doivent pas avoir de descendants au moment de l'adoption. L'originalité apparaît en ce qui concerne l'enfant à adopter et le consentement requis. Selon l'article 368 du Code Civil camerounais, la légitimation adoptive n'est ouverte qu'aux enfants de moins de 05 ans qui ont été abandonnés par leurs parents ou dont ceux-ci sont restés inconnus ou décédés. La légitimation adoptive ne peut être demandée que conjointement par des époux non séparés de corps. De plus, la mesure ne peut être prononcée qu'après avis favorable de l'administration, de l'œuvre ou de la personne qui élevait l'enfant<sup>99</sup>. L'adoption plénière est le rattachement d'un enfant en bas âge à deux époux qui lui étaient étrangers. L'enfant entre dans la famille des époux comme s'il était né de leur mariage.

---

<sup>99</sup> Article 369 alinéa 3 du Code civil.

La légitimation adoptive entraîne la substitution d'une filiation fictive à une filiation par le sang, substitution définitive en raison du caractère irrévocable de cette adoption. Il convient donc d'envisager les effets à l'égard de la famille biologique d'une part et à l'égard de la famille d'adoption d'autre part.

À l'égard de la famille biologique, la légitimation adoptive entraîne automatiquement une rupture complète des liens avec la famille d'origine. Seuls subsistent les empêchements à mariage. Pour le reste, le lien de filiation par le sang est entièrement effacé. L'enfant ne porte plus le nom de ses parents d'origine, n'est plus créancier ni débiteur d'une quelconque obligation alimentaire à leur égard. Toute vocation successorale disparaît.

À l'égard de la famille d'adoption, l'enfant, objet de la légitimation adoptive, entre irrévocablement dans la famille de ses adoptants. Il y acquiert le statut d'un enfant issu du mariage. C'est ainsi qu'il peut succéder à ses parents adoptifs comme leur enfant légitime et peut même avoir des droits dans le patrimoine des ascendants des adoptants s'ils ont donné leur adhésion par acte authentique à la légitimation adoptive<sup>100</sup>. Il n'a plus de passé, le nom de son père adoptif sera substitué à celui de sa famille d'origine. Sa situation est comme celle d'un enfant légitime.

Pour ce qui est de l'adoption simple ou ordinaire, l'adoptant doit être âgé de plus de 40 ans. L'âge de l'adopté importe peu<sup>101</sup>. Toute personne sans restriction particulière peut être adoptée. L'adoption requiert le consentement de l'adopté s'il est majeur ou de celui de ses parents ou du conseil de famille s'il est mineur. Si l'adoptant est marié, le consentement de son conjoint est nécessaire. L'adoptant ne doit pas avoir d'enfant ou de descendants au moment de l'adoption car l'adoption n'est envisagée par la loi que comme une consolation aux ménages stériles. L'adopté peut avoir des enfants.

---

<sup>100</sup> Article 370 du Code Civil.

<sup>101</sup> <http://conditions-d-adoption-des-enfants> consulté le 15/11/2018

La préexistence d'un lien de parenté ou d'alliance ne prohibe pas l'adoption. La procédure est judiciaire. Le consentement de l'adoptant est inclus dans la requête. Le consentement de l'adopté est donné devant le juge. Le juge effectue une vérification des conditions d'adoption. La juridiction est purement gracieuse et les débats se font en chambre de conseil. Mais les résultats sont rendus en audience publique.

L'adoption crée un lien de parenté entre l'adopté et l'adoptant sans détruire les liens d'avec la famille d'origine (il y reste avec tous les droits et devoirs qui en découlent)<sup>102</sup>. En résultent l'application de tous les empêchements à mariage organisés au sein de la famille par le sang ainsi que l'acquisition par l'adopté du nom d'origine. L'adoptant est en outre seul investi de la fonction parentale. Il exerce tous les droits de l'autorité parentale et notamment le droit de consentir au mariage de l'adopté. L'adoption crée une obligation alimentaire réciproque entre l'adoptant et l'adopté ainsi qu'une vocation successorale. L'adopté n'a cependant aucun droit sur le patrimoine des parents de l'adoptant.

Nous porterons au niveau de l'annexe les différentes phases d'adoption plénière (phase administrative et phase judiciaire ou décisionnelle), les effets pour chaque type d'adoption, des conditions légales d'adoption au Cameroun tant pour les étrangers que les nationaux.

Disons que le gouvernement seul ne saurait apporter une totale satisfaction aux conditions d'amélioration de vie des orphelins, la tâche incombe également aux familles de se résoudre à la réussite de leurs générations futures.

#### **D - La participation des familles**

Les familles devraient conserver le sens de la famille élargie où un enfant n'appartenait pas uniquement aux géniteurs, mais à toute la famille. Impossible

---

<sup>102</sup> <http://conditions-d-adoption-des-enfants> consulté le 15/11/2018

de faire une distinction entre les enfants, et de penser à une planification de leurs progénitures

### **1 - La consolidation de la famille élargie**

La pauvreté ne peut pas nous amener à négliger, rejeter, ou abandonner nos enfants. Ceci dit, même le plus démuné capable de se nourrir peut également le faire pour son enfant. La famille africaine devrait se réapproprier de ses valeurs de solidarité, d'union, du partage, et du vivre ensemble. Il faut que les parents sachent que l'enfant n'ayant pas demandé à naître, a droit à l'éducation gratuite et obligatoire au moins au niveau élémentaire. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture et lui permette de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens de la responsabilité morale et sociale et de devenir un membre utile à la société.

### **2 – Le planning familial**

Les parents doivent planifier l'avenir de leurs enfants. En limitant et planifiant les naissances, rédiger le testament en prenant des dispositions, notamment sur l'identification de la personne qui prendra soin des enfants en cas de décès des parents. Lorsque les parents ne rédigent pas de document, il arrive que les enfants perdent leur héritage et deviennent vulnérables et laissés pour compte. Le fait de prendre des dispositions à l'avance aidera à garantir un avenir meilleur à leurs progénitures. La réussite d'un enfant est le véritable fruit des efforts de ces parents compte tenu des innombrables phénomènes qui arrache ses parents à la vie laissant les enfants orphelins, la responsabilité repose sur la famille africaine qui devrait revaloriser la richesse humaine afin de la conserver proche de soi, et la redynamiser pour la prospérité du Cameroun.

L'enfant placé à l'orphelinat ne devrait pas être abandonné, il doit recevoir les visites de ses proches afin d'établir un lien affectif avec les siens.



L'orphelinat Notre Dame de la Sainte croix de Sangmélina, depuis sa création œuvre pour les orphelins, les enfants défavorables et vulnérables. Il ressort que toutes ces années sont couronnées par un travail de longue haleine à travers l'éducation, la protection et l'encadrement. Il est à relever que plusieurs insuffisances se font ressentir à travers les ressources financières, des infrastructures et un manque de personnel qualifié et formé.

Notre travail ne consistant pas uniquement à relever les difficultés que rencontre les orphelins à l'orphelinat de Sangmelima, nous avons pu proposer des solutions tels la restructuration des structures d'encadrement, de l'implémentation du personnel qualifiée dans les orphelinats, la collaboration entre le gouvernement et les différentes institutions d'encadrement, l'implication du gouvernement et des familles, pour l'épanouissement, la réussite et le développement de ces orphelins.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables connaît de nos jours une augmentation considérable. Il se dégage qu'au Cameroun, l'orphelin, est tout enfant de moins de 18ans qui se retrouve dans l'un des cas ci- après : infecté par le VIH/Sida, ayant perdu l'un ou les deux parents du fait de VIH/Sida, issu d'une famille indigente, abandonné par tous les proches parents et par la communauté.

L'émergence de ce phénomène s'est aggravée ces dernières années par la pandémie du VIH/Sida. Il y a en conséquence une impérieuse nécessité à mettre en place un plan stratégique national de prise en charge (PEC) de cette catégorie particulière d'enfants ayant besoin des mesures spéciales de protection.

Dans le thème intitulé : «la monographie de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima de 1988 à 2018: étude historique », il était question pour nous d'analyser la prise en charge des orphelins à l'orphelinat, mettant en exergue leur mode de fonctionnement. La situation des orphelins étant préoccupante au Cameroun, la ratification des différents traités et conventions viennent prouver le souci et l'attachement que le Cameroun a à l'endroit des orphelins et les enfants vulnérables. L'élaboration de ce travail n'a pas consisté uniquement à s'intéresser aux orphelins, mais aussi aux enfants qui sont en détresse et qui vivent à l'O N D S C S. L'orphelinat étant un institut privé, il ressort de cette analyse que ces institutions sont à caractère humanitaire car l'on traverse une période de mondialisation et de perte de valeurs culturelles propres à l'Afrique telles que le sens large de la famille au point où les orphelins ayant des familles, sont abandonnés à leur propre sort après le décès de leurs parents. Il est évident que plusieurs travaux ont déjà été élaborés sur les orphelins et

enfants vulnérables. Toutefois, nous portons notre attention sur les difficultés que les orphelins de l'orphelinat de la Sainte Croix rencontrent pour leur l'insertion en société ; nous tenons également compte des difficultés que l'orphelinat rencontre pour son fonctionnement.

Dans la première articulation de notre argumentation, nous étayons des lanternes au niveau des concepts d'orphelins, orphelinat et enfant vulnérable. Nous disons ici que le terme « l'orphelin » s'inscrit dans divers prototypes ; nous faisons référence ici aux enfants qui ont perdu leurs parents pour des raisons économiques, à la recherche du gain, du bien matériel et du mieux vivre, des orphelins de force qui sont passés par des guerres, des ravages épidémiques.

L'orphelin étant un sujet délicat de par sa vulnérabilité, les organismes nationaux et internationaux et après des investigations nous ne pouvons apporter une définition exacte précise et concise de l'orphelin. Tout compte fait, des définitions contextualisées nous ont permis d'élaborer notre travail. Par conséquent, il ressort qu'un orphelin est un enfant qui a perdu l'un ou ses deux parents. Nous disons que l'orphelin ne doit être pris avec des pincettes à raison de la délicatesse de sa situation qui nous a permis de nous intéresser à son cadre de vie quotidien.

Tout au long de notre cheminement, nous avons présenté la structure architecturale de l'orphelinat. Dès la pose de la première pierre du premier bâtiment jusqu'aux maisons annexes. Le label définitif étant constitué de trois principales maisons, dont la principale est la maison d'accueil située au quartier Akon, qui encadre les enfants de 0 à 15 ans puis répartie en fonction du sexe les garçons à Monavebe et les filles à Etunlinga. N'eut été la véracité, la détermination, et l'espérance de la principale architecte la sœur Christine MESSOMO, avec l'aide de l'association A G A P E d'Italie, sous la conduite du leader MARIO VERARDI, l'association la Providence Divine conduite sous la

direction de son excellence Christophe ZOA, évêque de Sangmelima ; les âmes de bonne volonté, cette structure d'accueil serait inexistante, pour certains orphelins de Sangmélina. Nous ne pouvons ignorer l'action du gouvernement à travers l'assistance permanente du délégué des Affaires Sociales, dans la contribution et la mobilisation des ressources à la célébration des trente années d'expériences aux services des orphelins de tous les coins du Cameroun et partout ailleurs. Nous disons que ce n'est pas de gaité de cœur que ces enfants sont dans des maisons d'accueil car plusieurs raisons concourent à leur présence à l'orphelinat de Sangmelima.

Un constat est fait au niveau des orphelins qui résident à l'orphelinat de Sangmélina. La cause de décès qui est le V I H/ S I D A ne fait pas ravage dans cette localité comme partout ailleurs. La cause récurrente de décès se révèle plutôt mystérieuse, ou encore de mort précoce. Ce qui enregistre un grand taux d'orphelins. À côté de ce phénomène se greffe celui des malades mentaux. Nous disons à ce niveau que la pandémie tarde encore à gonfler les rangs des orphelins déjà existants à Sangmélina. Tout compte fait, l'on relève également une prise en charge de tous ces orphelins à l'orphelinat sans distinction, ni discrimination. Car la vie étant importante, elle nécessite un encadrement, et une orientation pour les plus jeunes. On note la prise en charge psychologique qui est une relation d'aide qui consiste à accompagner les orphelins en proie à des problèmes d'adaptation dans la recherche des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Elle est basée sur l'écoute, l'expression et l'observation prenant en compte les besoins essentiels pour le développement humain. Il s'agit notamment des besoins physiques, émotionnels, sociaux, mentaux, spirituels, affectifs, cognitifs. Nous disons que la prise en charge étant lourde dans nos pays en voies de développement, l'orphelinat a déployé à travers son personnel de service un mécanisme de fonctionnement afin de combler les attentes de ces

derniers, et développer des pratiques agro- pastorales pour résorber des problèmes élémentaires liés à l'épanouissement des orphelins.

Les investigations, de ce travail nous ont permis de faire surgir les problèmes que les orphelins traversent à l'orphelinat ; parmi ceux-ci nous relevons la difficulté ardente d'insertions des enfants, la continuation des études universitaire, et des problèmes d'ordre matériel, infrastructurel et financier qui ne cesse de battre son plein, la non implication effective du MINAS, dans la vie et l'existence des orphelinats

Au regard de toutes ces difficultés la dernière articulation de ce travail nous a permis de faire quelques propositions pour une meilleur prise en charge des orphelins. La collaboration entre les orphelinats et centres d'accueil s'avère d'une grande importance pour le partage des savoirs, des expériences de connaissances à l'endroit des enfants. Une base de données relève d'une nécessité pour la redistribution et l'égalité répartition des biens. La présence d'une institution des lois et stratégies d'insertion sociale et professionnelle des orphelins sera la bienvenue. L'orphelin est originaire d'une famille par conséquent, sa prise en charge ne saurait revenir entièrement au gouvernement ; l'africain devrait à nouveau intégrer ses valeurs : le sens de la famille, la solidarité, l'amour du prochain, le partage, l'entre-aide. La vie dans le cadre familial apporterait d'avantage à celui qui a perdu ses parents car le manque d'affection, la transmission de la culture, l'attachement des liens nécessite l'environnement familial. La famille doit donc y mettre du sien lorsqu'un enfant a perdu ses parents.

Mais tout compte fait, les orphelins reçus à l'O N D S C S sont tous pris en charge sans aucune discrimination car un enfant qu'on éduque est un homme qu'on gagne.

## SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### ➤ Document d'archives

#### I- SOURCES PRIMAIRES

##### 1- Archives du Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

- Décret N° 77/495 du 7 décembre 1997 fixant les conditions de création et de fonctionnement des œuvres sociales privées au Cameroun.
- Loi N° 85/4 du 4 Juillet fixant les conditions d'adaptation et de tutelle des pupilles de la nation du Cameroun.

##### 2- Archive de l'orphelinat notre dame de la Sainte Croix de Sangmelima.

- Enquête Agape Cameroun.
- Délégué départementale du MINAS de Sangmélina atelier de réflexion sur la mise sur pied des moyens de facilitation d'adoption à Sangmélina le 9/08/2018.
- Sœur Christine MESSOMO atelier de réflexion sur la mise en place d'une collaboration entre les familles et les orphelins Sangmélina le 10/AOUT 2018.

#### A- Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Agés	Sexe	Profession	Date et lieu de l'interview
1	MESSOMO Christine	74	F	Fondatrice	Le 16 février 2018 à Sangmélina
2	Véronique Leonard	80	F	Religieuse	Le 16 février 2018 à Sangmélina
3	Rose Antoinette	69	F	Religieuse	Le 13 février 2018 à Sangmélina

4	Odile André	55	F	Religieuse	Le 16 février 2018 à Sangmélina
5	Elisabeth Aimée	60	F	Religieuse	Le 1 février 2018 à Sangmélina
6	Marie Salomé	70	F	Religieuse	Le 16 février 2018 à Sangmélina
7	AIMEE Patience	33	F	orpheline	Le 10 Avril 2018 à Sangmélina
8	BISSA Suzanne	38	F	Responsable du linge des bébés	Le 10 Avril 2018 à Sangmélina
9	MVONDO Denise	45	F	Cuisinière	Le 10 Avril 2018 à Sangmélina
10	MEKA Lucie	42	F	Responsable des filles de moins de 6ans	Le 10 Avril 2018 à Sangmélina
11	AVEZO'O Régine	35	F	Responsable de la nutrition des garçons à Monavebe	Le 10 Avril 2018 à Sangmélina
12	BAMETYE Elisabeth	32	F	Responsable des filles à Etunlinga	Le 10 Avril 2018 à Sangmélina
13	EBA Germaine	40	F	Responsable de l'hygiène des bébés	Le 5 Juillet 2018 à Sangmélina
14	MOUELLE Fidèle	28	F	Responsable de la nutrition des bébés	Le 5 Juillet 2018 à Sangmélina

15	BENGONO	40	M	Gardien	Le 5 Juillet 2018 à Sangmélima
16	NGONDI Jean marcel	45	F	Responsable de la maintenance	Le 5 Juillet 2018 à Sangmélima
17	EVE MARIE	27	F	orpheline	Yaoundé 10 octobre 2018
18	MENGUE EDOU		M	Cadre au Minas	Le 6 juillet Sangmelima 2018
19	BILO'O	27	M	Vicaire	Le 5juillet à Sangmélima 2018
20	BIKOMO	27	M	orphelin	Le 10 octobre 2018 à Yaoundé
21	ABATE Joseph	30	M	orphelin	
22	MARIO VERARDI		M	Responsable d'AGAPE	Le 6 octobre à Sangmélima 2018
23	HORTENCIA de LUNA	28	F	Membre d'AGAPE	Le 6 octobre à Sangmélima 2018
24	MBIDA Géneviève	30	F	Enseignante de la maternelle	Le 6 octobre à Sangmélima 2018
26	EYINGA GETIKA	2 3	F	Enseignante du primaire	Le 6 octobre à Sangmélima 2018

## ➤ MÉMOIRES ET THÈSES

### I- Mémoires

- 1- BELLA Arlette, « Condition de vie des enfants en détresse dans un centre d'accueil : cas de la fondation famille chrétienne », rapport de stage du B.T.S, université de Siantou, 2005.



- 2- EYENGA ELOUNDOU.F « Le vécu des adolescents au sein des groupes des pairs et développement des conduites addictives », Mémoire de DIPCO, ENS Yaoundé 2015-2016.
- 3- ESSOMBA NNANGA. J, « Causes et conséquences de l'abandon des enfants conduits au Centre d'Accueil des Enfants en Détresse (CAED) », rapport de stage du BTS, université de Siantou, 2005.
- 4- MATEMN AGO Véronique, « L'intégration sociale des orphelins du SIDA à Bamenda », mémoire de maîtrise en sociologie, université de Yaoundé I, 2004-2005.
- 5- MBOTTO H. Remie, « La situation des minorités au Cameroun : Cas des orphelins, 1985-2009. Essai d'approche historique », mémoire de DIPES II, ENS Yaoundé, 2001-2012.
- 6- NGO BATCHAM, « La famille monoparentale et intégration sociale des enfants en milieu scolaire : cas de la ville de Yaoundé », mémoire de DIPEN II, ENS Yaoundé, 2006-2007.
- 7- NGONDEBE Marlyse Pétronille, « Le suivis des enfants en détresse du CAED », rapport de stage du BTS, université de Siantou, 2016.
- 8- OMBOG NGOUMOU. M. Augustin, « La prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables au Cameroun : Le village d'enfants SOS de Mbalmayo (VESOS-MBYO) de 1990 à 2010 », Mémoire de DIPES II, ENS Yaoundé, 2012-2013.
- 9- SU Pascale, « L'éducation des enfants et performances scolaires dans les internats : cas du Collège Joseph Stinzi d'Obala », mémoire de DIPCO, ENS Yaoundé, 2009 – 2010.
- 10- TIMNOU Manes, « Déshérités sociaux et intégration en milieu scolaire : cas des pensionnaires du centre d'accueil des enfants en

détresse (CAED) de Yaoundé et du village d'enfants SOS (VESOS) de Mbalmayo », mémoire de DIPCO à l'ENS Yaoundé, 2009 – 2010.

## II- LES SOURCES SECONDAIRES

### A- Ouvrages.

#### 1. Ouvrages généraux.

- 1- Beaud (M), *L'art de la thèse*, Paris, la Découverte, 2006
- 2- CAMPEHAUDT ET QUIVY ®, *manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Durveel, 1988.
- 3- DURKHEIM, E, *De la division du travail social*, Paris, Quadrige, PUF, 23<sup>e</sup> édition, 1986.
- 4- DURKHEIM E, *Education morale*, Paris, PUF 1963.
- 5- GILEB, *le développement affectif et intellectuel de l'enfant*, Paris, PUF, 2001, P 198.
- 6- GOLSE B, *le développement affectif et intellectuel de l'enfant*, Massav, Paris, 1985.
- 7- GIRATIOT, H ; ZAZZOR, *De la psychologie de l'enfant*, Paris, Boulevard Saint-Germain 108, PUF, 1972.
- 8- Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles, Janvier 2006
- 9- MBALA OWONA R, *Stratification socioculturelle et élite Camerounaise*, Imprimerie nationale, 1986 ; P 213.
- 10- SMINARFF, V, *la psychanalyse de l'enfant*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, PUF, 1966.
- 11- VAIREL (H), *La présentation matériel d'un manuscrit dactylographiée*, Paris, Nathan.

#### 2. Ouvrages spécialisées

- 1- BAILY (D), *La peur de la séparation de l'enfance à l'adulte*, édition O Jacob, Paris, 2005, P 192.

- 2- BEE, M, *Les enfants négligés : Ils naissent ils vivent mais surtout ils survivent*, Presse médical, 1984.
- 3- VOIRIN P, *la réduction des jeunes en difficultés*, Paris, édition, 1999
- 4- TSALA TSALA (JP), *La psychologie de l'enfant*, Yaoundé, PUY, 1997.

## **B - Sources électroniques**

[http. Analyse de la situation et des pratiques de la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables au Cameroun. Rapport final 2010. Consulté le 15/03/2018.](#)

[http. Rapport des OEV au MINAS. Consulté le 13/08/2018.](#)

[http. Rapport final pratique PEC –OEV consulté le 13/0/2018.](#)

[http. Site Minas promotion des droits de l'enfants consulté le 15/05/2018](#)

[http. Ling Hang Ning., La vie psychique et sociale des enfants dans les orphelinats chinois, Sociologie, Université Réne Descartes- Paris V 2012.consulté le 14/05/2018](#)

[http. conditions d'adoption des enfants consulté le 15/11/2018.](#)

[WWW. UNICEF.Org/ French les générations orphelines d'Afrique. Consulté le 19/09/1018](#)

[www. Ht les enfants les orphelinats et les familles. Consulté le 2/09/2018.](#)

## **III. LOIS, DECRETS ET CONVENTIONS**

1. La convention des Nations-Unies relatives aux droits de l'enfant (CDE), adoptée le 20 Novembre 1989, ratifié par le Cameroun le 11 Janvier 1993.
2. La charte africaine des droits et bien-être de l'enfant (CADBE), adoptée par l'assemblée des chefs d'Etats et le gouvernement de l'organisation de l'unité africaine, du 17 au 29 Juillet 1979.
3. Décret N° 77\*495/ du 7 Dec 1977, fixant les conditions de création et de fonctionnement des œuvres sociales privées.
4. Olivier Appaix, Sandrine Dekens, pour un plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables, volume 1, analyse de situation, mars 2005.



## **ANNEXES**

- 1 - Attestation de recherche ;
- 2 - accord de principe de création de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélina ;
- 3 - questionnaire d'enquête sur le terrain ;
- 4 - fiche récapitulatif des conditions d'adoption au Cameroun ;
- 5 - liste des orphelins de Sangmelima de 1988à 2018 ;
- 6 - quelques photos souvenir de l'orphelinat de Sangmélina.

**Annexe 1 : Attestation de recherche**

**Annexe 2** : Accord de principes de création de l'orphelinat Notre Dame de la Sainte Croix de Sangmélima ;

### Annexe 3 : fiche récapitulatif des conditions d'adoption au Cameroun

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES  
\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS  
\*\*\*\*\*

#### **FICHE RECAPITULATIVE DES CONDITIONS LEGALES D'ADOPTION AU CAMEROUN**

##### **I - CAS D'ADOPTION SIMPLE**

<p><b>COUPLE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande timbrée au taux en vigueur ;</li> <li>- Bulletin de salaire ou justificatifs d'un revenu stable ;</li> <li>- Agrément légalisé des parents ;</li> <li>- Certificat de domicile ;</li> <li>- Une chemise cartonnée ;</li> <li>- Frais de justice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les conjoints non séparés de corps, l'un au moins doit être âgé de plus de 35 ans (loi n° 84/4 du 04/07/84) ;</li> <li>- les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi n° 84/4 du 04/07/84) ;</li> <li>- les conjoints doivent être mariés depuis plus de dix (10) ans et n'avoir pas eu d'enfant vivant de leur mariage (loi n° 84/4 du 04/07/84) + code civil camerounais art. 344 ;</li> <li>- les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles.</li> </ul>
<p><b>PERSONNES VIVANT SEULES (célibataire, divorcé(e), veuf(ve)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande timbrée au taux en vigueur ;</li> <li>- Bulletin de salaire ou justificatifs des revenus ;</li> <li>- Agrément légalisé des parents ;</li> <li>- Certificat de domicile ;</li> <li>- Une chemise cartonnée ;</li> <li>- Frais de justice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi n° 84/4 du 04/07/84) ;</li> <li>- les adoptants doivent avoir au moins 40 ans au moment de leur adoption ;</li> <li>- les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles.</li> </ul>

**NB : Toutes les prestations sont gratuites au Ministère des Affaires Sociales**  
 Tel.: (237) 22 23 00 66 / 22 23 62 34 / 22 22 29 58      Fax: (237) 22 23 20 37 / 22 23 11 21  
 Site web: [www.minas.gov.cm](http://www.minas.gov.cm)      Email: [infos@minas.cm](mailto:infos@minas.cm)

## **II - CAS D'ADOPTION PLENIERE POUR LES ETRANGERS**

<b>COUPLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les conjoints non séparés de corps, l'un au moins doit être âgé de plus de 35 ans (loi n° 84/4 du 04/08/84) ;</li> <li>- les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi 84/4 du 04/07/84) ;</li> <li>- les conjoints doivent être mariés depuis plus de dix (10) ans et n'avoir pas eu d'enfant vivant de leur mariage (loi n° 84/4 et Code Civil Camerounais) ;</li> <li>- les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- demande timbrée ;</li> <li>- extrait(s) du casier judiciaire du ou des postulants ;</li> <li>- extrait(s) acte de naissance ou photocopé(s) CNI du ou des postulant(s) ;</li> <li>- certificat médical attestant que l'adoptant jouit d'un parfait état de santé ;</li> <li>- bulletin de salaire ou justificatif d'un revenu stable ;</li> <li>- Copie acte de mariage ;</li> <li>- engagement légalisé d'un tiers qui pourrait suppléer l'adoptant en cas de défaillance ou d'absence ;</li> <li>- certificat de stérilité accompagné d'une photocopie du dossier médical du postulant ;</li> <li>- Enquête sociale sur les postulants ;</li> <li>- Enquête sociale sur la caution morale ;</li> <li>- agrément du pays de résidence ;</li> <li>- certificat de domicile ;</li> <li>- 02 photos 4X4 des requérants;</li> <li>- 02 photos entières des requérants;</li> <li>- 01 enquête sociale sur les postulants ;</li> <li>- 01 enquête sociale sur la caution morale ;</li> <li>- 02 photos 4X4 de la caution morale.</li> </ul>
<b>PERSONNES VIVANT SEULES (célibataires, divorcé(e) veuf(ve))</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi 84/4 du 04/07/84) ;</li> <li>- les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles.</li> <li>- les adoptants doivent avoir au moins 40 ans au moment de leur adoption .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- demande timbrée ;</li> <li>- extrait(s) casier judiciaire du ou des postulants ;</li> <li>- extrait(s) acte de naissance ou photocopé(s) CNI du ou des postulant(s) ;</li> <li>- certificat médical attestant que l'adoptant jouit d'un parfait état de santé ;</li> <li>- bulletin de salaire ou justificatif d'un revenu stable ;</li> <li>- engagement légalisé d'un tiers qui pourrait suppléer l'adoptant en cas de défaillance ou d'absence ;</li> <li>- certificat de stérilité accompagné d'une photocopie du dossier médical du postulant ;</li> <li>- agrément du pays de résidence ;</li> <li>- Enquête sociale sur les postulants ;</li> <li>- Enquête sociale sur la caution morale ;</li> <li>- certificat de domicile</li> <li>- 02 photos 4X4 des requérants;</li> <li>- 02 photos entières des requérants;</li> <li>- 01 enquête sociale sur les postulants ;</li> <li>- 01 enquête sociale sur la caution morale ;</li> <li>- 02 photos 4X4 de la caution morale.</li> </ul>



**III - CAS D'ADOPTION PLENIERE POUR LES NATIONAUX**

<p align="center"><b>COUPLE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les conjoints non séparés de corps, l'un au moins doit être âgé de plus de 35 ans (loi n° 84/4 du 04/084) ;</li> <li>- les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi 84/4 du 04/07/84) ;</li> <li>- les conjoints doivent être mariés depuis plus de dix (10) ans et n'avoir pas eu d'enfant vivant de leur mariage (loi n° 84/4 et Code Civil Camerounais) ;</li> <li>- les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- demande timbrée ;</li> <li>- extrait(s) casier judiciaire du ou des postulants ;</li> <li>- extrait(s) acte de naissance ou photocopie(s) CNI du ou des postulant(s) ;</li> <li>- certificat médical attestant que l'adoptant jouit d'un parfait état de santé ;</li> <li>- bulletin de salaire ou justificatif d'un revenu stable ;</li> <li>- copie acte de mariage ;</li> <li>- engagement légalisé d'un tiers qui pourrait suppléer l'adoptant en cas de défaillance ou d'absence ;</li> <li>- certificat de stérilité accompagné d'une photocopie du dossier médical du postulant ;</li> <li>- certificat de domicile ;</li> <li>- 02 photos 4X4 des requérants;</li> <li>- 02 photos entières des requérants;</li> <li>- 01 enquête sociale sur les postulants ;</li> <li>- 01 enquête sociale sur la caution morale ;</li> <li>- 02 photos 4X4 de la caution morale.</li> </ul>
<p><b>PERSONNES VIVANT SEULES (célibataires, divorcé(e) veuf(ve))</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les personnes qu'ils se proposent d'adopter (loi 84/4 du 04/07/84) ;</li> <li>- les adoptants doivent apporter des garanties morales, affectives et matérielles.</li> <li>- les adoptants doivent avoir au moins 40 ans au moment de leur adoption.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- demande timbrée ;</li> <li>- extrait(s) casier judiciaire du ou des postulants ;</li> <li>- extrait(s) acte de naissance ou photocopie(s) CNI du ou des postulant(s) ;</li> <li>- certificat médical attestant que l'adoptant jouit d'un parfait état de santé ;</li> <li>- bulletin de salaire ou justificatif d'un revenu stable ;</li> <li>- engagement légalisé d'un tiers qui pourrait suppléer l'adoptant en cas de défaillance ou d'absence ;</li> <li>- certificat de stérilité accompagné d'une photocopie du dossier médical du postulant ;</li> <li>- certificat de domicile.</li> <li>- 02 photos 4X4 des requérants;</li> <li>- 02 photos entières des requérants;</li> <li>- 01 enquête sociale sur les postulants ;</li> <li>- 01 enquête sociale sur la caution morale ;</li> <li>- 02 photos 4X4 de la caution morale</li> </ul>

**Annexe 4** : Questionnaire d'enquête sur le terrain ;**QUESTIONNAIRE****Thème : Monographie de l'orphelinat Notre Dame du Sacré Cœur de Sangmélima de 1988 à 2018**

1. En quelle année fut créé l'orphelinat ? \_\_\_\_\_
2. Pourquoi le vocable Notre Dame de la Sainte Croix ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
3. Quelles ont été les circonstances de la création de cet orphelinat ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Quelles sont les conditions d'admission dans l'orphelinat ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
5. Quelles sont les catégories d'enfant que vous encadrez ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
6. Y a-t-il un certain âge où les orphelins quittent l'orphelinat ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
7. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
8. Quels sont les moyens de fonctionnement de l'orphelinat ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
9. Y a-t-il des enfants qui ont réussi à l'orphelinat ? (C'est-à-dire avoir un travail, fonder une famille, épanouissement)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
10. Pouvez-vous citer quelques-uns ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

---

11. Pensez-vous que vous êtes à la hauteur des attentes de ces enfants ?

---

---

12. Êtes-vous satisfaite de vos résultats ?

---

---

---

13. Que ressentez-vous lorsque vous voyez tous ces enfants ?

---

---

---

14. Quelles sont les perspectives pour faire émerger (grandir) l'orphelinat ?

---

---

---

15. Quelles sont les attentes vis-à-vis du gouvernement et en particulier des affaires sociales ?

---

---

---

16. Quelles sont vos attentes vis-à-vis des enfants que vous encadrez ?

---

---

---

## QUESTIONNAIRE ENFANTS

### **Thème : Monographie de l'orphelinat Notre Dame du Sacré Cœur de Sangmélima de 1988 à 2018**

1. Quel âge as-tu ? \_\_\_\_\_
  2. En quelle année es-tu arrivé à l'orphelinat ? \_\_\_\_\_
  3. Avez-vous d'abord vécu avec des gens en dehors de maman sœur ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  4. Vous fréquentez ? \_\_\_\_\_
    - Si oui comment ça se passe à l'école ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
    - Si non pourquoi ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  5. Comment ça se passe à l'orphelinat avec la sœur ? Et avec les autres enfants ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  6. Qu'est-ce qui vous motive le plus ici à l'orphelinat ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  7. Est-ce que l'atmosphère vous plaît ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  8. Avez-vous des rêves ou des ambitions ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  9. Y a-t-il des améliorations que vous souhaitez qu'on apporte à l'orphelinat ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
-

## PERSONNEL DE TRAVAIL DE L'ORPHELINAT

- 1 - Depuis combien de temps travaillez-vous à l'orphelinat ?
- 2 - Pourquoi avez-vous choisi de travailler à l'orphelinat ?
- 3 - Comment vous vous organisez pour le travail vu que vous avez les enfants de différents âges ?
- 4 - Quels sont les relations que vous entretenez avec ses enfants ?
  - a - est-ce des relations professionnelles ?
  - b - ou des relations de parents ?
- 5 - Quels sont les difficultés que vous rencontrez dans ce service ?
- 6 - Avez-vous quelque chose à dire à propos de l'orphelinat ? Une recommandation à faire au MINAS ? Ou aux enfants que vous vous encadrez ?

## ORPHELINS AYANT VECU A L'ORPHELINAT

- 1 - Pendant combien de temps avez-vous vécu à l'orphelinat ?
- 2 - Quels ont été vos relations avec les autres enfants ?
- 3 - Comment vous sentez-vous hors de l'orphelinat ?
- 4 - Racontez-nous votre séjour à l'orphelinat
  - a - vos difficultés
  - b - vos moments inoubliables
- 5 - Des deux milieux de vie lequel vous siée le plus ?
- 6 - Avez-vous des projets pour l'orphelinat ?

## Annexe 5 : Liste des orphelins de Sangmelima de 1988 à 2018

N°d'enregistrement	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Date d'arrivée	Age à l'arrivée	Départ
1	MESSOMO PATIENCE AIMEE	7/2/1988 A Sang	7/02/88	2 ANS	
2	EKO ARMEL	1983	14/9/88	5 ANS	
3	ENGOULOU EMANUEL	1983	15/9/88	3 ANS	
4	NKAPELA ZELINE	1984	15/9/89	5 ANS	
5	NKAPELA ARTHUR	1984	15/9/89	4 ANS	
6	NKAPELA MERLYN	1984	15/9/89	2 ANS	
7	EVE MARIE LILIANE	1984	14/1/89	2 ANS	
8	NKOULOU ANNIE JOSEE MONBONHEUR	12/4/88	24/4/89	1 AN	
9	ABOMO FERNANDE	1984	24/9/89	4 ANS	
10	NYANGONO ONO JEANETTE	1984	9/09/1989	2 ANS	
11	EVINA MARGUERITE	1981	10/10/1990	8 ANS	
12	NTOLO MEDJO ELISABETH	1988	15/10/1990	2 ANS	
13	MENDOGO ARISTIDE TINTIN	1986	8/08/1990	4 ans	
14	AKAMBA JOSIANE	1982	11/09/1990	8 ans	
15	ESSIANE ANDRE	1989	3/09/1990	1 an	
16	DJIRANGUE AARON Tchad	1985	10/09/1990	5ans	
17	ATSAMA NADEGE	1986	15/09/1990	4ans	
18	BOMO VERONIQUE	1989	08/9/1991	3 ans	
19	MVE JOEL	1989	17/09/1991	3ans	
20	MBALLA HERVE	1988	10/09/1991	3 ans	
21	EVINA CHRISTELLE	1987	20/10/1991	4 Ans	
22	ASSAKO NADINE	1990	3/04/1992	2ans	départ
23	ZO O NNA JOSEPH CYRIL	1992	13/03/1992	1 Jour	
24	MENGUE MADELEINE enfant vole à Douala	1992	1992	Reparti 92	

25	MESSOMO MARIO	1992	13/03/1992	1 jour	
26	ESSOMBA JOSEPH	1990	5/09/1992	2 ans	
27	ONGONO ANASTASIE	1992	03/03/1992	6 mois	
28	ONDOUA SEVRIN	1988	18/08/1993	5ans	
29	BIKOMO YANNICK	1993	29/08/1993	1 mois	
30	DJOMO MARIE LOUISE	1993	29/08/1993	2 jours	
31	MESSOMO CHRISTINE MQJOLIE	1993	08/08/1993	8 jours	
32	BIKIE ARCHANGE MICHEL	1992	21/10/1993	1an	
33	OTTOU EMMANUEL	1992	21/10/1993	1 an	
34	ALIBI MARTIN GERARD	1992	6/11/1993	9 mois	
35	MBARGA SIMON PIERRE		5/01/1994	6 mois	
36	MVE JADE		3/7/1994	18 mois	
37	NGO MBILLA JACQUELINE		27/09/1994	3ans	
38	NGO MBILLA MARGUERITE		27/09/1994	5ans	
39	MINDJA ESSI EDITH		18/02/1995	4ans	
40	MBOZO O JAMES		08/09/1995	8 mois	
41	NYANGONO MARIE SALOME		11/10/1993	8 jours	
42	ABATE EVINA JOSEPH MARIE		3/05/1993	1 mois	
43	BIKOMO CELINE MARIE		18/06/1995	1 mois	
44	MVO O JOSEPH		21/03/1996	2 jours	
45	ZANG SYLVIE		14/01/1996	8 jours	
46	MUDIDO JEAN PASCAL		13/01/1996	1 AN	
47	ABOMO RALF FRANCK		15/05/1996	6 mois	
48	EBAMA MARIE FLORENCE		24/06/1996	9 mois	
49	EYENGA ANASTASIE		2/8/1996	1 mois	
50	ONGONO CHRISTELLE		15/06/1996	8 ans	
51	EVINA APOLINAIRE		2/08/1996	5ans	
52	AWOUMOU NGONGO MARIE ROSALIE		12/10/1996	4ans	
53	MENBWA ETOUGOU HENRI CHARLES		18/11/1996	8jours	

54	BENGONO THERESE NADIA	5/05/1997	5 ans	
55	TONY réfugié de Burundi	8/05/1997	8 ans	
56	ANITA réfugiée de Burundi	8/05/1997	8ans	
57	MEDITEUR réfugié de Burundi	8/05/1997	7 ans	
58	MINKO THERESE MAGALIE	12/12/1997	9 mois	
59	BELLA JUSTIN STEPHANE	31/10/1998	9 mois	
60	ANABAZANG JEANNE GUILAINE	10/10/1997	5 ans	
61	TANGONO JEAN PAUL 2	18/05/1998	1 jour	
62	ANDJA JEAN PAUL 1	18/05/1998	1 jour	
63	NDOU OU DAVID JUNIOR	31/08/1998	3 mois	
64	EMANE NDONGO JEAN LANDRY	31/08/1998	3 mois	
65	ASSOMO MANFICK MICHEL	10/02/1998	7 mois	
66	AFANE DONALD	18/02/1999	2 jours	
67	NGONO ZE JEANNE LAKERE	29/09/1998	2 ans	
68	EDZIMBI JEAN CALVIN	09/02/1999	1 mois	
69	OKE ELLA DIDIER	4/07/1999	3mois	
70	BILOBE ANNE PELAGIE	4/11/1999	8 Jours	
71	NNOMO JEANNE PATIENCE	26/12/1999	4 ans	
72	ABONDO ONDO MICHEL DELOR	15/11/2000	1 an	
73	ATOUBA BORIS	3/01/2000	6 mois	
74	ABEGA THEOPHILE	8/01/2000	3ans	
75	AKOUMBA AKOUTOU MARCELIN	17/09/2000	4ans	
76	BELINGA JEAN ARSENE	12/09/2000	1 an	
77	ESSIANE MARCELLIN	1/2/2000	1an	
78	BISSO FOUMANE GERARD	20/09/2000	6 mois	
79	MINLO O MANUELA	15/09/2000	3ans	
80	MBOZO O MYLENE	3/3/2000	7 ans	
81	RAIMATOU MYRIAM	15/02/2000	4 mois	
82	ZE FRANCINE	3/07/2001	1 an	
83	ODOU OU FERNANDE	23/6/2001	1 mois	



84	MBENGONO MYRIAM	23/06/2001	1 mois	
85	NGONO RUFFINE LARISSA	23/02/2001	MOIS	
86	AYENE DIEUBENI	13/04/2002	1 mois	
87	BEFOLO PAULINE ASTRIDE	1/09/2001	3 mois	
88	AVOTO SERGE	2/10/2001	3ans	
89	NOA VICTOIRE	3/11/2001	1 jour	
90	MENDOMO ETO O KEVIN	19/09/2002	4ans	
91	NNA NNA DIDIER dit LUCAS	5/02/2003	1an	
92	OWONO BLANDINE	6/03/2003	1 jour	
93	MENGUE PATRICK JUNIOR	5/04/2003	10mois	
94	EBA MARIE CHRISTINE	23/03/2003	1 jour	
95	AKA AYELE ALEXANDRE	9/07/2003	4 ans	
96	ANGONO STEPHANIE	8/09/2003	2 ANS	
97	BELINGA EBA MARTIN	13/10/2003	13 MOIS	
98	ASSAKO MADELEINE NYKIE	15/03/2004	2 ans	
99	AMBANIE JUSTINE	11/03/2004	1 mois	
100	MENDIMI JEAN LANDRY	28/05/2004	1 jour	
101	NDONGO PIERRE	30/06/2004	7 mois	
102	EBENGUE BORIS	4/07/2004	6 mois	
103	MENDOMO LYDIE	21/07/2004	8 ans	
104	NGONDA COLETTE MARIE CHANTALE	28/08/2004	1 jour	
105	AKONO THOMAS	3/09/2004	2ans	
106	AKAME MAXIME	12/09/2004	3mois	
107	MINKOE MAJOLIE BRENDA	15/09/2004	2ans	
108	NGO O ANDRE	7/10/2004	3 mois	
109	BILO O BRIGITTE	8/11/2004	4 mois	
110	NGONO MARIE BERNADETTE	24/02/2005	3mois	
111	BOUTA SYLVIE	28/03/2005	1 Jour	
112	NKO O JOVANIE	2/05/2005	2ans	
113	OKOMO DARIS	9/05/2005	1 mois	

114	MVELE BOMO KEVIN	4/06/2005	4 ans	
115	NGUEMA CHRISTIAN	7/06/2005	12 ANS	
116	MENGUE JUDITH	18/07/2005	1 jour	
117	EBA A AFETANE JUNIOR	2/09/2005	6 ans	
118	AKOU OU ELIE	5/09/2005	4 mois	
119	MEBE MESSIA OTTAVIA	10/02/2006	1 an	
120	ZE LOUIS	15/02/2006	2 mois	
121	MBIDA BERNADETTE GRACE	20/02/2006	2 mois	
122	arrive un bébé abandonné sans nom accompagné Par BEN ZENGO Benoit DU Commissariat central et de MBO Alexandre du Service Social enfant décédé le lendemain	22/02/2006	1 jour	
123	ZONGO ELISABETH	13/03/2007	2 ans	
124	NTOLO MARIE PASCALE	11/04/2007	3 jours	
125	NKOMO HANS LOPEZ	9/07/2007	1 an	
126	ABOMO STYVES décédé 2 semaines après	11/07/2007	1 an	
127	FOUMANE NKO O ERNEST dit TOUTOU	6/10/2007	4 ans	
128	Arrive un bébé abandonné sans nom accompagné par AZANG Madeleine et de NKOLO PULCHERIE Bébé décédé 2 jours après	9/10/2007		
129	EYINGA EVEZO O DERRICK	26/01/2008	5 ans	
130	ZANG EVEZO O PIERRE	26/01/2008	2ans	
131	Bébé abandonné chez les sœurs à LOBO –SI. la responsable de l'Orphelinat lui a donné le nom de ZE RAPHAELLE MARIE STELLA 8 jours après son arrivée	13/02/2008	2jours	
132	PREVOST GASTON JUNIOR	8/02/2007	5ans	

133	ADOUBE ABOSSOSSO ELIE DANIEL	24/04/2008	9 mois	
134	EYINGA ABOSSOSSO ELIE GABRIEL	24/04/2008	9 mois	
135	ONDOUA JEAN PAUL	12/03/2009	1 an	
136	NKO O RENE	14/08/2009	1 an	
137	NJEMBA NKOLO junior	19/09/2009	1 an	
138	ELLA AKONO BARRACK	21/02/2010	1 an	
139	EKE ANNE	24/2/2010	3 ans	
140	EYINGA RICHARD	8/09/2010	4ans	
141	MBAME MISCAEL	15/09/2010	4 ans	
142	ELIE DENIS ERNEST	17/09/2010	4 mois	
143	MVONDO MOISE	20/09/2010	4 ans	
144	LEJNI LENDI SIMONE	15/10/2010	5 jours	
145	MENGUE ROSELINE CHRISTELLE	30/08/2011	5 ans	
146	EYENGA FRANCOIS	18/09/2011	3 ans	
147	MVE HERVE enfant de la rue	22/10/2011	14 ans	
148	EBESSA WILLY	22/10/2011	12 ans	
149	ENGOLO KEVIN	22/10/2011	9ans	
150	BIBAYE	10/12/2011	2 ans	
151	<b>OBONO NADEGE</b> enfant traumatisé par sa maman et confié par le Procureur de la République	1/02/2012	2 ans	
152	EYENGA SYLVAIN	30/08/2011	3ans	
153	BILO KEVIN SERGE	27/10/2012	3 mois	
154	NDZIE MARIE DANNIELLE	24/09/2012	3 jours	
155	EYINGA GISELE LADOUCE	04/05/2013	3 mois	
156	MBANG GABRIEL	9/09/2013	11 ans	
157	ATENA FRANCIS JOSE	26/10/2013	3ANS	
158	NDIKI PRINCESSE	20/06/2014	2ans	
159	MBANG SANDRINE	20/06/2014	4 jours	
160	AZANG MATHURIN GAETAN	8/01/2015	1 an	

161	MELOUNOU PHILOMENE	24/04/2015	1 an	
162	MINDZIE EBALE E ROMUAL	11/08/2015	8ans	
163	BELLA EBALE E BERNICE	11/08/2015	8 ans	
164	AKONO EBALE E PAMELA	11/08/2015	8 ans	
165	ASSOMO EBALE E	11/08/2015	6ans	
166	NGONO ADRIANA	4/09/2015	1 jour	
167	<b>MAKOURI ANGOULA KEVIN</b> enfant handicapé général il est décédé à l'âge de 10 ans il est resté avec nous pendant 6 mois	12/12/2015	9 ans	
168	SOUA MICHEL	29/12/2015	8 jours	
169	BITO GENEVOIS MOISE	15/09/2016	10 ans	
170	EYENGA NGO O GEORGES	10/10/206	1 an	
171	ENGAMBA CEA	7/02/2017	3ans	
172	MBITA NARCISSE	10/08/2017	1 Jour	
173	KOULBASSE MARIANA CLARISSE	24/09/2017	1 an	
174	AYANGA CLAUDINE	25/09/2017	4 ans	
175	ESSOUMA ESSOUMA BEBEY MARTIN	27/09/2017	1an	
	MENGUE MARIE	27/09/2017	3ans	
176	EBO'O EBA Yvan	31/12/2017	2ans	
177	EZO'O EBA Julien	31/12/2017	2ans	
178	MENDOMO	04/ 03/2018	13mois	
179	BOMO LUCIE	11/08/1018	3ans	
180	NDJAKOMO RACHEL	16 /06/20	1jour	

**Annexe 6 : Quelques photos souvenir de l'orphelinat de Sangmélina.**



L'ORPHELINAT



PHOTO DE FAMILLE DU 30<sup>ième</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ORPHELINAT



LE REFECTOIRE



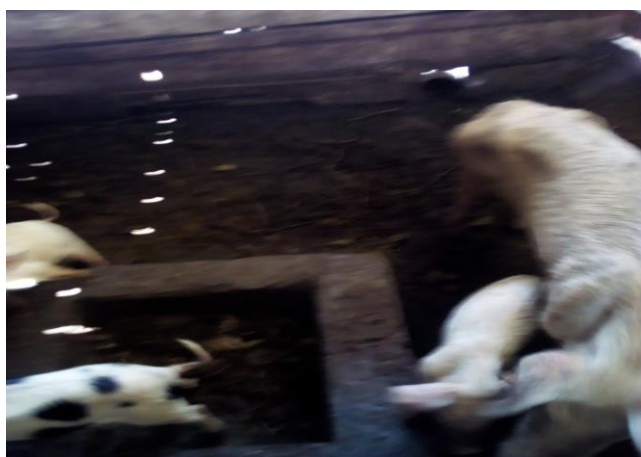
LE RESPONSABLE D'AGAPE



LA CHAPELLE



LA SALLE D'ETUDE



LA PORCHERIE



DORTOIR POUR ENFANTS

<b>DÉDICACES .....</b>	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>ii</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES ABREVIATION, ACRONYMES ET SIGLES .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>vi</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>vii</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>viii</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>1</b>
<b>A-Présentation du sujet.....</b>	<b>2</b>
<b>B- Les raisons du choix du sujet et de l'intérêt .....</b>	<b>2</b>
1- Les cadres géographique et chronologique.....	5
a- Le cadre géographique .....	5
b- Le cadre chronologique.....	6
2- LA PROBLÉMATIQUE .....	6
3- REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	7
4- LA MÉTHODOLOGIQUE .....	9
5- LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES .....	10
6- PLAN DU MÉMOIRE .....	11
<b>CHAPITRE I CLARIFICATION DES CONCEPTS ET HISTORIQUE DE L'ORPHELINAT NOTRE DAME DE LA SAINTE CROIX (1988-2018). 12</b>	
<b>I – CLARIFICATION DES CONCEPTS.....</b>	<b>12</b>
A - ORPHELINAT.....	12
B - ORPHELIN .....	13
C - ENFANT VULNÉRABLE .....	15
<b>II - LES TYPES D'ORPHELINS .....</b>	<b>17</b>
A – Les quasi-orphelins ou orphelins de faits .....	17
B - LES ORPHELINS DE FORCE.....	18

<b>III - LES FACTEURS DE CRÉATION DE L'ORPHELINAT DE SANGMELIMA.....</b>	<b>20</b>
<b>A – LES CIRCONSTANCES DE CRÉATION DE L'ONDSCS .....</b>	<b>20</b>
1 - Parcours de la fondatrice : la sœur Christine MESSOMO .....	20
2 - Un rêve devenu réalité .....	22
3 - Création de l'orphelinat notre dame de la sainte croix de Sangmélina .....	26
<b>B – CADRE DE CRÉATION SOCIAL D'UN ORPHELINAT .....</b>	<b>28</b>
1- Au plan international.....	28
2 - Au plan national .....	29
<b>CHAPITRE II : STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ORPHELINAT NOTRE-DAME-DE-LA-SAINTE-CROIX DE SANGMELIMA DE 1988-2018.....</b>	<b>34</b>
<b>I - STRUCTURE DE L'ORPHELINAT DE SANGMELIMA DE 1988 à 2018 .....</b>	<b>34</b>
<b>A – Les premiers bâtiments de 1988 à 1998.....</b>	<b>34</b>
1. Les bâtiments de 1988 à 1990 .....	34
2– Les bâtiments de 1990 à 1998 .....	37
<b>B – Bâtiment de 1998 à 2018 .....</b>	<b>39</b>
1 - Les constructions des bâtiments de 1998 à 2008.....	39
2 - Les constructions de 2008- 2018 .....	40
<b>II - LE FONCTINNEMENT DE L'ORPHELINAT .....</b>	<b>42</b>
<b>A - Le personnel de l'orphelinat .....</b>	<b>42</b>
1 – La population cible .....	42
2 – Le personnel d'appui de l'orphelinat .....	43
<b>B - GESTION MATERIELLE DE L'ONDSCS.....</b>	<b>45</b>
1 – L'effort personnel de la fondatrice.....	45
2 - Les aides externes de l'orphelinat.....	49
<b>CHAPITRE III : LES CAUSES, LES CONSEQUENCES ET LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS .....</b>	<b>51</b>
<b>I - LES CAUSES DE PLACEMENT À L'ORPHELINAT .....</b>	<b>52</b>

2 - Autres causes importantes de placement d'enfants dans l'orphelinat .....	55
<b>II – LE PLACEMENT DANS LES ORPHELINATS : UNE ISSUE DE SURVIE POUR LES ORPHELINS AUX CONTOURS D'ÉVENTUELS RISQUES.....</b>	<b>60</b>
<b>A - Importance du placement des enfants à l'orphelinat .....</b>	<b>60</b>
1 - L'accueil et l'installation des orphelins .....	61
2 – Une véritable vie en famille .....	62
<b>B - Conséquences néfastes de la vie dans l'orphelinat de Notre Dame de la Sainte Croix.....</b>	<b>64</b>
1 - Les conséquences d'ordre socio-économique.....	64
2 – Les conséquences psychologiques .....	66
<b>III – LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS À L'ONDSCS .....</b>	<b>67</b>
<b>A – La prise en charge psychologique .....</b>	<b>67</b>
1 - L'arrivée.....	68
2 - La compréhension .....	69
<b>B – Le plan affectif .....</b>	<b>70</b>
<b>C - La prise en charge sociale.....</b>	<b>71</b>
1 - Aspect physique .....	71
2 - Aspect éducatif.....	72
<b>CHAPITRE IV : BILAN DE L'ORPHELINAT : LIMITES ET PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS .....</b>	<b>74</b>
<b>I - BILAN DE L'ORPHELINAT EN FAVEUR DES ORPHELINS.....</b>	<b>74</b>
<b>A – L'apport de l'orphelinat aux orphelins.....</b>	<b>74</b>
1- La maison .....	75
2- L'éducation .....	75
3- La nutrition.....	75
4- Le soutien juridique .....	76
5- Le soutien sanitaire et psychologique.....	76
<b>B - L'apport des orphelins.....</b>	<b>77</b>



<b>II – LIMITES LIÉES AU FONCTIONNEMENT ET L’ENCADREMENT DES ORPHELINS.....</b>	<b>80</b>
A - Insuffisance de ressources financières .....	80
B - Insuffisance de personnel d’encadrement qualifié.....	82
<b>C - Les problèmes infrastructurels .....</b>	<b>84</b>
<b>III – PROPOSITIONS DE SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS DE L’ORPHELINAT NOTRE DAME DE LA SAINTE CROIX DE SANGMELIMA .....</b>	<b>85</b>
<b>A – Restructuration des structures d’encadrement des orphelins .....</b>	<b>86</b>
1–Les infrastructures .....	86
2 –Personnel qualifié et formé .....	86
<b>B – La mise sur pied d’une base de collaboration entre les différents auteurs implique dans la prise en charge des orphelins .....</b>	<b>87</b>
1 - Collaboration Etat-institution.....	87
2- Une collaboration entre les institutions .....	88
<b>C – L’implication du gouvernement.....</b>	<b>90</b>
1 - Procédures législatives et juridiques.....	90
2 – Le parrainage .....	91
3 – L’adoption .....	92
<b>D - La participation des familles .....</b>	<b>94</b>
1 - La consolidation de la famille élargie.....	95
2 – Le planning familial .....	95
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>97</b>
<b>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>107</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>125</b>